

SPECIAL COLLECTIONS
LIBRARY



Digitized by the Internet Archive
in 2012 with funding from
Brock University - University of Toronto Libraries

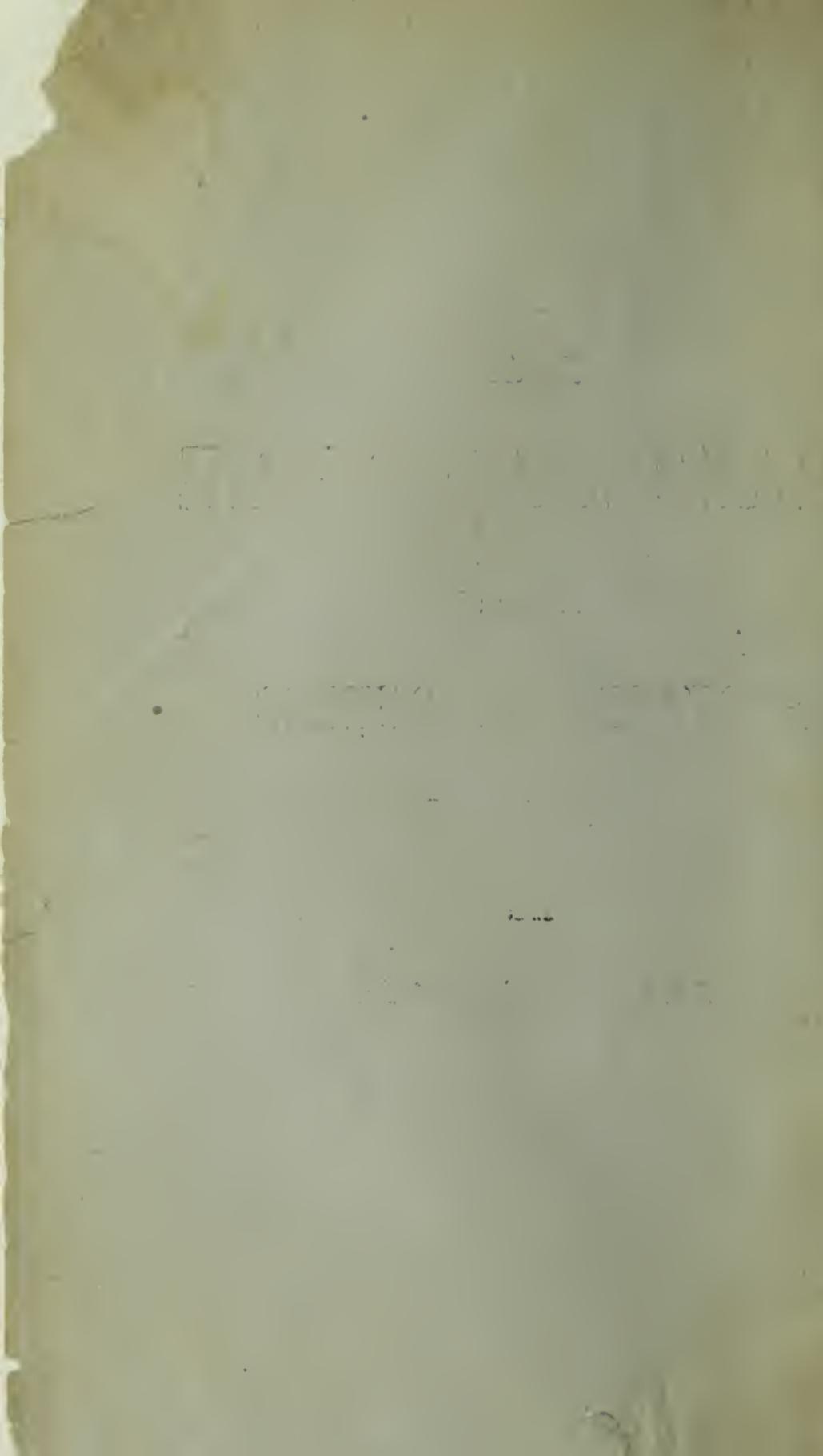
7-5 25

LA
FRANC-MAÇONNERIE

DANS LA
PROVINCE DE QUEBEC

EN 1883

PAR
JEAN D'ERBRÉE



rare

LA
FRANC-MAÇONNERIE

DANS LA
PROVINCE DE QUEBEC

EN 1883

PAR
JEAN D'ERBRÉE

204621

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en
l'année 1883, par J.-A. LANGLAIS, au bureau du
Ministre d'Agriculture, à Ottawa.

LA FRANC-MAÇONNERIE

DANS LA

PROVINCE DE QUÉBEC EN 1883

Depuis quel que temps, l'on s'occupe beaucoup dans notre province de Québec de Franc-Maçonnerie et de francs-maçons. Les uns disent : " Canadiens, faites attention ! Vous avez au milieu de vous un ennemi actif et dangereux. Par une propagande habile, il enrôle dans ses rangs bon nombre de catholiques, et met des idées fausses dans bien des têtes."

" Cet ennemi : *c'est la Franc-Maçonnerie*. Si vous n'êtes pas sur vos gardes, contre ses manœuvres, elle mettra bientôt en danger vos institutions catholiques et même votre Religion."

Les autres répondent :

" Exagération que tout cela, ou fausseté manifeste ! La Maçonnerie est une affaire anglaise, une sorte de Société de bienfaisance entièrement différente de la maçonnerie continentale. Il n'y a du reste, que peu ou point de Canadiens dans les loges.

Parmi nous catholiques du Canada, *la Franc-Maçonnerie n'existe pas*.

Laquelle croire de ces deux opinions ? Le livre : " La Franc-Maçonnerie dans la province de Québec en 1883 " est la réponse à cette question.

Écrit d'après les documents officiels de la Maçonnerie Canadienne, appuyé sur des témoignages irrécusables, et des renseignements parfaitement sûrs, cet ouvrage fait connaître à fond, la doctrine, les tendances et le but final de cette association ténébreuse.

Les catholiques désireux de se renseigner exactement sur les agissements de cette société ténébreuse, trouveront donc dans cet ouvrage une réponse concluante aux questions qu'ils pourraient se faire.

CHAPITRE I.

ORIGINE DE LA FRANC-MAÇONNERIE MODERNE.

“ L’Angleterre a été le berceau de la Franc-Maçonnerie moderne, et tout porte à croire qu’elle resta limitée à cette nation, jusqu’à la célèbre réunion des frères, à la taverne du Pommier en 1717. Alors, elle prit son essor et s’en alla visiter successivement toutes les parties du monde civilisé.” (John Fellows, A. M., *the mysteries of free-masonry*, p. 248.)

“ Les maçons du continent disent d’un commun accord, que la Maçonnerie fut importée d’Angleterre sous forme de société secrète, vers le commencement du XVIIIe siècle.” (Robison’s *proofs of conspiracy*, p. 392.)

D’après ces témoignages, la fameuse société qui exerce aujourd’hui, par ses millions de membres, une influence prépondérante sur les affaires publiques, compterait, tout au plus, un siècle et demi d’existence.

*

Ce n’est pas à dire pourtant, qu’elle vit alors le jour pour la première fois. Son histoire remonte bien plus haut. Sans nous arrêter aux théories extravagantes des maçons, qui vont chercher leurs ancêtres parmi les ouvriers du temple de Salomon, nous pouvons toutefois avec le P. Deschamps et

l'avocat Eckert retracer l'origine de la maçonnerie jusqu'à l'ordre fameux des Templiers.

D'après ce dernier écrivain, (a) plusieurs chevaliers du Temple, réfugiés dans l'île de Mull en Ecosse, après la suppression de l'ordre en 1312, résolurent de réorganiser leur institution, et de lui rendre ses mystères et ses buts anciens. L'entreprise était dangereuse. L'autorité ecclésiastique et civile, si elles en eussent eu connaissance, l'auraient supprimée, dès ses premiers essais. Afin donc de masquer leurs desseins, les chevaliers se firent donner le protectorat de la Corporation des Maçons. En retour des services que ces hommes avaient rendus à l'Eglise, par l'érection d'édifices de charité et de magnifiques cathédrales, ils avaient reçu des Papes des franchises considérables. De là le titre qu'ils prenaient de francs-maçons, ou maçons affranchis des taxes et des droits qui pesaient sur les autres citoyens.

Les Templiers firent de ces francs-maçons la section extérieure de l'ordre. Ils leur communiquèrent une partie insignifiante des secrets, mais ils leur fournirent surtout des occasions fréquentes de somptueux banquets et de parades en public. La corporation maçonnique garda ainsi un caractère attrayant et inoffensif. Grâce à cette protection, les chevaliers purent organiser à loisir la section intérieure de l'ordre, la *véritable maçonnerie templière*. Pourtant l'organisation maçonnique progressa lentement pendant plusieurs siècles. L'atmosphère religieuse et

(a) V. Eckert, la franc-maçonnerie, t. II, p. 32.

politique de l'époque ne lui était pas favorable ; et l'on peut dire que jusqu'au XVIIIe siècle l'influence de la Maçonnerie fut à peu près nulle sur les affaires publiques en Europe.

Alors tout changea d'aspect. Le protestantisme avait, par sa doctrine du libre examen, miné les bases de la foi et ouvert la porte à toutes les erreurs. Les principes politiques qui découlaient de ses croyances religieuses, avaient dans les pays protestants, complètement changé les institutions sociales, et dans les pays catholiques, elles créaient un malaise, un mécontentement qui préparait de loin la route à la révolution.

“ Avec la Réforme, dit le maçon protestant Goldschmidt, commence une nouvelle époque... le triomphe de l'intelligence sur le sentiment, le déclin de la foi et la maturité de la pensée. L'unité se brise, des centres et des moyens divers et nombreux de civilisation sont établis ; le pouvoir civil prend la place du pouvoir ecclésiastique ; le séculier est substitué au prêtre, l'activité de l'industrie succède aux exercices de piété. Du bouleversement religieux à la révolution civile de l'Angleterre, il n'y eût qu'un très court intervalle. La Maçonnerie reparait d'abord en Angleterre comme une société secrète, avec son ancienne constitution, seulement elle modifie sa base et l'approprie aux exigences et aux besoins des temps modernes.” (Eckert, t. I, p. 223.)

*

Voici comment naquit la Maçonnerie Anglaise. Au Solstice d'été (24 juin 1717), les membres de

quatre loges de Londres, se réunirent à la taverne du Pommier. Après avoir élu comme président, le plus ancien maître maçon parmi eux, ils se constituèrent en *Grande Loge Régulière*, et résolurent de faire revivre les assemblées de la Grande Loge, quatre fois l'an, puis de célébrer une fête annuelle et enfin de choisir un Grand Maître jusqu'à ce qu'ils eussent l'honneur d'avoir un homme noble à la tête de leur organisation nouvelle.

Au témoignage de Dermott, huit personnes parmi lesquelles, les Révérends Désaguliers et Anderson, furent les auteurs de cette grande révolution maçonnique.

Ces hommes se mirent alors à fouiller les archives de l'ordre. Après s'être bien rendu compte de ce qu'elle fut autrefois, ils résolurent de faire reflourir la vieille maçonnerie druidique, la Maçonnerie d'Hiram. Ils prescrivirent les cérémonies d'initiation, les épreuves et les serments ; ils fixèrent l'ordre des degrés, arrangèrent les instructions symboliques, et réglèrent le nombre et les fonctions des officiers des loges ; en un mot, ils donnèrent à la Maçonnerie la forme extérieure et la discipline intérieure qu'elle garde encore aujourd'hui, et qu'elle impose à ses adeptes dans l'univers entier. (a)

Pourtant, ainsi que le remarque J. Fellows, (b) il serait absurde de supposer, comme quelques auteurs l'ont fait, que ces rites et ces cérémonies, qui offrent,

(a) John Fellows, *Mysteries of Freemasonry*, p. 255 et suiv.

(b) P. 256.

à première vue, les caractères évidents de la plus haute antiquité, furent alors inventés par ces savants et ces “docteurs en Divinité.”

Ces hommes furent les ordonnateurs de la maçonnerie moderne ; ils n'en furent pas les inventeurs. Ils mirent en œuvre les matériaux qu'ils trouvèrent dans les archives de l'ordre et, “ chose remarquable, continue Fellows, il n'y a peut être pas dans toute la maçonnerie, une seule cérémonie qui n'ait son rite correspondant, dans l'un ou l'autre des anciens mystères païens.” (a)

Singulière assertion, en vérité ! et bien propre à rendre suspecte à des catholiques, une association fondée sur de pareilles bases.

(a) P. 234.

CHAPITRE II.

LA MAÇONNERIE ANGLAISE SE RÉPAND DANS L'UNIVERS.

La révolution maçonnique de 1717 ne s'opéra pas sans soulever contre elle une tempête qui fut à la fois longue et violente.

L'ordre Ecossais, avons nous dit, existait déjà en Angleterre, depuis plusieurs siècles ; il avait sa Grande Loge à York. En voyant s'organiser une Loge nouvelle qui, tout en lui prenant ses rituels, ses symboles et une partie de ses degrés, prétendait cependant avoir une Juridiction Souveraine et indépendante, l'Ordre Ecossais protesta, et il s'en suivit un schisme dans la maçonnerie anglaise.

Du côté d'York se rangèrent les loges d'Irlande et d'Ecosse, tandis que la plupart des loges anglaises, au contraire, reconnurent la juridiction de la Grande Loge de Londres.

Le parti Ecossais ou Yorkiste prit le nom de *Maçonnerie Ancienne*, et donna par dérision aux maçons réformés la dénomination de *Maçons Modernes*.

La Maçonnerie Anglaise se trouva ainsi divisée en deux rites. Le rite Ecossais ou Maçonnerie Templière avec ses 33 degrés, et le rite Anglais qui ne faisait consister ostensiblement l'ordre que dans les trois premiers degrés.

Remarquons le bien cependant. Ce conflit portait

uniquement sur une question de *juridiction*, nullement sur une différence de *principes* et de *but*.

Yorkistes et Londonais se reconnaissaient comme enfants d'une même mère. Ils avaient même doctrine, prêtaient les mêmes serments, poursuivaient les mêmes desseins. Il n'y avait donc pas deux maçonneries en Angleterre, mais une seule, sous deux administrations différentes.

Cette division dura jusqu'à l'année 1813. Alors, grâce à un compromis, les deux rites se donnèrent de nouveau la main et se réunirent sous une direction unique.

*

Voici quelle fut la base de ce compromis.

La Grande Loge de Londres accepta comme couronnement de son système maçonnique le 7^{ème} degré de l'Ordre Ecossais, nommé l'*Arche-Royale*.

De son côté, le Souverain Conseil d'York, qui comptait dans son système 33 degrés différents consentit à ne faire consister la *Maçonnerie Ancienne* que dans les trois premiers degrés d'*Apprenti*, de *Compagnon* et de *Maître*, y compris le degré supérieur de l'*Arche Royale*.

Cependant, en dehors de cette Union, il se réserva le droit d'initier aux 33 degrés de son Rite comme par le passé, et de garder ainsi intacte la maçonnerie templière.

Depuis cette convention les 2 grands corps maçonniques Anglais, fondus ensemble, ont pris le titre de : "*Grande Loge réunie de la Maçonnerie Ancienne, libre et acceptée.*" (Eckert, t. II, p. 53.)

*

Du reste, ces querelles de juridiction n'avaient pas empêché la maçonnerie de s'étendre dans l'univers entier. Elles parurent même stimuler le zèle des maçons des deux rites pour recruter partout de nouveaux disciples.

Au commencement du XIX^e siècle, on comptait sous la juridiction (du Souverain Conseil d'York) 16 Grands Maîtres provinciaux, c'est-à-dire, 16 Grandes Loges Écossaises : 272 loges en Écosse, et 65 en France, en Allemagne et en Amérique.

La Grande Loge de Londres avait fait des progrès plus étonnants encore. En moins d'un demi siècle, elle étendit le réseau de ses loges sur tous les peuples du continent et même sur les colonies d'Amérique.

*

Citons quelques dates à l'appui de cette assertion. *La maçonnerie londonaise* fonda des loges en France ; à Paris en 1725, à Bordeaux en 1732, à Valenciennes en 1733. En 1735, elle établit à Paris *la première loge centrale* qui prit le nom de *Grande Loge Anglaise de France*.

La maçonnerie londonaise ouvrit des loges en Allemagne, à Cologne et à Hambourg en 1733, puis dans un grand nombre d'autres villes, et l'ordre se répandit bientôt avec une rapidité surprenante.

La maçonnerie londonaise s'établit en Espagne et en Portugal. Elle fonda une loge à Madrid en 1726,

à Gibraltar en 1727, et elle en ouvrit aussi plusieurs à Lisbonne et dans les provinces.

La maçonnerie londonaise avait à Rome en 1742 plusieurs loges de francs-maçons relevant de son obéissance. Elle en ouvrit aussi à Naples en 1756.

Enfin cette même *Maçonnerie londonaise* poussa son action jusqu'en Russie. Elle fonda des loges à Moscou et à St. Pétersbourg. (St. André, Francs-Maçons et Juifs, p. 228.)

Ce n'était point encore assez pour l'activité maçonnique.

La société poursuivait un but universel. Elle voulait se substituer à l'Eglise. Elle devait donc, comme cette Eglise, avoir une action qui s'étendit d'un bout du monde à l'autre. Partout à côté du temple catholique, il fallait élever un autre temple dédié à la religion des loges.

La prospérité matérielle et politique de l'Angleterre allait, du reste, singulièrement favoriser son action.

La politique anglaise, en effet, commençait alors à fonder cet empire colonial qui devait bientôt étendre ses rameaux sur l'univers entier. L'Angleterre possédait en Amérique des colonies considérables. Elle convoitait surtout la Nouvelle-France et le riche empire que la France avait établi aux Indes. La fortune des armes, aidée par l'inepte incurie de Louis XV, livra à l'Angleterre ces immenses territoires.

Partout où flotta le drapeau britannique, la maçonnerie le suivit, et lui fit couvrir de ses plis protecteur les loges qu'elle fonda sur tous les rivages.

Dès l'année 1733, la Grande Loge de Londres accorda une charte à la loge de Boston, et quand le traité de 1763, eût fait définitivement passer la Nouvelle-France aux mains de l'Angleterre, elle se hâta d'y établir ses loges et d'y prêcher les doctrines maçonniques.

Nous verrons bientôt quel succès couronna ces efforts.

CHAPITRE III.

UNITÉ DE DOCTRINE, RITUEL ET CÉRÉMONIES MAÇONNIQUES.

Cinquante ans après sa naissance, la Maçonnerie Anglaise de Londres, répandue dans tout l'Univers, comptait déjà des milliers de loges, et ralliait des millions de membres autour de son programme.

Mais pour utiliser ces forces, il y avait de graves problèmes à résoudre.

Comment discipliner les maçons sur la surface du globe ? Comment les former en bataillons solides, capables de manœuvrer avec ensemble sous la main d'un chef habile ? Comment enfin obtenir de ces loges à tempéramment divers l'*Unité de doctrine, d'organisation et de gouvernement*, sans laquelle pourtant l'on ne pouvait rien entreprendre de sérieux ?

La maçonnerie surmonta ces difficultés avec une habileté vraiment extraordinaire.

Créée pour combattre l'Eglise Catholique et la remplacer à la tête de l'humanité, elle emprunta à son ennemie sa discipline intérieure, son organisation extérieure, son mode de gouvernement et ses moyens d'action.

*

L'unité doctrinale fait la force de l'Eglise catholique. Doucement, mais fortement, elle incline tous les esprits vers un but commun. Sous son action,

les incertitudes disparaissent, les préjugés nationaux s'effacent, les erreurs s'évanouissent, pour faire place à la Vérité. Guidés par les mêmes principes, les chrétiens ne forment plus qu'une grande famille de frères, unis par la partie la plus noble de leur être, l'intelligence. Cette union des intelligences produit aussi celle des cœurs et des volontés, comme la lumière du soleil amène avec elle la chaleur et la vie.

Ainsi l'unité doctrinale est une sorte d'âme universelle qui, animant le monde chrétien, le fait penser, aimer et vouloir de la même manière.

Elle a pour signe extérieur, l'Unité de culte et de cérémonies, et les Sacrements comme gardiens et comme aliments.

Ce que l'Eglise avait fait pour la Vérité, la maçonnerie voulut l'entreprendre pour le triomphe de l'erreur.

Elle imposa à ses adeptes *l'Unité de doctrine, de cérémonies et de culte.*

“ Dès 1723, dit le F. Clavel, la Grande Loge de Londres donnait à plusieurs de ses membres, la mission de publier les statuts, les doctrines, les instructions et différentes cérémonies intérieures de la franc-maçonnerie. Ce recueil parut peu de temps après sous le nom du *Rév. J. Anderson*, avec le visa de la Grande Loge.”

La maçonnerie anglaise imposa ce rituel à toutes les loges qu'elle fonda sur le continent et dans l'univers entier. C'est le livre sacré des loges. Il contient les cérémonies d'initiation, les serments maçonniques, les instructions, les allégories au moyen desquelles l'ordre enseigne ses doctrines et cherche à les faire prévaloir dans la société.

En imposant ce livre aux maçons, l'ordre s'assura ainsi partout de l'unité de doctrine et de culte.

“ Toutes les administrations maçonniques, conti-
nue le F. Clavel, ont traduit ou réimprimé le livre
“ d'Anderson, ou en ont produit d'analogues.” (V.
Cl. Janet, tome I, p. 41.)

*

Dans les rituels maçonniques en usage chez les diverses nations du globe, il y a bien, il est vrai, quelques variantes, mais elles portent toujours sur des points accessoires, non sur ce que les maçons considèrent comme *articles fondamentaux* de l'ordre. Ces variantes s'accordent avec les tempéraments différents des peuples. Ainsi les français ont en grande partie mis de côté les longues citations bibliques, et les prières que les Révérends Désaguliers et Anderson avaient introduites dans le rituel anglais. Mais les cérémonies principales, les épreuves, les serments, les instructions maçonniques, en un mot, tout ce qui fait l'essence de la franc-maçonnerie, est le même dans les rituels français, italiens, américains et anglais. Les maçons l'avouent :

“ Quoique dispersés sur toute la surface de la terre,
“ les francs-maçons ne font *qu'une communauté*. Ils
“ *ont les mêmes secrets, suivent la même voie, sont formés*
“ *d'après les mêmes règles, enfin sont animés du même*
“ *esprit. Ils viennent de la même source, ils ont les mêmes*
“ *principes et travaillent au même but.*” (Ragon, Art.
Maç., p. 14.)

La maçonnerie s'assura ainsi l'unité de doctrine et de cérémonies symboliques.

CHAPITRE IV.

UNITÉ D'ORGANISATION, CONGRÈS DE WILHEMSBAD.

Le phénomène qui se produisit à l'apparition du protestantisme, se renouvela au sein de la maçonnerie naissante. Des sectes dissidentes surgirent de toutes parts. Pressés par le désir d'aller plus vite ou plus loin que leurs frères, des maçons fondèrent de nouveaux systèmes. Ils multiplièrent les rites et les degrés, et se mirent à enseigner tout haut, sans discrétion les doctrines qu'on ne devait révéler qu'avec prudence, dans le secret des loges.

Ainsi le Juif Martinez Paschalis institua en France en 1754, une société cabalistique de maçons qu'il nomma " Cohens " ou prêtres, et son disciple St. Martin répandit partout le système du maître, au sein des loges françaises.

Dans le même temps, Cagliostro établit sa maçonnerie Égyptienne ou de Misraïm, avec ses cérémonies bizarres et ses 80 degrés divers ; tandis qu'en Allemagne Weishaupt, avec une habileté vraiment diabolique, organisait son fameux système de l'Illuminisme.

Il était temps de mettre de l'ordre dans ce chaos et de rassembler ces éléments turbulents sous la discipline d'une organisation unique et forte. L'idée d'un *Convent général* de toutes les sociétés secrètes,

filles de la franc-maçonnerie, fut mise en avant et acceptée avec enthousiasme.

Un grand congrès fut convoqué à Wilhemsbad en 1782.

*

Congrès de Wilhemsbad.

“ Les agents des sociétés secrètes étaient accourus de toutes les parties de l'Europe, du fond de l'Amérique et des confins de l'Asie. L'union générale de tous les rites ou systèmes de la franc-maçonnerie y fut décidée et établie, en premier lieu, sur le principe fondamental :”

“ Que les trois grades d'apprenti, de compagnon et de maître, seraient la base absolue et universelle de la franc-maçonnerie.”

“ Tous les rites, tous les systèmes, toutes les sociétés secrètes, fondées ou à fonder, pour appartenir réellement à la franc-maçonnerie, devraient s'appuyer sur ces trois grades constitutifs.”

“ Tout initié à ces trois grades serait reconnu pour frère légitime dans toutes les loges, de quelque classe qu'il fut d'ailleurs, et dans quelque système ou rite qu'il eût été initié.”

“ On laisserait à chaque rite la liberté d'élever sur cette base, ou d'y conserver, les grades qui seraient jugés les plus aptes à conduire au but suprême et à compléter chaque système.

En second lieu, il fut réglé :

“ Que dans la maçonnerie ordinaire, qui se composerait de ces trois grades seulement, il ne serait

jamais fait mention ni des hauts grades, ni des chefs inconnus.”

En troisième lieu.

“ Que chaque loge aurait le choix de ses chefs, c'est-à-dire, de son Vénérable et de ses Officiers et aussi de la Grande Loge à laquelle elle se soumettrait et dont elle dépendrait immédiatement.” (V. St. André, Francs-Maçons et Juifs, p. 247.)

*

Ce concile œcuménique de la franc-maçonnerie eût pour l'ordre les résultats les plus importants. Il lui assura une base large, unique, universelle, sur laquelle s'appuya tout l'édifice maçonnique.

Tous les frères, en effet, à quelque nationalité qu'ils appartiennent, et dans quelque rite qu'ils se fassent recevoir, doivent passer d'abord par ces trois premiers grades maçonniques, que l'on nomme la *Maçonnerie bleue* ou *Symbolique*. Là, ils reçoivent le même enseignement, subissent les mêmes épreuves, prêtent les mêmes serments, reçoivent les mêmes mots de passe et de ralliement qui permettent aux maçons de se reconnaître dans l'univers entier.

Dans la maçonnerie bleue, l'on observe scrupuleusement la loi du secret recommandé par le congrès de Wilhemsbad. Jamais on n'y fait mention des grades supérieurs ou de la *Maçonnerie templière*. On s'efforce même de faire croire que les degrés inférieurs sont tout ; qu'il n'y a rien au-delà.

Cette assertion est fausse.

Elle n'est du reste acceptée que par ceux que

Wheishaupt appelait dédaigneusement “ des brutes, des grossiers et des imbéciles.”

Ces hommes sont destinés à rester toujours dans ces degrés inférieures, sans même en comprendre les doctrines et les tendances.

Quant aux maçons qui montrent de l'aptitude pour les secrets de l'ordre, ils ne tardent pas à connaître l'existence des hauts grades, et même à recevoir l'invitation d'y entrer pour avoir plus de lumières et mieux connaître les vraies doctrines de la franc-maçonnerie.

*

Le congrès de Wilhemsbad avait heureusement résolu un problème fort important pour la société. Tout en laissant à chaque rite maçonnique pleine liberté de développer à son gré ses degrés et ses mystères, il avait rassemblé tous les systèmes dans une organisation forte et unique.

Restait à trouver le moyen efficace de gouverner cette immense armée. La difficulté était plus grande sur ce point que partout ailleurs.

L'on se trouvait, en effet, en face de susceptibilités nationales qu'il fallait ménager, d'ambitions personnelles qu'on devait contrôler, et cependant la centralisation du pouvoir était indispensable à la maçonnerie, si elle voulait agir d'une manière efficace, non pas sur telle ou telle nation en particulier, mais sur la société en général. Quel système serait à la fois assez démocratique pour laisser à chaque peuple ses allures libres, son autonomie nationale, et en même temps, assez autoritaire pour relier ces peuples entr'eux et leur faire accepter le contrôle d'un pouvoir suprême ? C'était le problème à résoudre.

CHAPITRE V.

PAROISSE—ÉVÊCHÉ—ARCHEVÊCHÉ MAÇONNIQUE.

La maçonnerie, avait déjà pris à l'Eglise Catholique son Unité de doctrine et de discipline intérieure, elle lui emprunta encore son organisation extérieure, sa hiérarchie et son gouvernement.

L'assertion peut paraître étrange, invraisemblable même. Pourtant elle est exacte. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à mettre en regard les rouages divers de l'administration catholique et les centres variés de l'autorité maçonnique.

1°. La paroisse catholique se compose d'un certain nombre de fidèles. Elle est présidée et dirigée par le curé. Son devoir est d'expliquer aux chrétiens la doctrine de l'Eglise et de la maintenir dans toute son intégrité.

La paroisse maçonnique se nomme une Loge. Elle a pour chef le Vénérable et réunit un certain nombre de maçons : "Le Vénérable doit prêter serment de garder les anciennes traditions de l'ordre, les usages et coutumes établies, et de les faire observer par ses subordonnés." (Constitut. de la Grande Loge d'Angleterre, art. Vénérables.)

2°. Un certain nombre de paroisses forme un évêché. L'Evêque exerce son autorité sur tout son diocèse. Il veille à la discipline, à l'instruction des

fidèles, il fait en personne la visite annuelle de toutes les paroisses soumises à sa juridiction.

Un groupe assez considérable de Loges situées dans un même canton, forme un district ou un évêché maçonnique. Cet évêché est présidé par un officier nommé *Député Grand Maître de District*.

“ Son devoir est d'exercer une surveillance générale sur toutes les loges de son district. Il les visitera et s'assurera qu'elles suivent pour leurs travaux le Rituel de la Grande Loge, et que les finances sont dans un état satisfaisant..... Il peut en certain cas, suspendre une loge (la mettre en interdit), comme aussi accorder ou refuser de la transférer dans quelque autre partie de son district.” (Constitut. de la Grande Loge de Québec, IIème partie, art. Ier.)

3°. L'Eglise Catholique place enfin un certain nombre d'évêchés sous la juridiction d'un Archevêque, pour la direction générale. Elle forme ainsi une province ecclésiastique, distincte, indépendante des autres provinces, possédant dans son sein tous les pouvoirs nécessaires à la discipline et au bon fonctionnement de l'autorité.

De même la franc-maçonnerie groupe ses évêchés ou districts maçonniques autour d'un centre souverain de juridiction et d'autorité.

Ce centre, *c'est la Grande Loge*.

Voici comment la Constitution de Québec définit ses pouvoirs. (Constit. de la Grande Loge, 1ère partie.)

“ La Grande Loge est le pouvoir maçonnique suprême, et l'autorité qui, dans cette province, possède

tous les attributs de la souveraineté et du gouvernement législatif, exécutif et judiciaire. Cette autorité est limitée seulement par les anciennes coutumes de l'ordre, ou les ordonnances particulières de sa propre constitution.”

“ Son pouvoir législatif s'étend à toutes les loges et à tous les maçons placés sous sa juridiction.”

“ Son pouvoir exécutif renferme le privilège exclusif d'accorder des chartes pour ouvrir de nouvelles loges dans la province, comme aussi de les suspendre ou révoquer à son gré.”

“ Le pouvoir judiciaire de la Grande Loge est d'une double nature. Il maintient la discipline parmi les membres et les loges de sa juridiction, et juge des plaintes portées contre les officiers de la Grande Loge, autre que le Grand Maître. De plus, il décide des cas de controverse et de discipline qui lui sont soumis et juge des appels qu'on lui fait.”

La Grande Loge est donc le centre de vie et d'action maçonnique pour une province ou même pour toute une nation.

Voici comment la maçonnerie constitua ces grands corps.

Chaque pays, géographiquement séparé des autres ou possédant un pouvoir politique indépendant, eût le droit d'avoir sa Grande Loge nationale. D'après ces principes, des Grandes Loges furent fondées en Irlande (1730), en Allemagne (1741), à Naples (1756), en France (1772), en Espagne (1779).

Après leur déclaration d'indépendance, les Etats-Unis d'Amérique, établirent une Grande Loge ma-

çonnique dans chaque état. Le même système a aussi été adopté en Canada.

Nous comptons une Grande Loge dans chaque Province de la Confédération.

CHAPITRE VI.

GRANDES LOGES—GRANDS REPRÉSENTANTS.

En copiant l'organisation catholique, la maçonnerie avait réussi à former de grands corps, capables d'imprimer aux loges de toute une nation, une marche régulière et un mouvement d'ensemble dans leurs travaux.

Mais universelle, comme l'Eglise Catholique, elle voulait franchir "les limites d'institutions nationales," et donner aux maçons un but général et cosmopolite.

La maçonnerie "était une alliance humanitaire destinée à amener la société à sa perfection morale." (a) Il lui fallait donc, comme l'Eglise, rallier toutes les nations du monde dans un même gouvernement, et donner aux Grandes Loges nationales, une harmonie d'action, nécessaire pour le but final de l'ordre.

Voici les moyens qu'elle employa.

1°. Les Grandes Loges nationales entretiennent entre elles une correspondance suivie et régulière.

2°. Elles ont les uns près les autres, des représentants accrédités, de véritables ambassadeurs.

(a) Programme de 1723.

3°. Chaque année, la Grande Loge nationale tient une assemblée générale, et donne connaissance aux frères des rapports qu'elle reçoit de toutes les Grandes Loges Sœurs de l'Univers entier.

4°. De temps à autre, selon les circonstances, la Maçonnerie tient des conciles généraux auxquels assistent des délégués de toutes les Grandes Loges. L'on discute les affaires de l'ordre, et l'on convient des mesures à prendre pour imprimer à la Maçonnerie une direction universelle et uniforme.

Tel est le système administratif qui fonctionne encore aujourd'hui et fait la maçonnerie *une* dans l'univers entier pour le gouvernement et pour l'action.

Pourtant, ce système officiel offre une lacune que l'on aperçoit immédiatement.

*

Les Grandes Loges Nationales, unies par leurs Grands Représentants, ne forment cependant pas une espèce de Fédération républicaine, jouissant de droits égaux, se mouvant dans leur orbite respectif, sans qu'aucune de ces Loges puisse contrôler l'action des autres. La maçonnerie est de toutes les sociétés, la plus autoritaire. *L'obéissance aveugle* aux chefs inconnus, *aux appels d'autorité*, c'est ce que l'on enseigne constamment aux maçons, ce qu'on leur fait jurer dans leurs serments, ce qu'ils ont sans cesse à pratiquer en loge. La direction vient non d'en bas, mais d'en haut, les loges ne font pas la loi, elles la reçoivent.

Donc, comme au-dessus des provinces ecclésiastiques, des archevêchés dans l'Eglise Catholique, il y

a le pouvoir suprême, universel, infaillible et sans appel de la cour romaine présidée par le Pape, de même aussi dans la franc-maçonnerie, au-dessus des Grandes Loges Nationales, il y a une autorité suprême, unique qui, présidée par *un chef*, juge tout, dirige tout et imprime au Grand Corps maçonnique le mouvement, l'uniformité, la vie.

Quel est ce comité ? Qui le préside ? Quel homme tient dans sa main les forces maçonniques, les fait manœuvrer d'un bout du monde à l'autre avec un ensemble étonnant, et, par les journaux, les livres, les discours, les courants d'opinion publique sait les pousser avec unanimité à l'attaque d'une doctrine catholique, ou les mener à l'assaut d'une liberté chrétienne ou sociale ?

C'est, il le faut avouer, un mystère qui n'a pas encore échappé au secret des loges.

Les uns placent ce comité à Londres, d'autres à Malte, d'autres enfin dans quelque ville du Nord. Les uns nomment comme chef suprême de l'ordre quelque personnage politique fort en vue, tandis que d'autres attribuent la direction suprême de l'ordre à des conspirateurs ténébreux, ou même aux Juifs, poursuivant leur haine séculaire contre l'Eglise et la société chrétienne.

Tout cela pourtant n'est que conjecture. Le comité existe, c'est certain. Il a un chef suprême dont la volonté est obéie dans l'univers entier, mais ce chef n'est connu que de quelques maçons des plus hauts grades.

Les autres sont sur ce point dans une ignorance aussi complète que les profanes.

L'on voit ainsi quel immense pouvoir est concentré entre les mains de la franc-maçonnerie.

Quand nous aurons étudié plus loin, les doctrines de l'ordre, les instructions qu'il impose à ses disciples, le but qu'il veut atteindre, nous comprendrons comment, grâce à cette organisation à la fois simple et puissante, il peut, à son gré, soulever cette force irrésistible que l'on nomme l'opinion publique, et du sein de sa Grande Loge Suprême diriger, à sa guise, la politique des États.

CHAPITRE VII.

L'ANGLETERRE, BERCEAU DE LA MAÇONNERIE UNIVERSELLE.

Des faits que nous venons de citer, tirons quelques conclusions fort importantes dans le sujet qui nous occupe.

L'Angleterre a été, nous l'avons vu, le berceau de la maçonnerie du monde entier.

Elle a donné aux Grandes Loges établies successivement dans l'univers, les chartes maçonniques qui les font travailler en harmonie avec les maçons des autres pays. Elle leur a imposé son rituel officiel, ses cérémonies, ses degrés d'initiation, ses instructions et ses serments. Elle relie ces Grandes Loges entre elles et se les rattache à elle-même par la correspondance officielle, et le système des Grands Représentants. En un mot, la franc-maçonnerie anglaise a été la tête et le cœur de la maçonnerie universelle.

Donc vouloir aujourd'hui établir une distinction entre la maçonnerie anglaise et la maçonnerie continentale, représenter celle-ci comme violente, anticatholique, révolutionnaire dans ses principes et dans ses actes, celle-là, au contraire, comme conservatrice dans ses tendances, tolérante dans ses vues, bienfaisants dans son but final, est une théorie parfaitement inadmissible. Elle croule par la base et est énergiquement démentie par les faits.

*

Une seule chose pourrait justifier cette assertion. Ce serait une rupture éclatante et publique de la maçonnerie anglaise avec la maçonnerie continentale, un changement complet de base, un abandon absolu des principes qui présidèrent à la formation de l'ordre moderne en 1717, et lui assignèrent son but *final*.

L'Angleterre maçonnique a-t-elle jamais désavoué ses doctrines, réformé ses rituels et changé les serments qu'elle exigeait de ses membres et qu'elle imposait aux maçons du continent en 1723 ? Jamais !

Doctrine, rituel, serments restent aujourd'hui les mêmes qu'en 1723, pour les maçons de l'univers entiers !

L'Angleterre maçonnique, a-t-elle rompu officiellement avec les loges continentales, ses filles, qui depuis deux siècles mènent ouvertement la guerre contre l'Eglise et la société chrétienne ? Jamais !

*

Il y a bien eu, il est vrai, de temps à autre, quelques moments de mauvaise humeur.

Quand ces filles, impatientes des restrictions hypocrites que leur mère leur imposait, ont brisé ces entraves, qu'elles ont proclamé tout haut ce que la secte ne confiait que tout bas, à quelques sujets d'élite, alors la maçonnerie anglaise a feint de se fâcher : et elle a imposé à ces Grandes Loges trop audacieuses un temps de pénitence publique.

C'est ce qui est arrivé par exemple, au Grand Orient de France en 1876, quand il cessa de déclarer obligatoire pour les maçons la croyance à l'Être Suprême.

L'Angleterre maçonnique se sépara *officiellement* de la France. Elle lui retira ses Grands Représentants, et les Grandes Loges des Etats-Unis et du Canada suivirent cet exemple. Mais ce nuage passager n'empêche nullement la mère et la fille de s'entendre parfaitement en secret.

Depuis 1878, la France est ostensiblement gouvernée par la franc-maçonnerie. Elle ne cesse depuis lors, selon le programme de l'ordre, de combattre la religion révélée et de démolir pièce à pièce, les institutions qui donnaient à ce grand pays sa physionomie chrétienne.

L'Angleterre maçonnique a-t-elle protesté contre ces persécutions, condamné ces violences, désavoué les actes des francs-maçons français ? Ne leur a-t-elle pas au contraire, donné constamment l'approbation la plus entière, l'appui le plus chaleureux ? Ne soutient-elle pas le journal et par l'opinion publique, qu'elle façonne par les mille organes à sa disposition, les chefs qui conduisent en France la croisade anti-catholique et anti-sociale ?

Ne reste-t-elle pas en union intime et fraternelle par ses Grands Représentants avec la maçonnerie *Belge, Italienne, Allemande et Espagnole*, aussi hostile que la maçonnerie française à l'Eglise Catholique et aux institutions qui lui servent d'appui ?

Que l'on cesse donc de nous apporter cette distinction perfide entre la maçonnerie anglaise et la maçonnerie continentale. La société est *une* par son organisation, ses doctrines et son programme. Les allures extérieures plus pacifiques des maçons anglais tiennent à des causes que nous expliquerons plus tard, mais elles n'indiquent nullement ni un changement de vues, ni encore moins l'abandon du fameux programme maçonnique de 1723.

L'avocat protestant Eckert qui a étudié à fond l'influence de l'Angleterre dans les révolutions sociales qui agitent aujourd'hui le monde, termine en ces termes, son vigoureux réquisitoire contre la maçonnerie anglaise.

“ L'Angleterre a été la mère de la franc-maçonnerie moderne, et *c'est d'elle* encore que partent les fils conducteurs qui dirigent aujourd'hui l'association maçonnique dans l'univers entier.” (Eckert, t. II, p. 55.)

CHAPITRE VIII.

HISTOIRE DE LA FRANC-MAÇONNERIE EN CANADA.

La France impie et frivole du XVIII^e siècle s'était jetée à corps perdu dans les loges de la franc-maçonnerie. Minée dans sa foi par les sarcasmes de Voltaire et de son école, corrompue dans ses mœurs par les orgies de la régence, paralysée dans sa résistance par les idées gallicanes, les jalousies de parlement, les doctrines outrées du Jansénisme, la France se passionna pour cette nouveauté que l'on nommait la Maçonnerie Anglaise. La noblesse et les abbés de cour, possesseurs par simonie de biens d'Eglise, qu'ils employaient au plaisir ou à l'intrigue, accoururent aux loges. Le mystère les intriguait, les cérémonies bizarres de l'initiation intéressaient leur imagination blasée, tandis que les doctrines de la secte nouvelle flattaient leurs idées antireligieuses et semblaient leur promettre les réformes sociales qu'ils rêvaient.

“ Avant 1743, dit Robinson, (a) la maçonnerie en France était devenue, pour ainsi dire, universelle. Les loges de francs-maçons étaient le foyer des doctrines les plus étranges et les plus criminelles. Elles se trouvèrent peuplées d'avocats au parlement, d'ab-

(a) Robinson's Proofs of conspiracy.

bés sans bénéfices et de soi-disant philosophes qui y discutaient sur toutes les matières de religion et de politique.”

La colonie française de la Nouvelle France, n'échappa point à cette contagion d'impiété. La noblesse et la bourgeoisie canadienne, lisaient Voltaire. Elles en prirent vite l'esprit et les tendances. Le terrain était préparé pour l'action maçonnique.

Quelques années seulement avant la conquête, c'est-à-dire vers 1755, une loge de maçons fut établie à Québec. L'on conserve encore dans les archives de l'ordre, les noms de ces premiers maçons canadiens, mais, par égard pour leurs descendants dont la dévotion à l'Eglise proteste aujourd'hui contre la folle conduite de leurs ancêtres, il est, je crois, plus charitable de laisser dormir ces noms dans le silence des loges.

*

Après la conquête, en 1763, les loges se multiplièrent rapidement en Canada.

Chaque régiment anglais, envoyé ici en garnison, avait sa loge maçonnique dont la charte lui permettait de tenir des assemblées et d'initier des maçons partout où il serait stationné. Or l'un de ces régiments recruta à Québec un bon nombre d'adeptes. Quand il retourna en Angleterre, il laissa aux maçons Québecquois sa charte datée de 1752, et ceux-ci organisèrent la loge Albion.

Ce fait curieux est relaté dans le compte rendu annuel présenté à la Grande Loge de Québec en 1881

par le F. Edson Ficht, Député Grand Maître pour les districts de Québec et Trois-Rivières.

“ J’attire l’attention de cette Grande Loge, dit le F. Ficht, sur le fait que la loge Albion No. 2 a été, injustement et sans ordre, privée de sa charte primitive portant la date du 12 juin 1752. A la dernière session annuelle, le F. Miller présenta cette charge à la Grande Loge, mais malgré nos recherches, je n’ai pu découvrir nulle part dans le livre des rapports aucune mention de ce fait.”

“ La charte avait été donnée au 4ème bataillon du régiment royal d’artillerie, avec pouvoir de tenir des assemblées et de faire des maçons partout où il irait. En 1826, on accorda à la loge Albion une charte supplémentaire, afin de la rendre permanente. C’est d’après cette charte que la loge travaille aujourd’hui. Elle prie donc cette Grande Loge de l’autoriser à porter, au lieu de bijoux d’argent, des bijoux d’or, à cause de ses 129 années d’existence. D’autre part, comme la charte primitive n’est plus en leur possession, les maçons de la loge d’Albion n’ont plus rien pour prouver leur avancé.”

“ Je demande donc respectueusement que la charte soit remise entre les mains de ses légitimes possesseurs.”

*

La maçonnerie continua de s’étendre à Québec, à Trois-Rivières, à Montréal, et surtout dans le Haut-Canada, presque exclusivement colonisé par des anglais. Les loges canadiennes recevaient leurs chartes de la Grande Loge d’Angleterre et dépendaient d’elle pour la juridiction et le gouvernement.

En 1854, les franc-maçons canadiens s'appuyant sur les principes reçus par les Grandes Loges des Etats-Unis, résolurent d'établir en Canada, une autorité maçonnique suprême et indépendante.

Après certaines difficultés de détail qui finirent par disparaître, certaines restrictions que les maçons canadiens acceptèrent, la Grande Loge d'Angleterre consentit au projet. Elle reconnut pour sa fille légitime, mais désormais majeure et maîtresse de ses actions, la Grande Loge du Canada. La mère et la fille ont toujours, depuis lors, entretenu ensemble des relations harmonieuses.

La Grande Loge de Québec naquit dans des circonstances moins heureuses.

En 1869, deux ans après la Confédération, les maçons de la province, s'autorisant de l'exemple de la Grande Loge du Canada et des loges américaines, voulurent, eux aussi avoir un centre maçonnique indépendant. Malheureusement la maçonnerie anglaise était alors dans un moment de mauvaise humeur. Elle refusa à sa fille canadienne l'émancipation demandée. La fille passa outre. Forte de ses droits évidents et de l'encouragement que lui donnaient les autres Grandes Loges, elle se constitua en autorité maçonnique suprême et indépendante. La Grande Loge de Québec fut fondée le 20 octobre 1869.

L'Angleterre, irritée de cette action hardie refusa de reconnaître la Grande Loge de Québec et de lui envoyer des Grands Représentants. Voilà déjà 14 ans que dure cette pénitence publique, et rien ne fait prévoir une réconciliation prochaine entre la mère et la fille.

Au mois de septembre 1881, devant l'assemblée générale annuelle des maçons tenue à Montréal, le Vénérable F. J. H. Graham, Grand Maître de la Grande Loge de Québec, a raconté fort en détail, l'histoire de cette controverse maçonnique. Ne pouvant avoir de guide plus autorisé en cette matière, je traduirai la partie de son rapport qui a trait au sujet qui nous occupe.

CHAPITRE IX.

HISTOIRE DE LA GRANDE LOGE DE QUÉBEC D'APRÈS
LE FR. J. H. GRAHAM.

“ La division du Canada, du consentement et avec l'aide du gouvernement local et impérial, en deux provinces distinctes, Ontario et Québec, et la fédération des autres provinces pour former le Dominion du Canada, le 1er juillet 1867, souleva des questions maçonniques d'un intérêt et d'une importance supérieure, peut-être, à n'importe quel événement politique des temps modernes.”

“ Plusieurs années avant ces faits, leur prévision m'avait engagé, avec plusieurs autres sans doute, d'étudier à fond les documents historiques et les principes constitutionnels qui se rapportaient à la formation, aux prérogatives, au fonctionnement des Grandes Loges de la franc-maçonnerie, durant les 150 dernières années, c'est-à-dire, de l'an 1867 à l'établissement de la Grande Loge d'Angleterre en 1717.”

“ J'en vins à la conclusion que la maçonnerie de cette province avait, après le 1er juillet 1867, *le droit et le devoir* de former une Grande Loge indépendante, avec pouvoir légal d'exercer une autorité exclusive et souveraine sur toutes les loges de francs-maçons, dans le territoire de Québec.”

“ Cette conclusion devint pour moi un axiome de

foi maçonnique et nombre de frères de cette province partagèrent ma conviction.”

*

Formation de la Grande Loge de Québec.

“ Plusieurs années de réflexion, des études sérieuses et variées préparèrent donc la voie à la formation de la Grande Loge de Québec. Elle fut établie le 20 octobre 1869, grâce à la coopération intelligente et zélée de la majorité des loges canadiennes, écossaises et anglaises de la province”

“ Nous fîmes connaître cette démarche à toutes les Grandes Loges Sœurs de l'univers, en même temps que nous leur demandions de l'approuver et d'échanger avec nous leurs Grands Représentants.”

“ Nous gardons une reconnaissance profonde à tant d'habiles légistes maçons et de Grandes Loges Américaines et Canadiennes qui firent à notre demande un accueil favorable.”

*

Difficultés.

La Grande Loge de Québec était fondée, mais il y avait encore bien des difficultés à vaincre.

Vingt-deux loges du registre du Canada (Ontario), trois loges du registre d'Angleterre : S. Paul, S. Georges et S. Laurent, ainsi qu'une loge du registre d'Ecosse : Elgin, refusèrent de se laisser porter sur

le registre de la Grande Loge de Québec, et prétendirent garder leur allégeance.

Après quelques années de controverses et de luttes, l'affaire s'arrangea, en partie du moins.

*

Adhésions.

“ Nos différends avec la Grande Loge du Canada notre mère, continue le Grand Maître, furent enfin réglés en 1874. Les loges dissidentes de notre territoire se firent inscrire sur notre registre, à des conditions aussi honorables pour elles, qu'avantageuses pour notre Grande Loge et toute la maçonnerie de notre juridiction.”

.....

.....

“ Les difficultés qui s'étaient élevées entre cette Grande Loge de Québec et la mère Grande Loge Ecossaise troublèrent profondément ici et ailleurs l'harmonie de notre société. Heureusement, l'amour de la paix, le désir fraternel des maçons Ecossais, alors dissidents, de faire ce que, dans les circonstances, ils crurent devoir être pour le bien général de l'ordre dans cette juridiction, finirent enfin par l'emporter.”

“ La célèbre vieille loge Elgin, avec ses deux rejetons King Solomon et Argyle, donnèrent un noble exemple des vrais principes de notre fraternité, en se rangeant sous la bannière de notre jeune, mais non sans gloire, Grande Loge de Québec.”

*

La paix.

La paix se faisait dans la famille maçonnique, et le Grand Maître de s'en réjouir et d'en féliciter les frères.

“ Cette heureuse union des loges du registre du “ Canada ” et “ d’Ecosse ” avec la Grande Loge de Québec, joint à l’accroissement annuel des loges placées sous notre juridiction, a plus que triplé le nombre de celles qui participèrent en 1869 à la formation de ce grand corps. Voilà certes qui est très encourageant pour nous.”

Sans doute. Pourtant, lorsque le Grand Maître regarde du côté de l’Angleterre, un nuage passe sur son front.

La Grande Loge de Londres continue de maintenir en pénitence sa fille indocile, et de lui refuser l’échange des Grands Représentants. Bien plus, elle soutient dans leur révolte les trois loges anglaises de Montréal : S. Georges, S. Paul et S. Laurent.

De là colère, menaces, échange de lettres plus ou moins aigres entre Québec et Londres.

*

La guerre.

“ Pour compléter notre œuvre, continue le Grand Maître, il ne nous reste plus qu’à régler nos relations avec notre mère la Grande Loge d’Angleterre, et à

obtenir de ses trois filles, S. Georges, S. Paul et S. Laurent, qui restent encore indépendantes, dans les limites de notre juridiction souveraine et reconnue, une adhésion fraternelle.”

“ Nous avons demandé à la Grande Loge de Londres d’échanger avec nous ses Grands Représentants. Elle a offert de nous reconnaître formellement si nous laissons les loges anglaises libres de continuer à relever, si elles le voulaient, de la Grande Loge Anglaise. C’était à des conditions pareilles que l’Angleterre avait consenti à reconnaître la Grande Loge du Canada.”

Le Grand Maître répond :

Votre offre est inacceptable.

La Grande Loge du Canada en se soumettant à ces conditions commit une faute.

Nous ne la renouvellerons pas.

Votre conduite est anti-maçonnique. Vous troublez la paix, etc., etc.

Et la guerre de continuer de plus belle.

“ La Grande Loge de Québec, dit le Grand Maître Graham, a été fondée, comme la Grande Loge d’Angleterre, en vertu d’un droit régulier, inhérent et inaliénable, droit qui est, croyons nous, en parfait accord avec les constitutions et les traditions de la franc-maçonnerie. Nous avons réclamé, *ab initio*, une juridiction souveraine et exclusive sur toutes les loges de la Province de Québec.”.....

“ Cette réclamation a été approuvée.”

CHAPITRE X.

RELATIONS OFFICIELLES DE LA GRANDE LOGE DE QUÉBEC AVEC LES GRANDES LOGES D'AMÉ- RIQUE ET DU CONTINENT.

L'unité maçonnique, nous l'avons vu plus haut, se maintient par la correspondance officielle des Grandes Loges entre elles, et les Grands Représentants qu'elles s'envoient mutuellement.

Ce sont les liens de la fraternité maçonnique. Les Grandes Loges ainsi unies, se considèrent comme Sœurs. Elles travaillent en harmonie au but de l'ordre, et se doivent réciproquement secours et protection.

L'on a bien souvent dit que notre maçonnerie anglo-canadienne ne ressemblait nullement à la maçonnerie continentale ; qu'elle n'avait ni le même esprit, ni les mêmes tendances, et qu'enfin vouloir la montrer en union ou en sympathie avec les maçons d'Europe, c'était la calomnier gravement.

Les catholiques savaient pourtant bien qu'il n'y avait là ni calomnie ni fausse représentation. Mais il fallait prouver leurs dires par des pièces officielles. Là était la difficulté. La maçonnerie veille avec un soin jaloux sur le secret de ses loges.

Mais voici que le Grand Maître Graham lui-même nous fait connaître ces relations de famille de la

Grande Loge de Québec avec les Grandes Loges d'Europe :

Voici ses paroles :

“ La Grande Loge de Québec est en communion fraternelle avec toutes les autres Grandes Loges du Dominion, ainsi qu'avec celles des Etats-Unis, la Grande Loge d'Irlande et plusieurs autres Grandes Loges d'Europe et autres contrées.”

“ *Nous entretenons une correspondance fraternelle, et nous échangeons nos Grands Représentants avec la plus grande partie de toutes les Grandes Loges régulières de francs-maçons du monde entier.*” (a) (Grand Master's address, p. 49.)

Voilà un aveu qui est bon à noter.

Afin d'en mieux faire comprendre l'importance, donnons de suite la liste complète de ces Grandes Loges régulières de francs-maçons, avec lesquelles notre Maçonnerie Anglo-Canadienne entretient des rapports d'amitié si intime.

Je prends cette pièce textuellement dans l'annuaire maçonnique pour 1881.

*

(a) “ The Grand Lodge of Quebec has been duly recognized by, and has happily established fraternal correspondance and inter changed Grand Representatives with the greater part of all the regular Grand Lodges of Freemasons throughout the world.”

*Grandes Loges de francs-maçons en correspondance régulière avec la Grande Loge de Québec et qui échan-
gent avec elles leurs Grands Représentants.*

GRANDES LOGES.

GRANDES LOGES.

- | | |
|------------------------------|-----------------------|
| 1 Alabama. | 30 Michigan. |
| 2 Arkansas. | 31 Minnesota. |
| 3 <i>Argentine Republic.</i> | 32 Missouri. |
| 4 <i>Belgium.</i> | 33 Mississipi. |
| 5 <i>Brazil.</i> | 34 Montana. |
| 6 British Columbia. | 35 Nebraska. |
| 7 California. | 36 Nevada. |
| 8 Canada (Ontario). | 37 New-Brunswick. |
| 9 Columbia (District). | 38 New Hampshire. |
| 10 Colorado. | 39 New Jersey. |
| 11 Connecticut. | 40 New Mexico. |
| 12 Dakota. | 41 New York. |
| 13 Delaware. | 42 Nova Scotia. |
| 14 Florida. | 43 North-Carolina. |
| 15 Georgia. | 44 Ohio. |
| 16 <i>Hungary.</i> | 45 Oregon. |
| 17 Idaho. | 46 Pennsylvania. |
| 18 Illinois. | 47 <i>Portugal.</i> |
| 19 Indiana. | 48 Prince Edward Isl. |
| 20 Indian Territory. | 49 Rhode Island. |
| 21 Iowa. | 50 South Carolina. |
| 22 <i>Ireland.</i> | 51 <i>Spain.</i> |
| 23 Kansas. | 52 Texas. |
| 24 Kentucky. | 53 Tennessee. |
| 25 Louisiana. | 54 Utah. |
| 26 Manitoba. | 55 Vermont. |
| 27 Maine. | 56 Virginia. |
| 28 Maryland. | 57 Washington. |
| 29 Massachussetts. | 58 West-Virginia. |

*Grands Représentants des Grandes Loges étrangères près
de la Grande Loge de Québec.*

Belgium..... B. C. G. Reid, Sherbrooke, Québec.

Hungary B. Jules Kleinrath.

Rev. B. R. W. Norman, Montréal.

Ireland..... B. G. Hill Major, Dublin.

Rev. B. John Scrimger, Montréal.

Peru..... B. Ricardo H. Hartley, Lima, (Peru)

Rev. B. H. W. Nye, Bedford, Quebec.

Portugal..... B. Boisseau, Montreal.

Spain..... B. A. G. Adams, Montreal.

(Annuaire maçonnique de Québec, 1883.)

*

Voilà donc notre Maçonnerie Canadienne en union intime non seulement avec les Grandes Loges du Dominion et des Etats-Unis, mais encore avec la maçonnerie étrangère *d'Irlande, de Belgique, de Hongrie, du Portugal, de l'Espagne, du Brésil et de la République Argentine.*

Elle correspond avec ces Grandes Loges du continent.

Elle échange avec elles ses Grands Représentants. Or, d'après les idées maçonniques, ces relations extérieures témoignent d'une communion parfaite d'idées, de principes, de doctrine et de but.

Quand donc, plus tard, nous examinerons les vues réelles que la maçonnerie entretient sur la religion

et la société chrétienne, nous n'aurons pour les connaître, qu'à prêter l'oreille aux déclarations de ces maçons d'Europe et d'Amérique. Ils n'ont plus le puritanisme extérieur des maçons anglais. Depuis longtemps, ils ont déchiré les voiles hypocrites dont l'Angleterre enveloppe encore le secret des loges. Eux, du moins, parlent net et clair.

En les entendant nous saurons ainsi ce qu'est au fond notre maçonnerie Anglo-Canadienne qui, par cette alliance, se proclame ouvertement la sœur de la franc-maçonnerie continentale.

CHAPITRE XI.

ÉTAT ACTUEL DE LA FRANC-MAÇONNERIE EN CANADA,

Elle est florissante notre franc-maçonnerie canadienne. Les frères le constatent avec jubilation. Chaque année, l'armée maçonnique fait de nombreuses recrues, elle fonde de nouvelles loges et pousse ses membres avec succès aux emplois civils et politiques. Bientôt les frères auront le monopole, non seulement de la vertu maçonnique, ce qui serait tolérable, mais, résultat plus substantiel, de nombre d'offices donnant chaque année de beaux et bons deniers sonnants.

Les profanes, eux, continueront à payer leurs taxes et devront se croire fort honorés d'être administrés par les *Fils de la Veuve*, les hommes de la maçonnerie ancienne libre et acceptée d'Angleterre.

*

La maçonnerie, on le sait, se sert dans ses loges et ses compte-rendus d'un langage spécial compris seulement des frères, mais complètement inintelligibles pour les profanes.

Il sera donc utile d'expliquer brièvement les termes employés dans les statistiques officielles de l'Ordre.

Voici leur signification :

- 1°. InitiésPremier degré de la maçonnerie. Grade d'apprenti.
- 2°. AvancésSecond degré : Le compagnon. (Fellow craft.)
- 3°. Affiliés.....Troisième degré : Les maîtres maçons et ceux qui après avoir cessé pour un temps de venir aux loges, y rentrent comme membres actifs.
- 4°. RéintégrésMaçons chassés qui ont été réhabilités.
- 5°. Retirés.....*Membres actifs* passant sur la liste des *membres non actifs*, (nous expliquerons plus loin ce que cela veut dire.
- 6°. Chassés.....Maçons rayés du registre des loges pour offense à la constitution.
- 7°. SuspendusMaçons exclus de la loge pour un temps à cause d'irrégularités, ou de non paiement de la cotisation annuelle.
- 8°. Membres actifs...Maçons prenant actuellement part aux travaux des loges.

*

Donnons maintenant la statistique officielle de la franc-maçonnerie dans le Dominion pour l'année 1880.

TABLEAU DE LA FRANC-MACONNERIE DANS LE DOMINION EN 1880.

Noms des Grandes Loges.	Initiés.	Avancés.	Affiliés.	Réintégrés.	Retirés.	Morts.	Chassés.	Suspendus.	Membres actifs.	Loges.
British Columbia.....	24	25	28	2	13	7	14	306	6
Canada Ontario.....	1054	937	375	99	699	162	748	17,474	340
Manitoba.....	61	40	42	4	19	1	3	488	15
New-Brunswick.....	62	60	16	17	111	16	84	2059	33
Prince Edward, Isl.....	19	23	5	1	19	11	14	530	11
Quebec.....	148	128	42	22	174	21	126	2343	58
Nova Scotia.....	174	174	60	23	153	30	209	3046	69
Totaux.....	1542	1381	568	168	1188	248		1198	26,246	526

(Annuaire maçonnique de Québec, 27 janvier 1881.)

*

La Grande Loge du Canada (Province d'Ontario) devance de beaucoup, on le voit, toutes les autres Grandes Loges du Dominion.

C'est le paradis terrestre de la maçonnerie canadienne. Là elle porte ses fruits, sinon les plus délicieux, au moins les plus abondants.

1054 profanes initiés au premier degré.

99 frères suspendus pour une raison ou une autre, réconciliés avec l'ordre et reçus de nouveau dans le giron de leur mère.

En tout 1153 membres actifs, enrôlés sous la bannière de la société; et cela pour une seule année, pour une seule province canadienne !

Décidément les frères ont droit de se réjouir. La vertu maçonnique est en hausse dans Ontario.

Aussi ne suis-je pas surpris d'entendre la province supérieure se glorifier de ses 340 loges actives et de ses 17,474 illustres maçons !

Quelle lumière cela doit jeter de toutes parts ! Comme l'éclat de ces loges ontairiennes doit faire paraître encore plus épaisses les ténèbres qui couvrent notre catholique Province de Québec. Nous ne pouvons, il est vrai, prétendre à de pareils succès, et longtemps encore, la palme maçonnique restera à Ontario. Pourtant Québec progresse rapidement, et le Grand Maître Graham avait raison d'entonner un hymne de gloire à l'honneur de notre jeune Grande Loge canadienne.

CHAPITRE XII.

LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC EN 1883.

Les Maçons du Haut-Canada avaient jusqu'ici tenu en médiocre estime les Canadiens de la Province de Québec.

“ On regardait généralement cette terre de Québec comme peu propre à porter des fruits maçonniques, disait le fr. Walker dans son rapport à la Grande Loge.” (a)

Il paraît qu'on avait mal jugé notre province canadienne, car la voilà qui entre résolument dans le mouvement maçonnique. Bien plus, du premier bond, elle dépasse *la moyenne annuelle* des maçons reçus dans toutes les autres loges du Dominion.

C'est encore le fr. Walker qui nous l'apprend dans son rapport :

“ Les chiffres suivants, dit-il, montreront que sur 44 Grandes Loges qui ont envoyé le chiffre de leurs membres et de leurs initiés, 12 seulement ont pour l'année une moyenne d'initiation supérieure à celle de la Grande Loge de Québec.”

“ Quant aux autres Grandes Loges du Dominion, *c'est nous qui tenons la tête de liste.*”

“ Voici les chiffres.”

(a) Annuaire Maçonnique, 1881, page XXXVII.

Moyenne d'Initiation pour l'année 1880.

Québec.....	6.32	par cent.
Canada (Ontario).....	6.03	“
Nova Scotia.....	5.71	“
Prince Edward Island.....	3.58	“
New-Brunswick.....	6.01	“

(Rapport du fr. Walker, 1881, page XXXVII.)

*

La maçonnerie canadienne se montre fort satisfaite du présent et très confiante dans l'avenir.

C'est ce qui ressort du rapport officiel présenté à la Grande loge de Québec, en 1883, par le comité chargé d'étudier "*La Situation de la Maçonnerie*" dans la Province de Québec.

J'extrais ce rapport de l'Annuaire Maçonnique publié par la Grande Loge en 1883.

*

Rapport du Comité sur la situation de la Maçonnerie.

"Votre comité, après avoir examiné les rapports présentés par les Députés Grands Maîtres de Districts, demande permission de vous soumettre le résumé suivant :"

District de Québec et Trois-Rivières.

"Votre comité remarque que le nombre des loges de ce district n'a pas augmenté durant les 16 der-

niers mois. Il n'en faut pas conclure que la maçonnerie tombe en ruine dans les bonnes vieilles villes de Québec et de Trois-Rivières. Le petit nombre de loges n'est pas un criterium de la vraie situation de notre fraternité dans la société. Tant que ces loges, quoique peu nombreuses, travaillent en harmonie et avec un bon *matériel*, la maçonnerie maintenant comme jadis survivra à ses ennemis et aux attaques dirigées contre elle."

" Nous connaissons les influences spéciales contre lesquelles notre fraternité doit lutter dans ce district. *Mais l'expérience prouve que ces influences hostiles à notre ordre, deviennent moins puissantes à mesure que nous avançons, et que les préjugés disparaissent devant l'instruction.*"

" Votre comité a le plaisir de vous apprendre que les loges de ce district sont dans une condition vraiment prospère, et continuent de travailler avec harmonie."

District de Montréal.

" Le F. Walker a présenté un rapport court mais très satisfaisant de l'état des loges placées sous sa juridiction. Nous ne doutons pas que la prospérité et l'heureuse harmonie des 23 loges de ce district, ne soient dues à l'habileté avec laquelle il les dirige."

District de Bedford.

" Le F. John Massie nous a donné un fort intéressant rapport de ce district. Il est en somme très

satisfaisant. La loge de Brown, à West Farnham, a été l'objet d'une persécution religieuse. Votre comité dit à nos frères de Farnham : " Persévérez, persévérez, persévérez." Nous suivons vos actes avec intérêt, avec de la discrétion vous surmontez tous les obstacles, et recevrez la récompense due à des frères fidèles."

District de St. François.

" Le rapport du F. Simpson montre clairement et distinctement la condition prospère de notre ordre dans ce district.

District d'Ottawa.

" Le F. Lyons nous donne l'assurance agréable que dans son district les loges continuent de prospérer."

Le tout soumis respectueusement,

HOBART BUTLER,

CHAS. KNOWLES,
pour le comité.

*

Les maçons canadiens ont donc dans notre province de Québec, cinq district ou évêchés maçonniques.

Ces districts contrôlent aujourd'hui 58 loges actives. Et voici que le Grand Maître Graham annonce avec joie aux frères l'établissement de nouvelles loges et de nouveaux districts.

“ Le 10 octobre dernier (1882), dit-il, j'ai donné permission d'établir une loge nommée *le Bon Samaritain*, à New Carlisle, (comté de Bonaventure). Il y a au Nord-Est de notre district un vaste territoire soumis à notre juridiction, et où la maçonnerie n'a encore jamais été introduite. Espérons que d'autres loges s'ouvriront bientôt à côté de celle du Bon Samaritain *pour répandre la lumière maçonnique dans une partie de notre province qui en a un besoin si pressant.*”

Avis aux ouailles de la Gaspésie. La maçonnerie songe sérieusement à les éclairer.

“ Autre bonne nouvelle ! ”

“ La loge de Châteauguay qui dormait depuis temps, va se réveiller. Elle vient de nouveau d'être ouverte dans le florissant village de Hungtindon.”

Enfin le Grand Maître soumet à l'assemblée le projet de diviser en deux le district trop étendu de Bedford, et d'ériger aussi au nouveau district maçonnique pour le territoire situé à l'Ouest du Richelieu et au Sud du St-Laurent.

Les évêchés de la franc-maçonnerie se multiplient rapidement, on le voit. Aussi le Grand Maître recommande-t-il aux frères de s'inspirer d'un “ zèle
“ nouveau, de prudence et de fidélité, pour accom-
“ plir leurs importants devoirs et avancer de plus en
“ plus la prospérité présente de leur ancienne et
“ honorable société.” (An. mac., p. 22.)

*

Les maçons canadiens sont donc pleins de joie et d'espérance. Leur propagande réussit, les recrues

arrivent en bon nombre, les loges se multiplient, tout semble leur promettre une ère de prospérité remarquable.

Jusqu'ici la maçonnerie canadienne a ouvert 65 loges dans la province de Québec.

Plusieurs de ces loges ont été fermées. D'autres trop faibles pour se soutenir se sont amalgamées ensemble.

Il y a aujourd'hui 58 loges actives inscrites au registre de Québec.

Avec les deux nouvelles loges de *Châteauguay* et du *Bon Samaritain*, et les trois loges du rite Ecossois ralliées à Québec: *Elgin*, *King Solomon* et *Argyle*, cela nous donne un total de 63 ateliers maçonniques dirigés par la Grande Loge de Qubec.

Ajoutons les trois Loges du registre Anglais *St Paul*, *St Georges*, et *St Laurent*.

Nous avons ainsi 66 loges actives dans notre province.

CHAPITRE XIII.

LA FRANC-MAÇONNERIE DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC— LISTE DES LOGES ACTIVES AVEC LE NOMBRE DE LEURS MEMBRES.

Nos lecteurs aimeront, sans doute, à connaître plus de détails sur ces loges et leurs officiers.

J'avais d'abord songé à transcrire intégralement la liste officielle des Vénérables et Secrétaires de ces loges. L'on eût vu avec surprise dans les honneurs maçonniques des hommes que leurs concitoyens regardent encore comme de vrais et sincères catholiques.

Réflexion faite, par égard pour des familles honorables de Québec et de Montréal, je supprimerai ces noms.

Si ces hommes persistent à vouloir tromper leurs frères et à se faire passer *comme catholiques* quand ils ne sont plus que *des excommuniés frappés par l'Eglise*, alors les scrupules cesseront, les masques seront déchirés et *des noms propres seront écrits en toutes lettres*.

Il n'y a dans la province de Québec qu'une seule loge *exclusivement française* : C'est la loge des Cœurs-Unis de Montréal, (numéro 45). Fondée en 1870 par des réfugiés politiques et autres, elle compte aujourd'hui 35 membres et travaille d'après le rite français reconnu par la Grande Loge de Québec.

Les canadiens catholiques sont disséminés en plus ou moins grand nombre dans les loges Anglaises et Ecossaisses dépendant de la Grande Loge de Québec.

Il est impossible d'arriver à connaître leur nombre exact, car, on le sait, les Canadiens maçons font tout en leur pouvoir pour cacher leur titre aux yeux des profanes.

C'est un hommage forcé qu'ils sont obligés de faire à l'opinion catholique de notre province en même temps qu'un aveu indirect du peu d'honorabilité de leur conduite.

Si la franc-maçonnerie était une société honnête et religieuse, pourquoi auraient-ils honte de lui appartenir ?

Qu'il y ait plusieurs centaines de catholiques appartenant aux loges ; c'est, je pense, indubitable. Un document important publié plus loin (La lettre du Révd. Borthwick) confirmera cette assertion.

Pour ma part, dans les deux annuaires maçonniques de 1882 et 1883, j'ai relevé les noms de 34 maçons français que, par conséquent, j'ai tout lieu de croire catholiques.

Quelques uns de ces hommes sont dans les honneurs maçonniques. Les autres ont eu leurs noms publiés dans ces annuaires ou pour n'avoir pas payé leur contribution annuelle, ou pour avoir été réintégré en loge après s'être mis en règle avec l'ordre.

J'indiquerai par une croix (†) les loges où il y a certainement des catholiques.

*Loges maçonniques dépendant de la Grande Loge de
Québec, 31 janvier 1883.*

No.		Membres
1	Antiquity.....Montréal.....	21
† 2	Albion..... Québec.....	60
3	St. John..... Québec.....	41
† 4	Dorchester.....St. Johns.....	41
5	Golden RuleStanstead.....	186
6	St. Andrew..... Québec.....	66
7	Prevost..... Dunham.....	39
8	Prevost..... Dunham.....	40
9	Nelson.....St. Armand.....	36
10	St. George.....Montréal.....	40
11	St. George..... “	69
† 12	Zetland..... “	54
15	St. Francis.....Richmond.....	61
† 16	Victoria.....Sherbrooke.....	115
18	Shefford..... Waterloo.....	69
19	Stanbridge.....Stanbridge.....	50
20	Montreal-Kilwining Montréal.....	104
21	Yamaska....., Granby.....	24
24	Browne..... West Farnham.....	17
25	Royal albert.....Montréal.....	94
26	Victoria..... Montréal.....	47
27	St. John.....Masonville.....	38
† 28	Tuscan..... Lévis.....	36
† 29	Royal Canadian....Sweetsburg.....	27
30	Ascot..... Lennoxville.....	45
31	Ashlar.....Coaticooke.....	40
32	Mount RoyalMontréal.....	78
33	Frelighsburg..... Frelighsburg.....	25
34	Doric..... Danville.....	64
35	Brome Lake.....Knowlton.....	36

36	Châteauguay.....	Châteauguay.....	11
† 37	Corner Stone.....	Cowansville.....	29
38	Mount Moriah.....	Montréal.....	48
39	Sutton.....	Sutton Flatts.....	36
40	Pontiac.....	Shawville.....	31
† 41	Eddy.....	Hull.....	53
† 44	St. Charles.....	Pointe St. Charles.....	53
† 45	Cœurs Unis.....	Montréal.....	35
46	Excelsior.....	Upton.....	33
47	Graham.....	Bolton centre.....	33
48	Mount Oxford.....	Georgeville.....	56
† 49	Shawenegan.....	Three Rivers.....	44
50	Olive Branch.....	West Shefford.....	14
52	Prince Consort.....	Montréal.....	67
† 53	St. Andrew.....	“.....	56
† 54	Ionic.....	“.....	58
55	Lake Magog.....	Magog.....	32
† 57	Hochelaga.....	Hochelaga.....	35
58	Montarville.....	Longueuil.....	29
† 59	Bedford.....	Bedford.....	50
† 60	Richelieu.....	Sorel.....	21
62	Corinthian.....	Montréal.....	36
63	Prince of Wales.....	Sherbrooke.....	34
64	Friendship.....	Cookshire.....	35
† 65	Argenteuil.....	Lachute.....	30
†	Elgin.....	Montréal.....	65
†	King Solomon.....	“.....	38
†	Argyle.....	Pointe St. Charles.....	43

Les trois loges Anglaises ont aussi ouvert leurs portes à un certain nombre de catholiques.

Dans une publication officielle d'une de ces loges j'ai relevé les noms de 10 maçons catholiques qui ont occupé ou occupent dans la Société des positions distinguées.

Plusieurs de ces hommes, il est vrai, ont depuis abandonné les loges et vivent aujourd'hui en bons chrétiens. Leurs noms pourtant restent sur ces publications maçonniques, d'après la maxime de l'ordre "Maçon une fois, maçon pour toujours."

CHAPITRE XIV.

QUALITÉ DU “ MATÉRIEL ” DES LOGES CANADIENNES LETTRE DU REVD D. BORTHWICK.

2768 maçons actifs dépendant de la Grande Loge de Québec en 1883.

250 membres anglais dans les trois loges de Montréal qui restent encore soumises à la Grande Loge de Londres.

Donc plus de 3000 hommes qui ont prêté serment de fidélité aux loges !

Certes, ces chiffres sont réjouissants pour la maçonnerie canadienne, surtout si nous réfléchissons aux obstacles qu'elle doit vaincre dans le Bas Canada. Mais ils sont alarmants pour l'Eglise et notre société chrétienne si l'on songe :

1°. Que beaucoup de ces maçons appartiennent à l'Eglise catholique, et qu'ils ont dû, pour entrer aux loges, *braver l'excommunication* des papes et se séparer de la communion des fidèles.

2°. Que bon nombre d'entr'eux occupent des positions influentes dans la société civile.

3°. Que, grâce à leur propagande habile, active, persévérante, le nombre des maçons augmente chaque année d'une manière remarquable dans notre province de Québec.

La première de ces assertions n'a pas besoin de preuve. Tous les catholiques admettent que l'excommunication ecclésiastique frappe les maçons dès leur entrée dans les loges, ici comme en Europe, comme dans le monde entier.

Les deux autres accusations ont, sans doute, surpris mes lecteurs, et ils ont le droit de demander sur quoi s'appuient de pareils avancés

Voici ma réponse.

*

Bon nombre de francs-maçons occupent des positions importantes dans la société civile.

La maçonnerie ne ferme pas ses loges, il est vrai, aux ignorants et aux "imbéciles, surtout s'ils ont des écus... ils font nombre et grossissent la caisse" (Wheishaupt 3ème Instr. du chev. Ecossais). Mais elle recherche par dessus tout des membres qui, par leur éducation et leur position sociale, peuvent plus efficacement l'aider à atteindre son but final. C'est à ces hommes instruits, actifs, ambitieux, qu'elle s'adresse de préférence. Elle leur promet le secours des frères pour arriver plus sûrement et plus vite à leurs fins particulières et ainsi les attire aux loges, par l'appât du gain ou la perspective des honneurs et des emplois publics.

*

Voici, en effet, les qualités qu'elle exige de ses candidats.

Pour devenir maçon, il faut :

“ 1°. Etre né libre et avoir 21 ans révolus.

“ 2°. Au temps où l'on se présente aux loges, être maîtres de ses actions et *jouir d'une honnête aisance* “ (to be in reputable circumstances).”

3°. L'on exige enfin du candidat “ qu'il ait du goût “ *pour les sciences et les arts libéraux, et même qu'il ait fait quelque progrès dans l'une ou l'autre de ces études,*” (constit. de la Grande Loge de Québec IIe partie).

Ces conditions, on le voit, ne sont pas à la portée de tout le monde. Voilà pourquoi ici comme en Europe, la maçonnerie trouve dans les professions libérales, avocats, médecins, hommes politiques, l'appoint le plus sérieux pour propager ses doctrines et réaliser ses desseins.

*

C'est ce qu'avoue franchement le Réverend Mr. J. Douglas Borthwick, Chapelain de la Loge Hochelaga (Montréal).

Comme ce document peut grandement intéresser mes lecteurs, je le traduirai fidèlement tel qu'il a paru dans le Star du 25 juillet 1883.

L'Imbroglia Maçonnique.

A l'Editeur du Star,

“ Monsieur, Dans le *New York Sun*, à la date du “ 24 juillet, a paru une communication malveillante, “ contre la grande Loge de Québec, sa composition

“ et le caractère de ses membres. Je ne m’occuperai
“ pas des vues historiques de l’écrivain, qui évidem-
“ ment habite Montréal et semble souffrir d’une
“ sévère attaque de *Spleen*. Mais je désire protester
“ contre ses audacieuses remarques “ que les loges
“ anglaises ici comptent dans leur sein beaucoup de
“ nos citoyens les plus distingués dans l’Eglise, la
“ loi, la médecine, le commerce, tandis que la Grande
“ Loge de Québec, ne renferme, contrairement aux
“ premiers principes de la Maçonnerie *que des infidèles,*
“ *presque tous les aubergistes qui parlent anglais et*
“ *nombre de canadiens français.*” Examinons avec soin
“ les assertions audacieuses et fausses de ce bilieux
“ correspondant du *Sun*”.

“ Il nomme d’abord l’Eglise, et je suis moi-même
“ un membre de cette Eglise. Or je trouve dans
“ l’annuaire de la Grande Loge de Québec, comme
“ remplissant actuellement ou ayant rempli en Loge,
“ la charge de Grands Chapelains les noms du Révé-
“ rend Docteur Reed de Sherbrooke, Révérend M.
“ M. Fothergill, de Québec, Révérend H. W. Nye,
“ de Bedford, le Professeur J. Scrimger, de Montréal,
“ le Vénérable Archidiacre Evans et le Révd Jas.
“ Dixon aussi de Montréal”.

“ Je pourrais encore mentionner les noms de plu-
“ sieurs autres éminents ministres protestants de
“ diverses dénominations, associés aux loges et satis-
“ faits de rester avec ces maçons de Québec qui, au
“ dire du correspondant du *Sun*, ne sont qu’un ramas-
“ sis d’infidèles, de buveurs de whiskey, d’hommes
“ assemblés contre la loi et sans autorisation aucune ;
“ mais en revanche, je ne connais pas un seul *Clergy-*
“ *man* qui appartienne aux trois loges du registre
“ anglais.”

“ Le correspondant parle ensuite de la profession
“ légale.”

“ Là encore, il se trompe grossièrement.

“ Nos frères de la profession légale sont les plus
“ éminents “ Conseils de la Reine ” a Montréal, à
“ Québec et ailleurs. Qu’on ose le nier.

“ Beaucoup de nos avocats les plus distingués,
“ appartiennent aussi à la Grande Loge de Québec.
“ Leurs noms vivront dans le souvenir de notre pays.
“ quand celui de ce correspondant du *Sun* sera de-
“ puis longtemps enseveli dans l’oubli, comme il
“ mérite. La difficulté est de choisir ; aussi je ren-
“ voie les lecteurs du *Sun* et autres aux rapports
“ annuels de la Grande Loge de Québec.” (a)

“ Je puis dire de la profession médicale ce que je
“ viens de dire de la profession légale.”

“ Quelques-uns des docteurs les plus estimés de
“ la province sont affiliés aux loges de Québec, com-
“ me aussi dans le commerce, plus encore que dans
“ les autres branches, un très grand nombre de nos
“ meilleurs citoyens sont membres de cette dite Loge
“ de Québec.”

“ Plusieurs citoyens habiles, influents, bien posés
“ dans la société, appartiennent, je l’avoue, aux loges
“ du registre anglais. Mais pourquoi être anti-ma-
“ çonique et anti-chrétien au point de faire des
“ assertions si audacieuses quand ces trois Loges

(a) Le Rév. Ministre sait pourtant bien que l’Annuaire Ma-
çonnique ne publie pas la liste des maçons.

Il eût mieux fait de nous donner des noms.

“ Anglaises ne comptent pas 250 membres, tandis
“ que la Grande Loge de Québec en a près de 3000
“ sous sa juridiction ? ”

“ L’assertion qui regarde les aubergistes est égale-
“ ment fausse.”

“ Les principaux hôteliers de Montréal, appartiennent, il est vrai, à nos loges, et il est possible qu’il
“ y en ait d’autres encore ; mais dire que tous les
“ aubergistes parlant anglais sont maçons, c’est une
“ plaisanterie qui ne mérite pas de réponse.”

“ Quant à ce qui regarde “ le nombre de canadiens-
“ français,” je souhaiterais seulement de voir un mil-
“ lier de bons citoyens français dans la Grande Loge
“ de Québec, et le jour viendra où des milliers de
“ nos concitoyens canadiens-français, instruits, intel-
“ ligents, progressistes solliciteront la protection de
“ cette Grande Loge de Québec.” (a)

“ Les difficultés présentes s’aplaniront avec le
“ temps. Quand la Grande Loge d’Angleterre elle-
“ même fut formée, elle eût à combattre la Grande
“ Loge d’York, la mère de toutes les autres ; pourtant
“ après bien des années, elles se réunirent et devin-
“ rent florissantes. Il en sera ainsi de notre Grande
“ Loge et des trois loges du registre anglais. Le jour
“ viendra où toute animosité, toute froideur et toute
“ amertume cessera, et alors, selon la loi fondamen-

(a) “ As regards the number of French, I only wish I could see one thousand good french citizens all in the Grand Lodge of Quebec, and the day will come when thousands of our educated, advanced and thinking French copatriots will embrace the protection of the Grand Lodge of Quebec.”

“ tale de la maçonnerie, toutes les loges établies dans
“ les limites de la juridiction d’une Grande Loge, se
“ soumettront à cette Grande Loge, et nous verrons
“ tous les frères de la province sous le même sceau
“ maçonnique.”

(a) “ *En attendant, cultivons l’amitié fraternelle, le
“ fondement et la clef de voûte, le ciment et la gloire de
“ cette ancienne fraternité, évitant la discussion acerbe
“ et la querelle, la calomnie et les paroles de médi-
“ sance, ne permettant pas qu’on déchire des frères
“ honnêtes et défendant leur caractère.”*

“ Dans cet esprit j’écris : “ So mote it be,”

“ J. DOUGLAS BORTHWICK,
“ Chaplain, Hochelaga Lodge, No. 57.”

*

Les maçons on le voit se vantent d’avoir dans leurs loges ce qu’il y a de plus “ *distingué* ” dans l’Eglise, la loi, la médecine, le commerce, et les aubergistes.

Les Canadiens français maçons font-ils exception à cette règle ? Ce n’est pas à croire.

(a) Ces paroles sont tirées mot à mot du Rituel de Carlile, le livre officiel des réceptions maçonniques pour les loges anglaises :

C’est la conclusion des avis que le Vénérable donne au nouveau maçon à la fin de l’initiation au premier degré. (Voir Carlile’s Manual—Initiation, page 38.)

Le Révd confirme ainsi par cette citation le *caractère officiel* du Manuel de Carlile.

Ils ne sont pas fort nombreux en loges. Le Révd ministre nous laisse à entendre qu'il n'y en a pas encore *un millier d'enrôlés dans la franc-maçonnerie*. Quand même ils ne seraient que cinq cents (et j'ai de bonnes raisons de croire ce chiffre assez exact) ce serait déjà beaucoup pour une population catholique d'un million d'âmes !

Du reste la qualité supplée à la quantité, pour ma part, j'ai relevé dans les annuaires maçonniques et autres publications officielles de l'ordre, des noms bien connus *dans le barreau, la médecine, et le commerce*.

Nos francs-maçons canadiens ne le cèdent en rien en "*distinction*" à leurs frères d'origine anglaise.

Ainsi, un nombre limité de maçons, peuvent avoir et ont, de fait, une influence considérable sur les idées du pays et même sur la marche et la direction des affaires publiques.

Et cette influence augmentera, car les maçons font sans cesse une propagande active et couronnée de succès. Le souhait du Révd. Borthvick pourra bien se réaliser un jour.

*

Résultats de la propagande maçonnique.

En 1881, la maçonnerie <i>de notre province</i> <i>de Québec</i> avait reçu dans ses loges... 148 profanes.	
En 1882, elle en initiait.....	281
Augmentation en un an.....	133

En 1881, la maçonnerie <i>de notre province</i> <i>de Québec</i> comptait.....	2573 m. actifs.
En 1882, elle en a.....	2768
Augmentation en un an.....	195

Ajoutez à ces maçons dépendant de la Grande Loge de Québec, les membres des trois loges anglaises qui ne reconnaissent pas sa juridiction, et qui comptent près de 250 membres, vous aurez ainsi un total de 3000 maçons actifs travaillant actuellement dans notre province de Québec. C'est, on le voit, une armée avec laquelle l'Eglise et la société civile doivent compter. (a).

Ce chiffre de 3000 maçons, tout élevé qu'il paraisse pour notre province de Québec, est loin de représenter le nombre total des membres soumis à la juridiction de la Grande Loge aussi bien qu'à celle de Londres.

Il n'indique, en effet, que les *membres actifs* de l'ordre. Or le nombre des *maçons non actifs* mais dépendant toujours des loges est de beaucoup plus considérable encore.

Ce point est fort important pour le sujet qui nous occupe. Essayons de le bien mettre en lumière.

(a) Rapports annuels faits à la Grande Loge de Québec (1883)

CHAPITRE XV.

MAÇONS ACTIFS ET NON ACTIFS OU RETIRÉS.

Nombre de maçons cessent après un certain temps, pour une raison ou une autre, de fréquenter la loge à laquelle ils étaient affiliés. L'on porte alors leurs noms sur la liste des membres *non actifs* ou retirés (*withdrawn*), c'est-à-dire qui ne prennent plus une part active aux travaux de la loge.

Mais ces membres sont toujours considérés comme maçons et par conséquent restent soumis à la juridiction de la Grande Loge, lors même qu'ils n'auraient plus l'intention de redevenir jamais membres actifs de l'ordre.

La preuve en est que la Grande Loge a des règlements spéciaux pour cette classe des maçons.

Voici en effet ce qu'on trouve dans la constitution de la Grande Loge de Québec. (Ile p. art. visiteurs).

“ Tout maçon en règle et ayant payé sa contribution peut s'il le veut, se retirer de la loge en donnant avis de son intention à une assemblée régulière. Il aura droit alors à un certificat constatant sa retraite.”

“ Les frères de cette province qui ne sont plus affiliés à une loge, n'auront le droit de visiter les ateliers dans l'endroit où ils résident, *qu'une fois seulement*, tant qu'ils ne travaillent plus activement avec la société.”

Ces articles sont reproduits textuellement de la constitution de la Grande Loge Anglaise, qui de plus, donne aux membres retirés la liberté de visiter les loges le jour de St. Jean l'Évangéliste, la grande fête de la maçonnerie.

Ce jour-là tous les maçons actifs ou non actifs sont invités à venir fraterniser ensemble au sein des loges. Leur mère commune les reçoit alors à bras ouverts. (Const. Angl. art. XXIV).

Remarquons encore qu'en dehors de la localité où ils résident, les membres non actifs, peuvent visiter les loges aussi souvent qu'ils le désirent.

Les membres non actifs sont donc toujours maçons, puisque la société légifère pour eux.

Ils sont donc toujours soumis aux obligations de la maçonnerie, puisqu'ils jouissent aussi de ses privilèges.

Par conséquent ils doivent, en vertu des serments qu'ils ont prêtés en loge, garder inviolables les secrets et les instructions qu'ils ont reçues, être prêts à obéir aux ordres et appels réguliers de leurs supérieurs, remplir leurs promesses maçonniques vis-à-vis des frères, propager la doctrine, les principes et les maximes de l'ordre, prêter en un mot à la société dont ils sont toujours membres, un concours efficace pour les desseins qu'elle poursuit.

Or le nombre de ces maçons non actifs ou retirés, dépasse de beaucoup celui des membres qui travaillent actuellement dans les loges.

“ Le F. Rebold calcule qu'en France, il n'y a pas plus qu'un membre actif sur 16 admis dans le corps de la franc-maçonnerie.” (Gautrelet, p. 613.)

La proportion n'est peut-être pas aussi forte en Canada. Mais nous serons certainement plutôt au-dessous qu'au-dessus de la vérité, en affirmant que pour chaque membre actif des loges en Canada, on peut au moins compter *cinq membres non actifs*, mais toujours maçons et soumis à la direction de l'ordre.

D'après cette proportion, si nous voulons avoir une idée exacte des hommes enrôlés, dans notre Province de Québec, sous le drapeau de la maçonnerie, nous devons multiplier par cinq le chiffre actuel des membres actifs. 3,000, ce qui nous donnera un total de 15,000 maçons sur une population totale de 1,359,027.

Dans tout le Dominion la maçonnerie avait en 1882,—26,184 maçons actifs. Avec les membres non actifs nous arrivons au chiffre de 130,920 maçons, sans parler des affiliés aux autres sociétés secrètes.

Voilà, certes, une force considérable pour le bien ou pour le mal, selon que la maçonnerie, par sa doctrine et ses œuvres, mérite la bénédiction ou la malédiction de la société.

Nous examinerons plus loin ce problème.

DEUXIEME PARTIE.

CHAPITRE I.

QUE FAUT IL PENSER DE LA FRANC-MAÇONNERIE ? COMMENT LES PAPES L'ONT-ILS JUGÉE ?

Abordons maintenant la question capitale dans le sujet qui nous occupe.

La Maçonnerie a couvert le monde de ses loges. Elle redouble chaque jour d'ardeur pour étendre son influence et la faire sentir à toutes les classes de la société ; c'est évident pour quiconque observe ce qui se passe autour de lui. Faut-il se réjouir de ces efforts ou les déplorer comme des malheurs ? L'influence maçonnique mène-t-elle au progrès ou prépare-t-elle des ruines irréparables ? Quel but se propose donc cette société occulte dans ses opérations intérieures, mais visibles, remuante, audacieuse dans ses agissements extérieurs ? Telle est la question qu'il nous faut examiner maintenant.

Deux réponses contradictoires sont données à ces demandes.

L'une vient de la Maçonnerie et de ses partisans. Elle approuve, encourage, bénit les résultats obtenus

par l'ordre. L'autre, celles des catholiques et des Papes, n'a pas assez d'anathèmes pour maudire cette association ténébreuse. Ils la traitent d'impie et de révolutionnaire et l'accusent d'être la source principale des maux qui désolent aujourd'hui l'Eglise et la société.

Examinons ces deux réponses.

Voici d'abord comment la franc-maçonnerie prétend défénir le but qu'elle poursuit.

*

“ La Maçonnerie est une association d'hommes sages et vertueux, dont l'objet est de vivre dans une parfaite égalité, d'être intimement unis par les liens de l'amitié, sous la dénomination de frères et de s'exciter les uns les autres à la pratique des vertus.”(a)

De son côté le Suprême conseil de France, Rite Ecossais ancien et accepté, définit la franc-maçonnerie. “ Une association d'hommes réunis dans le but de se rendre utiles à leurs semblables... Tout maçons, dit-il, est nécessairement un homme fidèle à sa foi, à son prince, à sa patrie et soumis aux lois.”(b)

Voilà certes qui est édifiant. Si la Maçonnerie française remplit ce programme selon l'esprit chrétien il n'y a que des bénédiction à lui donner.

*

(a) Instr. pour les grades symb. du Rite moderne français.... avant propos.

(b) Réglem. gen. Ch. IV art. 29.

La franc-maçonnerie Anglaise.

Les francs maçons anglais sont encore bien plus prodigues de déclarations sonores et de phrases retentissantes :

D'après eux la maçonnerie “ est l'association la plus ancienne et la plus honorable qui existe sur terre. Elle a pour base la pratique de la vertu sociale et morale...elle étend sa bienveillance à l'humanité entière, elle cultive et fait progresser l'esprit humain...et enseigne sous le voile de l'allégorie et du symbole les principes de la plus pure morale... Le maçon doit pratiquer toutes les vertus domestiques et publiques, surtout *la charité* que l'on peut justement nommer la vertu caractéristique de l'ordre ”.

(V. Carlile. Manuel de la franc-maçonnerie—Instructions pour le premier degré—passim).

*

La franc-maçonnerie jugée par les Catholiques

Voilà donc ce que les francs-maçons prétendent : Voici maintenant ce que d'après les catholiques, ils sont en réalité :

“ La franc-maçonnerie, ou plus simplement la maçonnerie, est une association secrète, très ancienne, mère et directrice de toutes les autres sociétés occultes de notre époque, répandue présentement dans le monde entier.”

“ Elle a pour but final la destruction de l’Eglise et le
“ renversement de l’ordre sociale chrétien ”

Tous les écrivains catholiques qui ont étudié à fond les doctrines et les secrets de la franc-maçonnerie, même des auteurs protestants comme l’avocat Saxon Eckert, s’accordent à dire que telle est en effet la fin réelle de cette société.

Qu’on lise les ouvrages de Eckert, du P. Deschamps, de Gautrelet, St Albins, des Mousseaux et Claudio Janet, et, en face des témoignages innombrables qu’ils produisent, l’on sera forcé de convenir que la maçonnerie veut en effet. “ la destruction et le renversement de l’ordre sociale chrétien ”

C’est du reste, le jugement que les Souverains Pontifes ont porté dès le commencement et portent encore aujourd’hui contre la franc-maçonnerie universelle.

*

Les papes et la franc-maçonnerie.

Cette société occulte s’était organisée en 1723 et dès l’année 1738, le pape clément XII, dans sa constitution apostolique “ In Eminentissimi ” la condamnait en ces termes :

“ Nous avons appris l’extension et les progrès rapides de certaines sociétés appelées de franc-maçons... Dans ces associations, des hommes de toute religion et de toute secte, attentifs à affecter une apparence d’honnêteté naturelle, liés entre eux par un pacte aussi étroit qu’impénétrable, suivant les

lois et les statuts qu'ils se sont faits, s'engagent, par un serment rigoureux, prêté sur la Bible, et sous les peines les plus terribles, à tenir cachées par un silence inviolable les pratiques secrètes de la société."

" S'ils ne faisaient point le mal, ils n'auraient pas cette haine de la lumière".....

" C'est pourquoi, repassant dans notre esprit les maux qui résultent ordinairement de ces sortes de sociétés, non seulement pour la tranquillité des états mais encore pour le salut des âmes"

" Par notre présente constitution qui demeurera valable à perpétuité, Nous défendons absolument et en vertu de la Sainte obéissance à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ, de quelque état, grade, condition, rang, dignité et prééminence qu'il soit, laïques ou clercs, séculiers ou réguliers, d'avoir l'audace ou la présomption, d'entrer, sous quelque prétexte que ce soit, dans ces *dites sociétés de franc-maçons.....* et cela, *sous peine de l'excommunication* qu'encoureront tous les contrevenants à la défense qui vient d'être portée, et par le fait même et sans autre déclaration, excommunication par laquelle personne, si ce n'est à l'heure de la mort, ne pourra recevoir le bienfait de l'absolution de qui que ce soit autre que nous même ou le Pontife Romain alors existant."

Donc d'après ce document, tout franc-maçon est pour l'Eglise *un excommunié*, un homme frappé de malédiction tant qu'il restera membre de cette association secrète.

Remarquons encore que cette condamnation frappait directement la Maçonnerie Anglaise de qui

relevaient immédiatement toutes les loges continentales. C'était la doctrine, les tendances, le but des Grandes Loges de Londres et d'York, mères et maîtresses de toutes les autres loges, que réprouvait Clément XII. Depuis lors, la Maçonnerie s'est scindée extérieurement en plusieurs grands centres différents, et l'on veut aujourd'hui établir une distinction entre la maçonnerie anglaise et la maçonnerie continentale. Les Souverains pontifes n'ont jamais admis cette distinction. Ils ont toujours vu dans l'ordre une unité d'organisation et de but qui existe réellement, et ils ont condamné la maçonnerie comme hostile à la Religion révélée aussi bien qu'aux sociétés fondées sur les principes catholiques.

Les Papes se sont succédés sur la chaire de St. Pierre, et tous sont venus, l'un après l'autre, lancer les mêmes anathèmes contre la franc-maçonnerie et les autres sociétés secrètes qu'elle dirige ou qu'elle encourage.

En 1751, Benoit XIV approuva et confirma la constitution de Clément XII.

En 1821, Pie VII renouvela ces anathèmes contre les francs-maçons.

En 1825, Léon XII confirma les condamnations portées par ses prédécesseurs et prononça "*la nullité absolue du serment tout à fait impie et criminel par lequel ceux qui sont agrégés à ces sectes s'obligent à ne révéler à personne ce qui regarde leur association.*"

De plus, "*il impose sous peine d'excommunication majeure l'obligation de dénoncer les adhérents à ces sociétés.*" (Constitut. Quo graviora.)

Enfin, de nos jours, le Souverain Pontife Pie IX a, lui aussi, dénoncé dans les termes les plus énergiques, les agissements de la franc-maçonnerie.

“ Parmi les nombreuses machinations et moyens par lesquels les ennemis du nom chrétien ont ôsé attaquer l’Eglise de Dieu, il faut compter *cette société perverse d’hommes, vulgairement appelée maçonnique*, qui, contenue d’abord dans les ténèbres et l’obscurité, a fini par se faire jour ensuite pour la ruine commune de la Religion et de la société humaine.

...Nous réprouvons et condamnons cette société maçonnique et les autres sociétés du même genre, qui, tout en différant en apparence, se forment tous les jours dans le même but, et conspirent soit ouvertement, soit clandestinement contre l’Eglise et les pouvoirs légitimes... Nous ordonnons sous les mêmes peines, que celles qui sont spécifiées dans les constitutions antérieures à *tous les chrétiens... de tout pays* de tenir ces sociétés comme proscrites et réprouvées par nous.” (Alloc. du 25 sept. 1865.)

Voilà ce que les Papes pensent de la franc-maçonnerie ; et voilà aussi ce que tout homme qui reconnaît les Papes comme chefs spirituels doit en penser et en dire.

Cette société occulte a beau se donner des témoignages de bonne conduite ; elle a beau se nommer “ une association de bienfaisance, une école de moralité et de patriotisme.” L’Eglise catholique lui donne son vrai nom en l’appelant “ une société impie, détestable, subversive de toute religion révélée et de toute autorité chrétienne.”

Elle la condamne et l'anathématise.

Elle excommunie dans l'univers entier tout catholique qui en fait partie.

Donc pour tout chrétien, la maçonnerie est une ennemie qu'il faut détester et combattre.

Pour mieux faire connaître la perversité de cette association occulte, et justifier par là même la sévérité des condamnations portées contre elle, par les Papes, nous allons étudier la maçonnerie dans ses doctrines et son organisation intime.

“ Audi, vide, tace.”

“ Ecoute, vois et garde le silence ! ”

C'est la devise de la Grande Loge de Québec.

En la modifiant un peu, je me permettrais de dire au lecteur : “ Ecoutez, voyez et jugez.”

Vous comprendrez alors pourquoi l'Eglise, au nom de la religion et de la société chrétienne, a déclaré une guerre implacable à la franc-maçonnerie universelle.

CHAPITRE II.

LE PROGRAMME MAÇONNIQUE DE 1723 HOSTILE À L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Une société particulière qui s'établit au sein de la grande société générale, a soin d'exposer dans son programme, le but spécial qu'elle poursuit et les moyens qu'elle compte prendre pour l'atteindre.

C'est ce que fit la maçonnerie anglaise quand elle se reconstitua en 1723.

Voici quel fut son programme.

*

Programme maçonnique de 1723.

“ La franc-maçonnerie est une alliance humanitaire destinée à perfectionner l'Humanité. En faisant mettre de côté des préjugés nuisibles ou insensés, en propageant les principes de la tolérance et des maximes humanitaires, la franc-maçonnerie se propose d'amener graduellement la société à sa perfection morale.”

Ce programme fut rédigé par le Révd frère Anderson et inséré par la Grande Loge Anglaise dans sa première constitution maçonnique publiée en 1723. (a)

(a) V. Eckert, t. II, p. 52.

Il est concis. Mais dans sa concision, il dit tout sur la franc-maçonnerie.

Nous y voyons et le but qu'elle se propose et les moyens qu'elle emploie pour réussir. Bien plus, nous y trouvons nettement formulée la guerre ouverte qu'elle poursuit contre l'Eglise catholique et la société chrétienne.

L'histoire de la maçonnerie n'est autre chose que l'application de ce programme primitif.

Etudions le donc avec soin.

*

Hostilité à l'Eglise Catholique.

Dans ce programme, notons le d'abord, il n'est question ni de *bienfaisance*, ni de *secours mutuel*.

La maçonnerie visait plus haut.

Ce qu'elle voulait comme but final, c'était “ d'amener graduellement la Société à sa perfection morale.”

Or, l'énoncé seul d'un pareil but était une calomnie indigne contre l'Eglise, en même temps qu'une déclaration de guerre à la Révélation chrétienne.

Il y avait, en effet, dix-huit siècles que l'Eglise catholique travaillait à moraliser les peuples et à les amener avec elle dans les voies du progrès moral et surnaturel. Ses dogmes révélés, ses sacrements servaient de liens aux fidèles et de base aux sociétés fondées sur les principes catholiques. Or, dans l'opinion des maçons anglais, ces efforts n'avaient abouti qu'à un échec éclatant. L'Eglise catholique,

ou bien avait épuisé sa vitalité primitive, ou même n'avait jamais eu l'efficacité requise pour " mener la société à sa perfection morale." La maçonnerie anglaise voulait reprendre ce travail en sous œuvre. Elle se formait en " Alliance humanitaire destinée à " perfectionner l'Humanité."

Tel était le but des loges anglaises.

Par cette déclaration insolente, la maçonnerie mettait de côté l'Eglise catholique, et ambitionnait de la remplacer à la tête des peuples.

Rejetant la mission de l'Eglise, elle devait par conséquent rejeter les moyens que cette Eglise avait employés. C'est ce qu'elle fit.

Les dogmes révélés, la morale de l'Évangile, la croyance à la grâce, aux sacrements, au surnaturel ne furent plus pour les maçons anglais que " des préjugés nuisibles ou insensés."

Il fallait les faire disparaître.

*

La liberté religieuse.

" Le matériel " sur lequel la maçonnerie allait travailler était imbu de ces préjugés nuisibles ou insensés. Catholiques, protestants et juifs croyaient à la Révélation et la prenaient plus ou moins pour guide de leur moralité et de leur conduite.

La maçonnerie fut tolérante pour les croyances particulières de ces profanes. Elle se proposait de les éclairer en loges. Elle les invita donc sans distinction de religion et de nationalité à venir travailler à

la grande œuvre, en proclamant comme base de son système : *La liberté religieuse la plus absolue.*

“ Sous ce principe d’une égale protection de tous
“ les cultes disait Pie VII en 1808, se cache et se dé-
“ guise la persécution la plus dangereuse et la plus
“ astucieuse qu’il soit possible d’imaginer, contre
“ l’Eglise de J. C. et malheureusement la mieux con-
“ certée pour y jeter la confusion et même la détrui-
“ re, s’il était possible que la force et les ruses de
“ l’enfer puissent prévaloir contre elle.” (Encycli-
que du 22 mai 1808.

Entendue en effet, dans le sens des loges, *la Liberté religieuse* n’est autre chose que l’*Indifférence pratique* vis-à-vis de la Religion révélée. C’est refuser à Dieu le droit d’imposer aux hommes une croyance et un culte unique. C’est méconnaître la chute originelle, la nécessité d’un redressement pour l’homme, la mission de N. S. et l’autorité divine de son Eglise en matière de dogme et de morale. C’est en un mot, *rejeter l’Ordre Surnaturel* et nier la nécessité de régler notre vie d’après les doctrines de la révélation.

*

La religion des loges.

La maçonnerie anglaise en mettant de côté la Religion révélée, devait la remplacer par une autre doctrine qui servit de lien aux maçons dans l’univers entier.

Pour travailler, en effet, avec harmonie à la poursuite d’un but commun, les hommes ont besoin de

principes qui mettent l'unité dans leurs vues afin de la faire ensuite passer dans leurs actes.

La maçonnerie le comprit.

Aussi à la place de la religion révélée, elle proposa “ des maximes humanitaires,” des principes fournis par la raison humaine, une morale toute naturelle, n'ayant aucune relation avec le dogme et la morale révélée.

Cette religion des loges : C'est *le rationalisme*, ce que l'on a nommé depuis *la religion de l'honnête homme*.

*

Là, est le vice radical de la franc-maçonnerie. Elle se donne comme “ *une grande école de philosophie et de morale*.” Elle a l'ambition de rendre “ les hommes meilleurs,” de les mener dans les voies du progrès “ et d'amener graduellement la société à la perfection morale ”.

Tout cela, elle prétend l'accomplir en dehors de toute révélation et de tout secours surnaturel. Selon sa doctrine, *la Raison* est supérieure à *la Foi*, la morale naturelle et humaine l'emporte en noblesse et en efficacité sur la morale révélée. Tels sont les principes qu'elle impose à ses membres dans l'instruction des loges, comme nous le verrons bientôt.

Cette doctrine, on le comprend, ruine complètement la religion révélée. Supprimant le christianisme, elle tend à ramener l'humanité à l'état d'où N. S. l'avait tirée par sa mission divine.

Elle ne laisse plus à l'homme pour guide ici-bas

que le flambeau de la raison humaine et la morale naturelle si facile à étouffer sous la pression des passions.

En face d'une doctrine si impie, l'Eglise ne tarda pas à élever la voix pour prémunir les fidèles contre ces nouveaux dangers.

Le programme maçonnique parut en 1723. Dès l'année 1738, le pape Clément XII le frappait d'anathème et prononçait l'excommunication contre tous les catholiques qui entreraient aux loges.

CHAPITRE III.

LE PROGRAMME DE 1723 HOSTILE À LA SOCIÉTÉ CHRÉTIENNE.

La franc-maçonnerie anglaise modifiait la croyance religieuse de ses membres pour arriver ensuite à changer la base même de l'ordre social. La réforme de la société civile était, en effet, le but dernier qu'elle poursuivait.

“ En faisant mettre de côté les préjugés nuisibles ou insensés, en propageant les principes de la tolérance et des maximes humanitaires, *elle se proposait d'amener graduellement la société à sa perfection morale.*” (Prog. de 1723.)

La religion naturelle qu'elle prêchait, était donc pour elle un moyen, non la fin qu'elle cherchait. Son plan était simple, mais en même temps d'une habileté profonde et d'une efficacité presque irrésistible. Cette doctrine des loges, acceptée par un grand nombre d'adeptes devait ensuite s'infiltrer peu à peu dans toutes les parties du corps social. Pronée par des hommes influents, disséminée par la parole, le livre et tous les moyens de propagande, elle devait forcément amener une hostilité de plus en plus accentuée entre la maçonnerie et la société civile telle qu'elle existait encore au dix-huitième siècle.

Pour que les citoyens, en effet, soient satisfaits de l'ordre social qui les régit, il faut que cet ordre réponde à leurs croyances religieuses et par ses lois, et

par ses institutions et par ses mœurs. La société civile doit être l'expression publique des croyances d'un peuple. Autrement il y a malaise, antagonisme, tendance à la révolution, au changement.

Or la croyance religieuse de la maçonnerie était rationaliste. Elle se trouvait ainsi en opposition directe avec un ordre social, qui était encore dans ses principes fondamentaux et ses institutions publiques, profondément spiritualiste et chrétien. Les maçons devaient donc être mécontents de cet ordre de choses et souhaiter vivement de le modifier selon leurs vues. Aussi dès qu'ils se crurent assez nombreux et assez forts pour tenter l'entreprise, passèrent-ils du mécontentement silencieux des loges, à l'agitation extérieure, puis à la révolte ouverte contre l'ordre social et les idées chrétiennes.

Le franc-maçon Louis Blanc le reconnaît sans difficulté : “ Par le seul fait, dit-il, des bases constitutives de son existence, la maçonnerie tendait à décrier les institutions et les idées du monde extérieur qui l'enveloppait..... Elle était une dénonciation indirecte, réelle pourtant et continue, des iniquités, des misères de l'ordre social. C'était une propagande en action, une prédication vivante.....”

“ Notre institution, dit de son côté le F. Tordeux, n'est pas un élément perdu au milieu d'une société dont elle s'isole pour pratiquer des rites particuliers. ...La maçonnerie est un des agents les plus actifs du progrès des idées. Si nous nous reportons à l'ancien ordre de choses, nous verrons bien que nos pères sont arrivés naturellement, par un progrès constant des idées et une amélioration des conditions sociales

à cet immense fait du XVIIIe siècle qui se traduit par notre éternelle devise.

“ Liberté, Egalité, Fraternité.” (Disc. pron. au Grand Orient de France en 1867.)

Donc, hostilité à l'Eglise catholique, hostilité aux sociétés fondées sur des principes chrétiens.

Tel fut le premier programme maçonnique de 1723.

Les changements qu'il opéra en Europe, prouvèrent bientôt son efficacité redoutable.

CHAPITRE IV.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA RÉVOLUTION DE 1789.

La maçonnerie anglaise réussit en quelques années à couvrir l'Europe de ses loges, mais en France surtout, elle obtint les succès les plus rapides et les plus étonnants.

L'état de démoralisation où se trouvaient alors en ce pays les hautes classes sociales, favorisa singulièrement la propagande maçonnique.

L'inquiétude régnait partout. Le désir de la nouveauté, des réformes s'était emparé de toutes les têtes. On voulait des changements, à tout prix. Un certain groupe d'hommes remarquables par leurs talents, s'éprirent d'enthousiasme pour les doctrines de la maçonnerie anglaise, et résolurent de les offrir à la France comme l'idéal qui répondait à ses aspirations nationales.

Ces hommes furent les philosophes fameux du XVIII, siècle.

“ Voltaire leur chef, J. J. Rousseau, Diderot, Helvétius, d'Alembert, Condorcet, la Harpe, Lacépède, Cabanis, etc...” figuraient tous au premier rang dans les loges maçonniques ” (a)

Endoctrinés par les maçons anglais, unis à eux d'es-

(a) St. André : Franc-maçon et juif P. 232.

prit et de tendances, ils commencèrent la grande-croisade anti-religieuse et anti-sociale qui prépara la révolution de 1789.

Fidèles au programme de 1723, les maçons français attaquèrent d'abord l'enseignement de la religion révélée. Les dogmes de l'Eglise, ses sacrements, sa morale, furent traités de *préjugés* absurdes, de *superstitions* abjectes, d'erreurs honteuses et dégradantes. Il fallait faire table rase de cette croyance surannée, et sur les ruines de la religion de Rome, établir *le culte de la Raison, la vraie Religion de l'Humanité*.

L'on sait avec quelle activité satanique, ces philosophes impies menèrent la guerre contre l'Eglise, et quelle habileté ils déployèrent dans la lutte. Voltaire surtout, leur chef, fit appel à tous les mauvais instincts du cœur humain. Calomnie, sarcasme, insultes, sophismes impudents et mensonges effrontés, tout lui fut bon pour battre en brèche la religion révélée et tuer dans les âmes la foi au surnaturel.

Le succès ne répondit que trop à ses efforts.

La société frivole du XVIIIe siècle écouta avec intérêt les doctrines de ce grand révolutionnaire. Elle s'éprit d'amour pour cet enseignement fatal.

Bientôt ces hommes entrant en foule dans les loges maçonniques, acceptèrent la religion nouvelle qu'on leur prêchait. Ils crurent encore à l'Etre Suprême, au Grand Architecte de l'Univers, mais ils n'eurent plus que des railleries pour la personne divine de Notre Seigneur, et pour son Eglise. Le franc-maçon Voltaire et ses disciples avaient promptement atteint le but que se proposait en premier lieu la maçonnerie anglaise. En quelques années, ils avaient formé

surtout parmi les hautes classes de la société en France, “une alliance humanitaire qui mettait de côté “ des préjugés nuisibles ou insensés, et propageant “ les principes de la tolérance et des maximes humanitaires, se proposait d’amener la société à sa perfection morale.” (Programme de 1723.)

*

La révolution religieuse préparait la révolution sociale, c’était là le but suprême que l’on voulait atteindre, et l’ordre logique des faits. L’on n’attendit pas longtemps. Les théories religieuses ou sociales ne restent pas à l’état de pure spéculation dans les esprits français. Dès qu’elles ont recruté un certain nombre d’adhérents, vite elles cherchent à exercer leur influence sur la société, et à la modeler selon leurs vues.

La propagande maçonnique s’était faite avec un succès extraordinaire. “La nomination du duc de Chartres (Philippe Egalité) en 1772, comme Grand Maître de la Grande Loge nationale ou grand Orient précipita le mouvement. Les plus hauts personnages se hâtèrent de se faire initier. Dans les provinces l’élan fut suivi. Entre 1772 et 1785 dans toutes les villes, dans tous les régiments, on voit se former des loges par l’initiative des hautes classes de la société. Le P. Deschamps a publié le chiffre considérable auquel elles étaient arrivées, sept cents environ.” (a)

Ces forces immenses, après avoir reçu dans les loges la doctrine de la maçonnerie n’attendaient

(a) Claudio Janet, t. III, p. 409.

plus pour l'appliquer à l'ordre social, que l'impulsion des chefs, cette impulsion ne tarda pas à être donnée. Après les théoriciens vinrent les hommes d'action. La révolution de 1789 éclata.

Cette révolution fut en grande partie l'œuvre des loges, tout le monde en convient aujourd'hui. Les écrivains de la secte citent avec orgueil les noms des frères qui prirent une part active à ce grand mouvement social. Au dire du franc-maçon Louis Blanc, " Philippe d'Orléans, Mirabeau, Robespierre, Danton, St. Just, Marat, Péthion, Barnave, Camille Desmoulin, Carrier, etc., etc., étaient tous de hauts dignitaires des loges. (Hist. de la Rév. t. III, ch. 3.)

Il est inutile d'insister sur le caractère anti-religieux de cette révolution de 1789.

Elle déclara une guerre à mort à l'Eglise Catholique. Elle ferma ses temples et envoya ses ministres à l'échafaud ou à l'exil. Puis, après avoir enlevé de l'esprit des français " les préjugés nuisibles ou insensés," c'est-à-dire la croyance aux dogmes et à la morale de l'évangile, elle leur donna la religion " immuable et universelle " de la maçonnerie, la religion de l'humanité, *le culte de la raison*.

*

Il fallait mettre l'état social en harmonie avec cette religion nouvelle.

La vieille société française avait pour base de sa législation et de ses institutions politiques, les principes de la révélation chrétienne. En proscrivant cette révélation comme une superstition surannée,

la révolution se voyait forcément amenée à bouleverser de fond en comble cette société chrétienne, pour élever sur ses ruines une autre société basée sur les principes humains, et les maximes humanitaires qu'elle adoptait comme unique croyance religieuse.

Ce fut le travail de démolition qu'elle entreprit. Elle proclama le nouvel évangile de l'humanité, et donna pour base à la société régénérée la fameuse *déclaration des droits de l'homme*.

Cette déclaration, on le sait, méconnaît complètement les droits de Dieu sur les sociétés humaines. Elle met de côté toute idée surnaturelle, tout principe de révélation pour renfermer l'homme dans une sphère purement humaine et rationaliste.

Ce fut d'après ce plan anti-catholique que la révolution voulut reconstruire la société française. Elle s'épuisa bientôt par ses excès, mais malheureusement son œuvre subsista.

Napoléon Ier, franc-maçon lui-même, ou du moins, instrument puissant entre les mains de la franc-maçonnerie, régularisa par ses lois et ses ordonnances ce régime social que la révolution n'avait eu le temps que d'ébaucher.

Depuis lors, il y a en France deux peuples complètement séparés par les idées et les tendances. L'un le peuple de la révolution, veut maintenir l'œuvre des loges et la mener à sa perfection. L'autre, le peuple catholique, cherche au contraire à replacer la société civile sur ses vraies bases et à lui redonner comme fondement les principes de la révélation chrétienne.

Les hommes de la révolution ne cessent de proclamer les *immortels droits de l'homme*.

Les chrétiens, tout en reconnaissant aussi les droits de l'homme, veulent mettre au dessus pour les protéger et les maintenir, les vérités dont l'Eglise Catholique garde le dépôt : *Les droits de Dieu*. La lutte se poursuit ; mais la victoire définitive n'appartient encore à aucun parti.

CHAPITRE V.

LA FRANC-MAÇONNERIE AU XIX SIÈCLE.

La maçonnerie a-t-elle gardé, de nos jours, le caractère anti-catholique et anti-social, qu'elle avait au siècle dernier ? Ou bien épuisée par les excès de 1793, est-elle revenue à des idées plus conservatrices en religion et en politique ?

Après la révolution de 1789, la maçonnerie forcée par la réaction générale qui suivit, modifia complètement sa stratégie extérieure.

Elle déroba aux yeux des profanes le fameux programme de 1723, pour en adopter officiellement un autre tout à fait inoffensif.

“ Elle était, disait-elle, une association d'hommes
“ sages et vertueux... réunis dans le but d'être utiles
“ à leurs semblables... Une société de bienfaisance
“ et de secours mutuel. Elle avait un profond res-
“ pect pour la religion et les institutions sociales des
“ pays où elle s'établissait. Son seul désir était
“ d'avoir une place modeste dans la société pour y
“ faire son œuvre de charité et contribuer, selon son
“ pouvoir, au bien de tous.” (Constit. maç. française,
p. 4.)

Telle fut l'attitude de la maçonnerie durant la première moitié de ce siècle.

Mais tout cela n'était que mensonge et hypocrisie toute pure.

Elle ne revêtait ce manteau de bienfaisance que pour tromper plus facilement l'opinion publique. Rien n'était changé ni dans son but, ni dans ses tendances. Toujours fidèle au programme 1723, dans le silence des loges, elle préparait les forces qui, resaisissant un jour le pouvoir, donneraient enfin à la maçonnerie une prépondérance définitive dans les affaires publiques.

Ce jour est venu pour elle.

Depuis que les frères ont, à peu près partout, la direction des gouvernements, ils ne cachent plus ni leurs desseins ni leurs doctrines. Déchirant les voiles qui couvraient leurs travaux, ils proclament aujourd'hui ouvertement le but que se propose l'ordre dans l'Univers entier, et ce but est toujours celui de la maçonnerie anglaise du XVIIIe siècle.

Hostilité à l'Eglise catholique,

Hostilité à toutes les institutions publiques basées sur les principes de cette Eglise.

*

Dans ses jours d'humilité, la maçonnerie prétendait être " une société de bienfaisance."

Aujourd'hui elle déclare hautement que la bienfaisance n'est pas son but.

En 1861, le duc de Persigny faisait reconnaître officiellement la franc-maçonnerie en France sous le titre d'association de bienfaisance.

Les maçons humiliés dans leur orgueil lui répondirent hardiment : " Nos pères se sont réunis il y a

plusieurs siècles, sous d'anciens rites, non *pour exercer la charité mais pour chercher la vraie lumière...*

Votre Excellence, j'en suis sûr, ne nous fera pas un reproche de poursuivre un tel dessein.

La charité est la conséquence de nos principes, elle n'est pas *le but* de nos réunions." (a)

" Rappelons-nous, disait de son côté le F. Ragon, que la maçonnerie n'a pas constitué un corps d'individus vivant aux dépens les uns des autres. Les mendiants qui s'associent pour faire de la misère oseraient-ils avouer dans quel but ils se font recevoir ? Ils viennent audacieusement nous imposer leur détresse et le poids de leurs vices, sans avoir été utiles à l'ordre par aucun talent, par aucune vertu."

" Ne présentez jamais dans l'ordre, ajoutait le F. Beurnonville, que des hommes qui peuvent vous présenter la main et non vous la tendre." (b)

La franc-maçonnerie n'est donc ni une société de bienfaisance, ni une association de secours mutuels.

*

Elle prétendait en second lieu, ne pas s'occuper de religion dans les loges, et respecter également toutes les croyances sincères.

Or, pour ne pas parler maintenant du rituel maçonnique qui est resté profondément hostile au christianisme, voici que les frères font les aveux les plus complets.

(a) Francs-Maçons et Juifs, St. André, p. 556.

(b) Idem, p. 559.

La maçonnerie veut détruire la religion révélée et la remplacer par la religion des loges.

“ Mes frères, disait en 1881 le F. Bêlat s’adressant au Grand Orient de France :

“ Où trouverez vous parmi les hommes faits, pour les esprits murs, une pareille école de progrès, une semblable diffusion de lumière ? Sera ce l’enseignement religieux, les leçons données par les membres des cultes divers dans leurs chaires respectives, qu’on pourra donner comme l’équivalent de la franc-maçonnerie ? Ah ici, tous les sentiments intimes, toutes les consciences protestent contre une telle assimilation. Les temples catholiques ou protestants ou israélites ! Les religions ! mais, nos frères, c’est contre eux précisément, *c’est contre l’œuvre sacerdotale de tous les temps, de tous les pays que la franc-maçonnerie s’est fondée* ; c’est contre eux qu’elle livre ces combats séculaires qui ont fait gagner au progrès, réfugié sous nos bannières tout cet espace de champ et de soleil où il se déploie et s’étend aujourd’hui.” (Chaine d’Union sept, 1881).

Les loges belges font écho aux loges françaises et proclament la même doctrine.

“ En vain avec le XVIIIe siècle nous flattions nous d’avoir écrasé l’infâme. L’infâme renaît plus intolérante que jamais. La religion catholique est une théocratie avide, sans esprit de famille et sans foyer, obéissant à un chef étranger et faisant courber sous son joug les gouvernements et les peuples. C’est contre cette domination qu’il faut combattre. Pour atteindre ce but il faut élever autel contre autel.”

“ *La maçonnerie combat le christianisme à outrance. Il faudra bien que le pays finisse par en faire justice, dût-il employer la force pour se guérir de cette lèpre.*”

Je pourrais multiplier ces citations et ces aveux. A quoi bon ? Cette hostilité de la franc-maçonnerie à la religion révélée, surtout à l'Eglise catholique n'est plus un secret pour personne. Le chef de l'ordre en France, l'exécuteur de ses hautes œuvres, ne la donnait-il pas comme cri de ralliement à tous ceux qui ont prêté serment de fidélité aux loges.

“ Le cléricisme, voilà l'ennemi ! ” disait le franc-maçon Gambetta.

Il livrait ainsi audacieusement au public le secret intime de l'ordre. Les frères désormais n'ont plus besoin d'allégories ni de symboles. Tout cela est désormais inutile, on connaît leur signification. La guerre se fait maintenant à ciel ouvert ; la maçonnerie a dit son dernier mot :

“ Le cléricisme, voilà l'ennemi ! ”

C'est-à-dire, la religion révélée, la croyance à J. C., à sa mission, à son Eglise, la foi au surnaturel, aux idées chrétiennes qui règlent l'homme dans la vie privée, le guident dans la vie sociale et lui dictent ses principes dans la vie politique, tout cela c'est le cléricisme, et pour la maçonnerie c'est l'ennemi ! Il faut le combattre, le vaincre et l'anéantir à tout jamais.

Quelques prudents, il est vrai, trouvèrent cette déclaration inopportune. Des peureux la jugèrent trop hardie. “ Les catholiques sont encore nombreux. En face d'une provocation si directe, ils se réveilleront peut-être, ils se réuniront et ils pourront opposer à la réalisation du programme maçonnique, une résistance insurmontable ! ”

Pour rassurer ces timides, l'on inventa alors une

distinction subtile entre le christianisme et le cléricisme. La maçonnerie respectait le premier, elle ne combattait que le second qui est exagération, influence indue, fanatisme sacerdotal, etc...

Mais les maçons eux-mêmes ne tardèrent pas à faire justice de cette interprétation arbitraire.

“ La distinction entre le catholicisme et le cléricisme, est purement officielle, subtile pour les besoins de la tribune, disait à Lille le F. Cordavaux, mais ici, en loge, proclamons-le hautement et pour la vérité : *Le catholicisme et le cléricisme ne font qu'un.*” (a)

(a) Voir Cl. Janet, t. III, p. 300).

CHAPITRE VI.

LA FRANC-MAÇONNERIE ET LA POLITIQUE.

La maçonnerie prétendait enfin ne pas s'occuper de politique. Elle respectait les lois du pays et en recommandait l'observation à ses membres.

Que valent ces affirmations en face des événements qui se sont accomplis en Europe et dans le monde entier depuis un demi-siècle ? N'avons-nous pas vu partout les sociétés chrétiennes ébranlées sur leur base, abandonner l'un après l'autre les principes catholiques qui dirigeaient leur politique ? La franc-maçonnerie n'a-t-elle pas toujours été au fond de ces révolutions sociales, ne les a-t-elle pas dirigées, contrôlées, encouragées de toute manière ?

Après la victoire, les dépouilles appartiennent de droit à ceux qui menèrent la bataille et la gagnèrent. Or en 1830, en 1848, en 1870, quand la révolution précipita rois et empereurs à bas de leur trône, quels hommes voyons-nous montrer au pouvoir ? Des francs-maçons. Ils s'emparent des emplois publics, des charges importantes, le gouvernement de la France se trouve pratiquement entre leurs mains.

En 1830, les chefs les plus en vue de la Révolution, La Fayette, Lafitte, Dupont, (de l'Eure) Dupin, Odilon Barrot, appartenaient tous à la maçonnerie, et ce fut au franc-maçon Louis-Philippe qu'ils assurèrent le trône. (Gautrelet, p. 412).

En 1848, Lamartine, Crémieux, Ledru Rollin, Louis Blanc, Marast, Marie, Cassagnac, Garnier Pagés, Caussidière étaient tous francs-maçons. Ils gouvernèrent la France pendant quelque temps, puis le franc-maçon Louis Napoléon leur succéda.

En 1870, même phénomène.

Voici à ce sujet un témoignage irrécusable du fait que je signale.

En juillet 1881, le Vénérable Fr. Barré, pérorait devant la loge *les admirateurs de l'univers*. Ils montrait aux frères les travaux accomplis par les maçons du XVIII^e siècle.

“ ... Ils nous ont légué, disait-il la devise qui est devenue celle de la révolution : Liberté—Egalité—Fraternité.”

“ Je n’ai pas à revenir ici sur l’histoire de la maçonnerie, je ne veux qu’en marquer quelques points.”

“ Restée fidèle à sa devise, vous la trouverez toujours en avant.

En 1830, elle anime les plus libéraux.

En 1848, elle étudie quelques points des questions sociales et ne reste pas sans influence.

En 1870, elle fournit, en grande partie, les hommes qui, pendant l’invasion, aidèrent à constituer l’administration républicaine.

Je vois encore après la honte de Sedan, notre regretté Massol, occupé du matin au soir à relever les noms des maçons de bonne volonté qui, par leurs connaissances spéciales, pouvaient se rendre utiles

et transmettre aussitôt ces noms à ceux qui avaient accepté le pouvoir.”

“ C’était la bonne époque ! ” (Monde maçonnique, juin 1882, p. 62).

Cet aveu ne manque certainement ni de piquant, ni de naïveté !

“ C’était la bonne époque ! ”

Les révolutions sont toujours pour la maçonnerie “ la bonne époque. ” Elle recueille alors le fruit de ses travaux, et donne à ses adeptes les bonnes places de l’Etat.

Il y a donc là, non un fait isolé, mais une règle invariable et constante.

Pour expliquer cette règle, deux hypothèses seulement sont possibles :

Ou bien les hommes qui sont aujourd’hui les maîtres de la France, étaient tellement supérieurs par le talent et l’habileté, que leur choix s’imposait au pays, sans que la maçonnerie y eût aucune part ; et qui oserait soutenir sérieusement une pareille assertion ? Ou bien ils sont arrivés par les loges et leur titre de francs-maçons a été leur meilleur sinon leur seul brevet de capacité pour les emplois publics qu’ils occupent.

Nous avons ainsi la preuve directe que la politique, loin d’être exclue des loges, en forme au contraire, l’élément le plus vital. C’est le but même de la maçonnerie.

Du reste, elle l’avoue aujourd’hui sans réticence “ A ceux qui disent : la maçonnerie ne doit s’occuper ni de politique, ni de religion, ni de socialisme,

disait le fr. Régnier en 1882, je répons hardiment : La maçonnerie a été, la maçonnerie est et sera toujours politique, religieuse et sociale, ou elle ne sera rien." (V. Cl. Janet, t. III, p. 312.)

Une fois au pouvoir, les maçons ont de suite cherché à appliquer à la société le fameux programme des loges.

Ils veulent déchristianiser la France, en supprimant tout ce qui repose sur l'esprit catholique.

Voici leurs œuvres depuis cinq ans :

Suppression des ordres religieux en France.

Suppression de l'enseignement catholique.

Suppression des aumôniers pour l'armée et les hôpitaux.

Suppression du serment catholique et du crucifix dans les tribunaux civils.

Suppression des Sœurs pour le service public des malades.

Suppression des démonstrations extérieures du culte, processions, etc., Dieu n'a plus de droit de paraître dans les rues et les places publiques, etc., etc.

Et l'on voudrait que, nous catholiques, nous assistions impassibles à cette œuvre de démolition et de ruines !

Que nous acceptions une république maçonnique qui prend à cœur de nous frapper dans ce que nous avons de plus cher, de nous enlever ce qui fait notre vie et notre gloire !

Non, jamais, nous ne ferons cette lâcheté ! Nous ne serions pas opposés en principe, à une république

catholique et conservatrice, mais à la république des maçons, nous avons voué une haine implacable.

Elle nous a lancé le défi : “ Le cléricisme, voilà l'ennemi ! ”

Nous lui renvoyons ce défi et nous lui disons à notre tour.

“ La république des Paul Bert, la république des Ferry, la république de la maçonnerie, pour nous catholiques :

Voilà l'ennemi !

CHAPITRE VII.

LA MAÇONNERIE CANADIENNE EST-ELLE DIFFÉRENTE DE LA MAÇONNERIE CONTINENTALE.

Impossible de nier aujourd'hui le caractère anti-religieux et anti-social de la maçonnerie continentale. Aussi ne l'essaie-t-on plus. Mais si l'on cherche à appliquer aux maçons canadiens les anathèmes qui frappent leurs frères d'Europe, oh ! alors, c'est une autre affaire. Vite une foule de personnages officieux se lèvent pour protéger les loges et se porter garants de la parfaite honnêteté des maçons canadiens.

“ La maçonnerie anglaise, disent-ils, diffère du tout au tout de la maçonnerie continentale. Elle n'a ni la fureur anti-religieuse, ni l'esprit révolutionnaire des loges italiennes et françaises. C'est une société de bienfaisance, une association de secours mutuel ; elle donne à ses membres une protection légitime et les aide à réussir dans les diverses situations de la vie. Aussi voyons-nous un nombre considérable d'hommes honnêtes et intelligents se glorifier d'être maçons.”

“ Si la maçonnerie canadienne était, par ses doctrines ou son esprit, hostile à l'ordre religieux et civil, ces hommes lui prêteraient-ils l'appui de leur nom et de leur présence ? Les laisserait-on occuper des positions où ils peuvent exercer une influence considérable et presque irrésistible ? ”

“ Bien plus, nous voyons des Révérends de diverses dénominations assister aux cérémonies des loges, surtout aux banquets maçonniques. Bon nombre d’entre eux même, se font gloire de porter le tablier de l’ordre. Cette conduite de ministres de l’Evangile serait inexcusable si notre maçonnerie canadienne était impie et révolutionnaire comme celle d’Europe.”

Ces arguments sont spécieux, je l’avoue. Ils peuvent en imposer à ceux qui ne connaissent ni les doctrines ni les tendances de la franc-maçonnerie. Ils sont de nature à calmer les scrupules des bonnes âmes, toujours disposées à croire de leur prochain, plutôt le bien que le mal. Surtout, ils servent de réponse facile, sinon concluante, à ceux qui, par tempéramment, cherchent toujours à tergiverser, quand il s’agit de proclamer des vérités dures à entendre mais nécessaires à dire, et qui, plus flattés d’être appelés des esprits conciliants, des hommes aux idées larges et libérales, que des défenseurs inflexibles du droit et des principes chrétiens. (a)

Mais ces arguments ne valent absolument rien pour quiconque connaît un tant soit peu l’histoire de la franc-maçonnerie et des doctrines qu’elle professe.

L’Angleterre n’a-t-elle pas été la mère de la maçonnerie universelle? Ne lui a-t-elle pas donné l’unité d’organisation, de moyens et de but? Les maçons ne sont-ils pas les premiers à se vanter de cette universalité maçonnique? Ne se considèrent-ils pas comme frères d’un bout du monde à l’autre?

(a) Battent lâchement en retraite quand il faudrait résolument faire face à l’ennemi.

Les Grandes Loges ne sont-elles pas unies ensemble par une correspondance active et par Leurs Grands Représentants ? Notre Grande Loge de Québec n'est-elle pas, en union intime avec les Grandes Loges de Belgique, du Portugal, de l'Irlande de la Hongrie et du Pérou ?

Que l'on cesse donc de nous parler de cette prétendue distinction entre la Maçonnerie Anglaise et la Maçonnerie Continentale, pour maudire celle-ci et innocenter celle-là. Cette distinction est purement arbitraire. Elle ne peut tromper que des ignorants ou des niais.

La maçonnerie est *une* dans l'univers entier. C'est ce que n'ont cessé de redire au catholiques, les hommes qui ont le mieux connu l'esprit détestable de cette société. Le Souverain Pontife Pie IX le proclamait encore le 25 septembre 1865, lors qu'il ordonnait " à tous les chrétiens de toute condition, de tout " rang de toute dignité, de tout pays, *de tenir ces " mêmes sociétés comme proscrites et réprouvées.*"

D'ailleurs, outre ces témoignages extérieurs, il suffit pour prouver l'identité parfaite de la maçonnerie canadienne et de la maçonnerie continentale, d'examiner son organisation, son rituel, ses doctrines et ses tendances. Après cette étude la vérité de cette assertion apparaîtra, je pense, au lecteur dans toute sa triste réalité.

CHAPITRE VIII.

LA MAÇONNERIE CANADIENNE N'EST PAS UNE SOCIÉTÉ DE BIENFAISANCE.

Commençons d'abord par arracher le masque dont se couvre notre maçonnerie canadienne. Elle se montre au public parée des emblèmes de la charité : “ C'est une société de bienfaisance, une association de secours mutuel. Elle veut du bien aux maçons d'abord, puis à tous ceux qui viennent réclamer son assistance.”

Tel est le caractère officiel qu'elle prend devant le public. Tels sont les titres qu'elle fait valoir à la bienveillance et à l'encouragement.

Or ce caractère officiel est mensonger, ces titres sont faux et apocryphes.

La maçonnerie canadienne n'est ni une société de bienfaisance, ni une association de secours mutuels, nous allons le prouver.

*

La maçonnerie canadienne n'est pas une société de bienfaisance.

Voilà bientôt un siècle et demi que la franc-maçonnerie Anglo-Canadienne est à l'œuvre dans notre pays. Elle compte aujourd'hui au moins cent mille

hommes qui, au jour de leur initiation prêtèrent serment de travailler au but de l'ordre.

Si donc le but véritable de l'ordre est de faire... du bien aux hommes, l'action maçonnique a dû se montrer ici dans toute sa splendeur. Les maçons appartenant pour la plupart, à la classe aisée, ont sans doute élevé en Canada de nombreux asiles pour l'indigence et la misère.

En est-il ainsi ?

Où sont les œuvres de charité de la maçonnerie ? Ou, les asiles fondés pour le pauvre, les hospices ouverts à la souffrance, les refuges offerts aux orphelins, aux abandonnés ? Je regarde de toutes parts. Je ne vois rien de pareil, ou plutôt, au sommet de presque toutes les maisons de bienfaisance, j'aperçois la croix catholique, tandis que le triangle de la maçonnerie ne brille qu'au sein des loges et sur le tablier des frères.

La franc-maçonnerie canadienne n'a donc pas pour but final la charité chrétienne, ou bien elle a singulièrement failli à sa mission.

Du reste, les statistiques officielles nous montrent clairement que la bienfaisance n'est pas du tout le but principal de l'ordre ; pas plus ici qu'ailleurs.

Voici un tableau que je trouve dans l'annuaire maçonnique pour 1881.

Etat des recettes et dépenses de la Grande Loge de Québec de 1870 à 1880.

Années.	Aumônes reçues.	Cotisations.	Charités.
1870	\$1092
1871	1583
1872	1681	\$ 10
1873	1663	150
1874	1531
1875	\$4000	2358	270
1876	230	1576	510
1877	260	2343	351
1878	126	1572	80
1879	237	2049	433
1880	240	1827	228
Total.....	\$5,103	\$19,275	\$2,032

Voilà donc le bilan de la Grande Loge pour 10 ans.

Elle a reçu comme cotisation des membres..	\$19,275
D'âmes charitables croyant naïvement à la bienfaisance maçonnique.....	5,103
Total.....	\$24,378

Sur ces 24,378 piastres, la Grande Loge a dépensé en impressions, régalias, salaires d'officiers, \$14,577, et pour la charité la modeste somme de 2032 piastres !

2032 piastres d'aumônes en 10 ans !

Divisez cette somme entre les 68 loges qui ont été fondées dans la province de Québec ; vous aurez une moyenne de 28 piastres et quelques centins par loge, soit : *deux piastres de charité par année !* Déci-

dement, la franc-maçonnerie canadienne n'est pas une société de St Vincent de Paul.

*

Cela ne l'empêchera cependant pas de redire aux candidats ses pompeux éloges de la charité, de se vanter devant les profanes d'être "*une grande société de bienfaisance*," de lancer au sein de ses loges des phrases retentissantes comme celle-ci.

" Par notre titre de maçons, nous sommes obligés d'assister *l'humanité entière*, si elle est en détresse, et plus particulièrement un frère maçon, s'il en est digne." (a)

Si les profanes comptent sur la maçonnerie pour soulager leurs infortunes, ils seront amèrement déçus dans leurs espérances.

En voici un triste exemple :

*

Le 8 juin 1881, un grand feu réduisait à la plus profonde misère des milliers de familles à Québec.

Le député Grand Maître pour le district de Québec et Trois-Rivières disait dans son rapport à la Grande Loge : (page 79.)

" Le 14 juin j'ai reçu du J. Melvin de St. Jean, New-Brunswick, une lettre m'informant qu'une somme d'argent avait été voté pour venir en aide aux

(a) Rapport lu par le F. Walker à l'assemblée de la Grande Loge de Québec en 1881.

maçons, victimes du grand feu qui a dernièrement ravagé notre ville... Heureusement je pus le remercier de son offre bienveillant, *et décliner l'assistance qu'il offrait car aucun membre de la maçonnerie n'en avait besoin* ”.

Et des milliers de familles étaient alors réduites à la dernière des misères ! Partout on faisait des appels à la charité ! Partout on tendait la main pour les pauvres incendiés !

Mais parcequ'*aucun maçon* ne se trouvait parmi les victimes, le fr. Ficht refuse l'aumône qu'offraient les frères de St. Jean, et regarde froidement souffrir ces milliers de malheureux !

Peut-on être à ce point sans entrailles et sans cœur ?

*

Les profanes, on le voit, n'ont rien à attendre de la charité maçonnique.

Les frères seront-ils plus heureux ?

C'est pour eux peut-être que la société accumule dans ses coffres-forts les cotisations des membres et les aumônes des âmes naïves ? L'ordre serait ainsi une caisse d'épargne en permanence, une sorte d'association, de secours mutuels, empressée de venir en aide aux maçons malheureux.

Il n'en est pas ainsi.

Les conditions requises des candidats à l'ordre nous forcent de repousser une pareille idée.

Ces candidats doivent être à l'aise, jouir d'une

“ honnête aisance, et enfin avoir du goût pour les sciences et les arts libéraux.” (a)

Ces conditions, on le comprend, ferment évidemment l'entrée des loges canadiennes aux pauvres, en un mot, à tous ceux envers qui la charité trouve ordinairement à s'exercer.

Qu'à l'occasion cependant, la société accorde quelques secours à des misères inattendues, qu'elle fasse une aumône passagère à la veuve d'un maçon, tombée dans l'infortune, qu'elle vote une somme de 25 piastres pour lui venir en aide, je l'accorde, et la statistique citée plus haut en fait foi. Mais ces actes de charité arrivent rarement. Ils sont accidentels, et ne suffisent pas pour autoriser la franc-maçonnerie à se parer du titre de société de secours mutuels.

D'ailleurs les chefs de l'ordre eux-mêmes protestent avec indignation contre cette appellation qu'ils trouvent humiliante et fort au-dessous du noble but que se propose la maçonnerie.

“ La maçonnerie est l'école de la vraie civilisation, dit le fr. Hacquard,... *Elle ne peut se laisser abaisser au rang de simple société de secours mutuels.*” (Monde Maç., fév. 1867, p. 604.)

A son tour le fr. Redon affirmait que “ la bienfaisance *n'est pas le but*, mais seulement un des caractères, et des *moins essentiels* de la maçonnerie.” (St. André, p. 557.)

Les maçons du Canada et des Etats-Unis, professent exactement les mêmes doctrines :

(a) Constit de la Grande Loge de Québec des candidats : art 1er.

“Souvenez-vous mes frères, disait en 1881, le Grand Maître de l’Illinois, que nous ne sommes pas une compagnie d’assurance mutuelle basée à perpétuité sur le *Quid pro quo*, mais une société bienfaisante, comptant sur la virilité de ses membres pour maintenir sa position dans le monde et rester un centre charitable d’attraction offert aux meilleures aspirations de l’homme.”

La Grande Loge de Québec entendit ce rapport et l’approuva. (Annuaire Maç. 1881, p. XVII.)

Concluons donc de ces faits et de ces témoignages que la maçonnerie canadienne, pas plus que la maçonnerie continentale, n’a pas pour but véritable, la charité. Afin d’en imposer au public, et de mieux voiler ses tendances réelles, elle peut, il est vrai, faire sonner bien haut ce titre philanthropique, mais en réalité, elle n’a aucun droit à s’appeler *une société de bienfaisance*.

CHAPITRE IX.

LA MAÇONNERIE CANADIENNE NE DOIT PAS ÊTRE UNE
ASSOCIATION DE SECOURS MUTUELS.

Il y a pourtant une autre manière d'entendre la charité et peut-être est ce de la sorte qu'un certain nombre de maçons la comprennent. C'est de la faire commencer par soi et finir aussi à soi.

D'après ces vues, entrer aux loges serait non une question d'inclination ou de principes, mais simplement une spéculation intéressée, et égoïste. On demanderait à la maçonnerie de l'aide pour le commerce, un secours pour la profession, un moyen utile pour se pousser plus sûrement et arriver plus vite à quelque emploi public ou à quelque position officielle grassement rétribuée.

Ces motifs, paraît-il, sont efficaces auprès d'un bon nombre de profanes. Peu sensibles aux beautés de la doctrine des loges, indifférents aux but élevé qu'elle se propose, il ne voient et ne cherchent dans la maçonnerie qu'un moyen d'avancer leurs intérêts personnels.

Le Chapelain de la Grande Loge de Québec le constatait avec mélancolie, dans son discours à l'assemblée générale en 1881, en même temps qu'il flétrissait avec énergie la conduite de ces maçons indignes.

Après avoir rappelé aux frères les vertus qu'ils

doivent pratiquer, et surtout l'obligation de faire le bien pour le bien : " Héléà, continuait-il, fragilité de la nature humaine ! Aucun de nous n'est parfait, pas plus les maçons que les autres. Nous avons sans cesse à déplorer l'inconséquence de frères qui écoutent les instructions de la maçonnerie et jurent d'observer ses préceptes, pour les oublier et les mépriser immédiatement après."

" Trop de maçons malheureusement n'ont pas encore appris à faire le bien pour le bien !"

" Ils joignent la société à cause des avantages qu'elle leur donne pour le commerce et leur position sociale, ou bien encore, par ce qu'elle paraît offrir un marche-pied commode à leur ambition. La première question qu'ils se font en se présentant aux loges est celle-ci : " Quel avantage cela me donnera-t-il ?" et non pas " Quel bien cela me permettra-t-il de faire ?" Aussi, comme il était facile de le prévoir, une fois admis dans l'ordre, ils ne voient dans ses enseignements que ce qui peut servir leurs intérêts ou avancer leurs des-seins " (An. maç. 1881, p. 73.)

Ces maçons voudraient donc voir dans la maçonnerie, non pas une société doctrinaire s'occupant à propager ses principes et à réformer la société, mais une association inoffensive, une alliance cooperative destinée à donner à ses membres un secours mutuel.

Le Grand Chapelain s'indigne contre ses hommes. Il les accuse de ravalier l'ordre, et de méconnaître le noble but qu'il se propose. Au nom de la maçonnerie il demande l'exclusion de ces hommes aux vues basses et égoïstes " Rendons leur, dit-il, la porte " d'entrée aussi étroite, et la porte de sortie aussi

“ large que possible : notre société ne s’en trouvera
“ que mieux.”

La Grande Loge de Québec, reconnaissant la justesse de ces remarques, félicita l’orateur et adopta pleinement ses conclusions :

La maçonnerie anglo-canadienne n’est donc ni une société de bienfaisance, ni une association de secours mutuels.

CHAPITRE X.

ORGANISATION DE LA MAÇONNERIE CANADIENNE.

Ayant arraché le masque de prétendue bienfaisance dont s'affuble la maçonnerie canadienne, regardons maintenant cette société en face, voyons ce qu'elle est, ce qu'elle veut, le but qu'elle poursuit, les moyens qu'elle emploie, et par conséquent, les sentiments qu'elle doit inspirer aux honnêtes gens et aux chrétiens.

Je sais que dans la maçonnerie, comme dans le protestantisme, nombre d'hommes valent mieux que les principes qu'ils professent.

Je ne mets donc en question ni l'honnêteté personnelle de tel ou tel maçon en particulier, ni les intentions qui l'animent.

Nous allons étudier la maçonnerie telle qu'elle existe comme société secrète en Canada, et non pas telle que certains maçons voudraient nous la représenter ou même désireraient qu'elle fut en réalité.

*

Organisation de la maçonnerie canadienne.

La maçonnerie canadienne est strictement organisée d'après le système et les principes de la maçonnerie anglaise du XVIIIe siècle qui lui donna naissance.

Elle se divise en maçonnerie bleue ou symbolique et maçonnerie rouge ou chapitrale.

La maçonnerie bleue comprend les trois grades fondamentaux d'apprenti, de compagnon et de maître.

La maçonnerie chapitrale se greffe sur la maçonnerie symbolique. Elle en est le complément. Aux trois premiers degrés, elle ajoute ceux de *Maître Marqué*, de *Passé Maître*, de *Très Excellent Maître*, et enfin l'*Arche Royale*.

Ces 4 degrés forment le chapitre. Il est présidé et dirigé par trois maçons ayant les grades supérieurs de Grand Prophète, de Rois et de Grands Prêtres.

C'est là ce que l'on nomme l'*Ordre extérieur* ou la maçonnerie officielle.

Mais fidèle aux instructions du congrès de Wilhemsbad, la maçonnerie anglaise conserve l'*Ordre intérieur* ou maçonnerie des hauts grades de Templiers du rite Ecossais.

Elle en fait un secret pour les initiés à l'Ordre extérieur. Elle s'efforce même de leur persuader que la maçonnerie officielle est la seule légale qu'au delà, il n'y a rien.

Pourtant cette maçonnerie intérieure ou des hauts grades, existe réellement, et c'est elle surtout qui garde les vrais secrets de l'ordre.

Du reste la Maçonnerie est moins réticente aujourd'hui qu'autrefois sur les rapports intimes que l'unissent à la maçonnerie templière et écossaise-

Voici ce que disait à ce propos le Grand Maître de Québec en 1881.

“ Lors de l’Union maçonnique anglaise, il fut déclaré que la pure maçonnerie ancienne consisterait dans les trois degrés d’apprenti, de compagnon et de maître, avec l’Arche Royale. Mais cette déclaration n’avait pas pour but d’empêcher les loges ou chapitres de tenir des assemblés dans n’importe quel degré des Ordres de Chevalerie selon les constitutions de ces ordres.”

“ La Grande Bretagne et d’autres pays réputés chrétiens, ont reconnu les ordres de Chevalerie comme *Ordres alliés à la maçonnerie*, et leurs candidats doivent être des maçons de l’Arche Royale.”

“ Ainsi la maçonnerie symbolique, la maçonnerie chapitrale avec les ordres alliés de chevalerie constituent ce que l’on nomme le *Rite anglais de la maçonnerie*.”

“ Il y a encore un autre rite appelé *Rite Ecossais*. Il ajoute 30 degrés aux trois grades de la maçonnerie symbolique. Ce rite se donne aussi comme un allié de la franc-maçonnerie, *et on le reconnaît généralement comme tel*.”

“ Il exige de ses candidats qu’ils aient reçu les trois premiers degrés de la maçonnerie symbolique ” (annuaire maç. 1883. p. 30.)

Donc d’après le témoignage du Grand Maître Graham, la maçonnerie templière et écossaise appartient à la famille maçonnique anglaise. Or nous verrons bientôt quelle parodie sacrilège les maçons templiers et écossais font de la passion et de la mort de N. S. Jésus-Christ.

*

Matériel des loges Canadiennes.

Pour recruter ses adhérents, la maçonnerie canadienne s'appuie elle aussi, sur le principe antichrétien de la liberté religieuse illimitée qui sert de base à la maçonnerie anglaise du XVIII^e siècle...

Catholiques et protestants, libres penseurs et juifs, peuvent se présenter à la porte des loges canadiennes, on les admettra.

“ La maçonnerie est une grande institution morale. Elle reçoit dans son sein des hommes de tous pays *et de toute religion*. Ceux qui suivent ses préceptes, doivent nécessairement être des honnêtes gens.” (a)

En inscrivant ainsi au frontispice de ses temples la liberté religieuse complète et illimitée, la maçonnerie canadienne, comme la maçonnerie anglaise du XVIII^e siècle, brise toute relation avec l'Eglise catholique et la vérité révélée.

Pour elle, l'une et l'autre sont non avenues. Elle met sur le même pied l'erreur et la vérité. Elle traite les croyances religieuses de ses candidats avec la même indifférence ou plutôt le même dédain. Ce sont des faiblesses humaines, “ des préjugés nuisibles ou insensés.” Tous les profanes sont à ses yeux “ des aveugles ” qu'il faudra éclairer. Au sein des loges, on leur enseignera une doctrine nouvelle “ destinée à illuminer leur intelligence et à perfectionner leur moralité.”

(a) Le Grand Maître du Mississipi en 1881. Rapport adopté par la Grande Loge de Québec : Annuaire, p. XVI.

CHAPITRE XI.

LE BUT DE LA MAÇONNERIE CANADIENNE.

Pourquoi donc ces hommes entrent-ils en loges ?
Quels sont leurs desseins ?

Ni la charité, ni le secours mutuel, ni l'avancement dans le commerce ou la politique, ne doit être le but final que se propose la maçonnerie ; nous l'avons vu plus haut.

Quel est donc le vrai but de la maçonnerie canadienne ?

Laissons les Chefs répondre à cette question.

*

Le fr. Henderson, Grand Maître de la Grande Loge du Canada en 1881, définissait en ces termes le but de la société :

“ La franc-maçonnerie est une fraternité d'hommes, destinée à *illuminer l'intelligence et à perfectionner la moralité* de ses membres pour la gloire du Grand Architecte de l'Univers.”

De son côté le fr. Fish, passé Grand Maître du Nevada, disait en 1881 :

“ Le but principal de notre société est de rendre les hommes *meilleurs et plus heureux.*”

“ Nulle société ne peut avoir un but plus noble et

plus important que la maçonnerie. Elle élève le niveau de l'intelligence, elle perfectionne les facultés mentales et les vertus morales ; elle enseigne aux hommes leurs devoirs envers Dieu et envers leurs semblables." (Annuaire maç. de Québec, 1881, p. 108.) (a)

Voilà qui est clair.

La maçonnerie canadienne poursuit, dit-elle, un but essentiellement intellectuel et moral.

Elle veut " perfectionner l'intelligence de ses membres... avancer leur moralité... leur enseigner à mieux remplir leurs devoirs... les rendre meilleurs et plus heureux."

Notons de suite la parfaite ressemblance de ce but avec celui des maçons anglais du XVIIIe siècle.

Le programme canadien reproduit, presque dans les mêmes termes le programme anglais de 1723.

Notre maçonnerie, est, elle aussi " une alliance humanitaire destinée à mener graduellement la société à sa perfection morale."

Elle est organisée sur le même plan que la maçonnerie anglaise.

Elle a pris pour base de recrutement, la liberté religieuse la plus illimitée.

Nous pourrions donc déjà, en toute justice, appliquer à la maçonnerie du Canada tout ce que nous avons dit du fameux programme de 1723 ; et con-

(a) L'assemblée générale de Québec entendit la lecture de ce rapport et l'approuva.

clure de suite qu'elle est par son organisation, par son mode de recrutement et par le but final qu'elle poursuit.

Hostile à l'Eglise catholique.

Hostile aux institutions qui prennent pour fondement les principes de cette Eglise.

*

Mais pour donner aux lecteurs plus de lumières sur cette prétendue société de " progrès intellectuel et moral " aussi bien que pour enlever aux frères tout prétexte de crier à la calomnie et à la fausse représentation, expliquons en détail les cérémonies d'initiation aux premiers degrés maçonniques, les doctrines qu'on y enseigne, les serments qu'on y prête.

Nous saurons mieux après ce qu'il faut penser de notre maçonnerie canadienne.

Avant de dire ce qu'est un maçon, montrons comment on devient maçon.

Les frères font dans les loges un serment solennel de cacher les secrets et les pratiques de l'ordre.

A la fin de l'initiation au 1er degré le Vénérable recommande au nouveau maçon " la plus grande prudence dans ses paroles et dans ses actes, pour que le profane le plus perspicace ne puisse pas découvrir ce qu'il ne doit point savoir."

Il lui enjoint ensuite : " de ne jamais communiquer à sa famille à ses amis à ses connaissances, les pratiques secrètes de l'association dans ses diverses assemblées " (Carlile, Manuel p. 37.)

Le Vénérable a de bonnes raisons pour parler de la sorte ; nous le verrons bientôt.

Mais les profanes ont intérêt, eux aussi, à savoir ce qui se passe en loges.

“ Les parents, amis et connaissances ” des maçons aimeront à connaître ce qu’ils font dans les assemblées maçonniques.

Nous allons satisfaire cette légitime curiosité.

Pour la collation des degrés on suit dans les loges du rite anglais, le Manuel de Carlile. (a)

Je le traduirai littéralement ou je l’analyserai avec soin.

Ce manuel ne *dit pas tout*, mais tout ce qu’il dit est exact.

Je remplirai les lacunes, ou bien à l’aide du rituel français, cité par Gautrelet, (b) ou au moyen de renseignements dont je puis en conscience, garantir la parfaite exactitude.

(a) Manual of Freemasonry by Richard Carlile : London.

(b) Gautrelet, La Franc-Maçonnerie et la Révolution. Lyon, 1872.

TROISIEME PARTIE.

CHAPITRE I.

INITIATION AUX LOGES--GRADE D'APPRENTI..

“ Une Loge est une grande salle ayant la forme d'un parallélogramme ou carré long. Les quatre côtés portent les noms des points cardinaux. La partie la plus reculée où siège le Vénérable s'appelle *Orient* et fait face à la porte d'entrée.

“ *L'autel* est placé devant le trône du Vénérable, un dais de couleur bleu ciel, parsemé d'étoiles d'argent surmonte le trône. Au fond du dais, dans la partie supérieure est un Delta rayonnant ou Gloire, au centre duquel on lit en caractères hébraïques le nom de Jéhovah.

“ A la gauche du dais est le disque du soleil, à la droite, le croissant de la lune.

“ A l'occident, des deux côtés de la porte d'entrée, s'élèvent deux colonnes de bronze, dont les chapiteaux sont ornés de pommes de grenade entr'ouvertes.

“ Sur la colonne de gauche est tracée la lettre B (Boaz).

“ Sur l'autre on voit la lettre J (Jachin).

“ Le plafond décrit une courbe. Il est peint en bleu ciel et parsemé d'étoiles.” (Clavel, Hist. pitt. de la Maç.)

*

Pour être admis à *l'Initiation*, le candidat doit présenter par écrit, une demande dont voici la teneur :

“ Au Vénérable Maître..... Officiers et Frères de la Loge..... No.....

“ Québec.

“ Moi... de la ville de... comté de... âgé de... ans, libre par naissance et d'un âge mûr, déclare que sans avoir été influencé par des amis, ni poussé par aucun motif mercenaire ou autre semblable ; librement et volontairement, je me présente comme candidat aux mystères de la maçonnerie. Je suis attiré par la bonne opinion que je me suis formé de la société, et par le désir de la science. Je me conformerai avec plaisir à tous les anciens usages et aux coutumes établies de l'ordre.

“ En foi de quoi j'ai signé... ce... du mois de... en l'an du monde...

“ Recommandé par...

“ Signature.”

(Constit. de la Grande Loge de Québec, chap. : Des individus maçons, § 1er.)

Si la demande est agréée, l'on conduit le candidat à la chambre aux réflexions et l'on procède alors à toilette maçonnique.

Dans les loges, en effet, il y a une toilette de rigueur tout comme au bal, on exige une tenue obligatoire, et cette toilette ne manque ni de pittoresque ni de couleur locale.

*

Toilette maçonnique du 1er degré.

Après avoir dépouillé le candidat de son " métal," c'est-à-dire de l'argent qu'il porte sur lui, on le déshabille complètement de la tête aux pieds, sauf le caleçon et la chemise. S'il n'a pas de caleçon, la loge lui en fournit un, à l'usage commun des aspirants. (a) Puis on lui bande les yeux, on lui met à découvert le bras droit, le sein gauche et le genou gauche, tandis que le pied droit est chaussé d'une pantoufle accolée.

Pour achever la toilette du candidat, on lui passe au cou une corde à nœud coulant, une vraie corde de pendu. Dans le langage maçonnique, cela se nomme le " cable de remorque."

Le Tuileur prend le bout de cette corde et mène notre homme vers la porte de la loge comme autrefois le sacrificateur menait à l'autel le bœuf ou le veau destiné au sacrifice.

Le Tuileur frappe trois coups à la porte :

On lui demande à l'intérieur : Qui est là ?

Le Tuileur répond : " Un pauvre candidat aveugle. Il vient de son plein gré, solliciter humblement son

(a) Morgan, p. 6.

admission aux mystères et privilèges de la franc-maçonnerie.”

Couvreur Int.—“ Comment espère-t-il obtenir ces privilèges ? ”

Tuileur.—Par l'aide de Dieu et d'une bonne réputation.”

Couv. Int.—“ Halte ! jusqu'à ce que je fasse rapport, (se tournant vers le Vénérable), Vénérable Maître, un pauvre candidat aveugle, bien recommandé, régulièrement proposé et accepté dans une loge ouverte, vient, de son plein gré, solliciter humblement son admission aux mystères et privilèges de la franc-maçonnerie.”

Vénérable.—“ Comment espère-t-il obtenir ces privilèges ? ”

Couv. Int.—“ Par l'aide de Dieu et d'une bonne réputation.”

Vén.—“ Sa bonne réputation est déjà connue, mais le candidat est-il bien préparé ? frère gardien intérieur, l'affirmez-vous ? ”

Couv. Int.—“ Je l'affirme.”

Vén.—“ Admettez-le en bonne forme.”

Couv. Int.—“ Entre, candidat libre et de bonne réputation.”

L'assistant conduit alors le candidat au jeune diacre et celui-ci l'introduit en loge, en lui tenant la pointe d'une épée sur le sein gauche.

Entrée en loge.

Le Vénérable s'adresse alors au candidat : “ personne ne peut devenir maçon à moins d'être né libre et d'avoir atteint l'âge de majorité. Je vous demande donc : êtes-vous né libre ? avez-vous 21 ans ? ”

Candidat. — “ Je réponds affirmativement aux deux questions. ”

Vénérable. — “ Agenouillez-vous, nous allons prier le ciel de bénir nos travaux. ”

“ Père tout-puissant, Suprême Gouverneur de l'Univers, daigne bénir nos travaux. Accorde à ce candidat maçon de dévouer sa vie à ton service et de devenir parmi nous un frère bon et fidèle. Donne lui ta sagesse divine, pour que grâce aux secrets de notre art maçonnique, il puisse montrer les beautés d'une sainteté véritable pour l'honneur et la gloire de ton nom. Ainsi-soit-il. ”

Nous verrons bientôt sur quelles indignités, le Vénérable ose appeler la bénédiction du Très Haut.

Vénérable (au candidat). — Mr. X. dans les difficultés et les dangers, en qui vous confiez-vous ?

Candidat. — “ En Dieu. ”

Ven. — Fort bien ! puisque votre confiance est en Dieu levez-vous et suivez votre guide sans craindre aucun danger. ” (Carlille, Manuel du 1er degré p. 5.)

*

La promenade en loge.

Le jeune diacre tenant le candidat par le “ cable de remorque, ” c'est-à-dire par la corde de pendu, le pro-

même autour de la loge du sud à l'ouest, du second surveillant au premier.

Prenant la main du candidat, il en frappe trois fois l'épaule des surveillants et ceux-ci de demander :
“ Qui va là ? ”

Le candidat répond : “ Un pauvre candidat aveugle... qui sollicite admission aux mystères et privilèges de la maçonnerie.”

Les surveillants reprennent : “ Passe, homme libre et de bonne réputation ! ” Et il passe.

Durant ce temps, les frères s'amuse à faire rouler des boules sur le plancher ; parfois le candidat est atteint, mais il faut faire bonne contenance. D'autres frappent du maillet sur l'enclume de marbre. Le candidat tressaille, puis se remettant de son émotion, il poursuit sa promenade sentimentale :

“ Passe, homme libre et de bonne réputation ! ”
Beau spectacle en vérité, que celui de ce pauvre candidat en caleçon et en chemise, les yeux bandés, le bras droit, le sein gauche et le genou gauche à découvert, le pied droit passé dans une pantoufle acculée, et le cou orné de sa corde de pendu ! Charmant tableau !

Si quelque Notman photographiait en cet équipage quelque bon anglais tout fier d'être maçon, ou bien encore un canadien mené aux loges pour être éclairé, puis exposait à la vitrine, il aurait du succès, je pense.

Les promesses d'un aveugle.

La promenade finie, on ramène le candidat au Vénérable, qui lui adresse les questions suivantes :

“ M. X. déclarez-vous sur l'honneur, que, sans avoir été circonvenu par vos amis, sans être poussé par aucun motif mercenaire, librement et volontairement, vous vous présentez comme candidat aux mystères et privilèges de la franc-maçonnerie.”

Candidat.—“ Je le déclare.”

Vén.—“ Jurez-vous que la bonne opinion conçue de notre société, la soif du savoir, le désir d'être plus utile à vos semblables, sont les motifs qui vous poussent à rechercher ces privilèges ? ”

Candidat.—“ Je le jure.”

Vén.—“ Promettez-vous encore, sur l'honneur, que sans crainte comme sans témérité, vous persévérez avec constance *dans les cérémonies de votre initiation*, et que une fois admis dans l'ordre, vous en observerez les anciens usages et les coutumes ? ”

Candidat.—“ Je le promets.” (Carlisle, p. 6.)

*

Halte là ! candidat libre et de bonne réputation ! Il me semble que vous allez bien vite en besogne. Savez-vous bien ce que vous promettez ?

Quelles sont les cérémonies auxquelles l'on va vous soumettre, les épreuves qu'on va vous faire subir, les us et coutumes qu'on vous demande d'observer ? Etes-vous bien sûr qu'il n'y aura en tou

cela rien de compromettant pour votre honneur et votre devoir ?

Sur tous ces points vous êtes dans l'ignorance la plus complète ; et cependant vous jurez ! N'est-ce pas là un serment à la fois aveugle et téméraire ?

Voyez-vous la marche que suit ici et que suivra toujours la maçonnerie vis-à-vis des imprudents qui se livrent à elle.

“ Jure d'abord, tu connaîtras plus tard la matière de ton serment. Livre-toi pieds et poings liés au pouvoir de l'ordre, il te dira ensuite ce qu'il exige de ses membres. Tu connaîtras ses secrets, ses us et coutumes. Tout cela peut-être te plaira médiocrement. Tu songeras à reculer, il sera trop tard. La secte te rappellera au besoin que les serments maçonniques ne sont pas de vaines paroles.”

CHAPITRE II.

LES ÉPREUVES DU PREMIER DEGRÉ.

Les épreuves vont commencer. Elles sont stupides, dégradantes, cruelles. Jamais société poursuivant un but avouable, n'exigea de ses candidats pareilles humiliations.

La maçonnerie se vante d'être une société de bienfaisance. Son objet, dit-elle est de rendre l'homme libre, de le perfectionner dans ses plus nobles facultés. Or elle commence par l'avilir en le soumettant aux bouffonneries les plus humiliantes, par le dégrader, en lui faisant exécuter les ordres les plus absurdes, par le ravalier dans sa dignité d'homme en l'abaissant au rang du plus méprisable des esclaves.

Fiers de leurs lumières maçonniques, les frères n'ont que des mépris pour les profanes. Il est bon que ces profanes sachent enfin par quels procédés ces fiers maçons furent aplatis pour devenir *les enfants de la Veuve*, les fils de la maçonnerie libre et acceptée.

J'emprunterai au rituel français le détail de ces épreuves. Elles varient, il est vrai, selon les loges et le degré d'imagination du fr. Terrible, l'exécuteur des hautes œuvres maçonniques. Pourtant, au fond, elles sont à peu près de même nature, et les loges canadiennes, à quelque rite qu'elles appartiennent, travaillent à peu près de la même manière que les loges françaises.

Les préludes du voyage.

Le Vénérable s'adressant au postulant.

“ Monsieur, vous allez subir des épreuves terribles, vous sentez-vous le courage de braver tous les dangers auxquels vous pouvez être exposé ? ”

Le Postulant.—“ Oui, Monsieur.”

Le Vénérable.—“ Alors je ne réponds plus de vous ! Fr. Terrible, entraînez ce profane hors du temple et conduisez-le partout où doit passer le mortel qui aspire à connaître nos secrets...”

Le postulant, toujours dans son costume primitif en caleçon et en chemise, les yeux couverts d'un bandeau est entraîné hors de la loge. On lui fait faire quelques tours sur lui-même pour le dérouter, puis on le ramène dans la salle des *Pas-Perdus*.

Un grand cadre est préparé dont le vide est fermé par du papier, comme les cerceaux que franchissent les écuyères dans les cirques. Des frères soutiennent ce cadre, instrument de la première épreuve.

Le F. Terrible demande au Vénérable : “ Que faut-il faire du profane ? ” Et le vénérable répond : “ Introduisez-le dans la caverne.”

Deux frères saisissent alors le postulant et le lancent de toutes leurs forces sur le cadre dont le papier livre passage en se déchirant. Deux autres frères reçoivent le patient sur leurs bras entrelacés. On referme violemment la porte ; le postulant est dans la caverne... Suivent quelques instants de silence pro-

fond. Tout à coup le Vénérable frappe un grand coup de maillet et fait mettre le postulant à genoux. On adresse une prière au *Grand Architecte de l'Univers* (quelle dérision impie et sacrilège !). Ensuite on interroge le postulant après l'avoir fait asseoir sur un siège hérissé d'aspérités et porté sur des pieds d'inégale hauteur.

Après diverses cérémonies maçonniques, on annonce au postulant qu'il va commencer son premier voyage en loge.

*

Premier voyage maçonnique.

“ Sous la conduite du F. Terrible, le postulant, les yeux bandés, fait trois fois le tour de la loge. Il passe successivement sur des planchers mobiles, qui posés sur des roulettes et hérissés d'aspérités, se dérobent sous ses pas, et sur d'autres planchers inclinés en bascule qui tout à coup fléchissent sous lui et semblent le laisser tomber dans un abîme.”

Puis il monte les degrés de *l'Echelle sans fin*, il monte toujours : s'il veut s'arrêter, on lui dit de monter encore jusqu'à ce qu'il soit enfin parvenu (il le croit du moins) à une grande hauteur. On lui ordonne alors de se précipiter en bas... Le postulant ramassant tout son courage, saute et tombe d'une hauteur de deux pieds.

Cette épreuve est accompagnée d'un bruit de vent, de grêle et de tonnerres, et à cette tourmente effrayante se mêlent des vagissements d'enfants, de miaulements de chats, des cris de bêtes féroces...

Ce sont les frères qui s'amuseut au dépens du postulant, et cherchent à l'effrayer de leur mieux.

Ainsi se termine le premier voyage.

Le Vénérable dit alors au postulant d'un ton grave : " Monsieur, ce voyage est une image de la vie. Soyez courageux dans les épreuves ! Partez, maintenant, pour votre second voyage en loge."

*

Second voyage maçonnique.

Un passé maître vient au devant du postulant, avec une épée dont la pointe est garnie d'une composition chimique qu'on enflamme. Il l'agite devant le voyageur, les étincelles volent de toutes parts. Le postulant en reçoit plusieurs sur les mains, le visage et la poitrine ; ça brûle, mais il faut tenir bon. Le Vénérable n'a-t-il pas recommandé la constance ? D'ailleurs le serment maçonnique l'exige.

L'on conduit ainsi notre homme jusqu'au trône du Vénérable, et le passé maître à l'épée flamboyante se retire.

Un autre passé maître vient alors, avec une chandelle, éclairer les pas du voyageur. Cette chandelle sent mauvais et on l'approche bien près du nez de la victime.

Tout à coup, la flamme touche à du soufre habilement introduit dans la chandelle. Le candidat l'aspire par le nez et par la bouche. Il en a plein le corps. Il tousse, il étternue, il suffoque, il prend des poses très peu esthétiques, et les frères de rire aux

éclats ! Le tour est si spirituel, si délicat, si propre à préparer l'esprit du profane aux lumières maçonniques !

Le second voyage est terminé.

Le troisième s'accomplit à peu près avec les mêmes péripéties et les mêmes épreuves.

“ Monsieur, dit le Vénérable au postulant, nous connaissons maintenant votre constance dans les épreuves : je ne saurais trop louer votre courage. Qu'il ne vous abandonne pas cependant, car il vous reste encore d'autres épreuves à subir. La société dans laquelle vous désirez d'être admis, exigera peut-être que vous versiez pour elle jusqu'à la dernière goutte de votre sang. Etes-vous prêt ? ”

Le postulant.—“ Je le suis.”

Le Vénérable.—“ Nous avons besoin de nous convaincre que ce n'est pas là une vaine assurance. Voulez-vous qu'on vous ouvre la veine à l'instant ? ”

“ Le postulant ayant consenti, on lui pratique très légèrement la saignée, mais par un artifice qu'il est inutile d'expliquer ici, on lui fait croire que le sang s'échappe en abondance, et quand l'opération est censée avoir suivi son cours, on lui fait tenir son bras en écharpe.” (Gautrelet, p. 207.)

*

Le sceau maçonnique.

Le Vénérable lui dit alors ces graves paroles : “ Monsieur, tout profane qui se fait recevoir maçon cesse de s'appartenir ; il n'est plus à lui, mais il appartient à

un ordre qui est répandu sur toute la surface du globe ; et pour que la différence des langues n'empêche pas un maçon d'être reconnu pour tel, il existe dans toutes les loges de l'univers, un sceau chargé de signes hiéroglyphiques connus des seuls vrais maçons. Ce sceau après avoir été rougi au feu étant appliqué sur le corps, y imprime une marque ineffaçable. Consentez vous, Monsieur, à recevoir sur la partie de votre corps que vous indiquerez, cette empreinte glorieuse, afin de pouvoir dire aux frères en la montrant : Et moi aussi, je suis maçon ? ”

Le Postulant répond : j'y consens.

“ Fr. Expert, dit le Vénérable, faites votre office.

On applique sur la partie du corps indiqué ou le coté brûlant d'une bougie qu'on vient d'étendre, ou un petit verre qu'on a légèrement chauffé avec du papier enflammé, ou bien encore on frotte la peau avec un linge sec, puis on y pose très prestement un glaçon ou un corps froid. Le tour est joué. (Gautrellet : La franc-maçonnerie p. 210).

*

Les épreuves sont finies.

Quelle conclusion pouvons nous en tirer ? précisément celle que le Vénérable indique au candidat : “ Monsieur tout profane qui se fait maçon cesse de s'appartenir. Ils appartient à un ordre répandu sur toute la surface du globe.”

Ce n'est plus un homme, c'est un esclave. Il doit obéir.

Conçoit-on que des hommes sérieux, des avocats

des médecins, des jeunes gens fiers de leur honneur consentent à se laisser dégrader de la sorte ?

Il ignoraient sans doute la rigueur des épreuves maçonniques, car on recommande sur ce point un silence absolue aux membres. Une fois entrés en loge, il a fallu aller jusqu'au bout. Le serment y obligeait.

Canadiens catholiques vous saurez du moins désormais ce qu'on vous propose, quand on veut vous faire devenir maçons.

CHAPITRE III.

LE SERMENT DU PREMIER DEGRÉ.

Le Vénérable s'adressant au candidat :

“ Monsieur, lui dit-il, mon devoir est de vous avertir que la maçonnerie est libre et réclame de ses candidats une parfaite liberté d'inclination pour ses mystères. Fondée sur les principes les plus purs de la piété et de la vertu, elle possède des privilèges grands et inappréciables, et les donne à ceux qui le méritent, mais à ceux-là seulement.

Elle exige des serments. Pourtant, soyez sûr que dans ces serments, il n'y aura rien d'incompatible avec vos devoirs *civils, moraux et religieux*. (a)

Etes-vous donc décidé à prêter ce serment solennel fondé sur les principes que je viens de vous exposer, et à garder inviolable les secrets et les mystères de l'ordre.”

Le candidat répond : “ Je le suis.”

“ A cette période de l'initiation, dit Morgan, plusieurs candidats, effrayés par les épreuves qu'ils venaient de subir, ont voulu profiter de l'offre que semblait leur faire le Vénérable, “ la maçonnerie est libre, etc.” Ils ont demandé la permission de se re-

(a) Nous verrons plus loin l'audacieuse fausseté de ces paro les

tirer, Mais cette permission leur a toujours été invariablement refusée.

Par persuasion ou par force, ils ont dû aller de l'avant et prononcer le serment maçonnique.

Aussi continue l'auteur américain, des milliers de maçons n'ont jamais voulu retourner aux loges après leur initiation. (Morgan, p. 17.)

Bientôt du reste nous entendrons le Vénérable nous dire lui-même ce qu'est cette étrange liberté qu'on offre alors au postulant.

Dès que celui-ci a consenti à prêter le serment, le Vénérable lui dit :

“ Agenouillez-vous sur le genou gauche, tenant votre pied droit en forme d'équerre ; placez la main droite sur ce livre qui est le volume sacré de la loi, et de la main gauche supportez sur votre sein gauche, la pointe de ce compas, puis, répétez avec moi la formule du serment.”

Remarquons l'habileté de la maçonnerie. Le serment de l'apprenti renferme des menaces telles, que si le postulant les connaissait d'avance, il hésiterait à les prononcer ; peut-être même songerait-il à reculer.

On ne lui donnera pas cette chance.

Le Vénérable administre le serment en prononçant seulement trois mots à la fois, et en les faisant de suite répéter au postulant, celui-ci ne sait vraiment ce qu'il a juré qu'à la fin du serment. Alors il est trop tard pour se rétracter, la maçonnerie le tient en sa puissance.

Voici d'après le manuel de Carlile le serment de

l'apprenti tel qu'il se prête dans toutes les loges canadiennes.

*

Moi N, en présence du Grand architecte de l'univers et de cette loge légitime, digne et Vénérable de maçons libres et acceptés, régulièrement assemblée, de mon plein gré et consentement :

Je jure très solennellement et sincèrement de cacher, couvrir et ne jamais révéler, ni en tout ni en partie, ni sur un point, ni sur plusieurs, les secrets et mystères des maçons libres et acceptés : Secrets et mystères qui m'ont été, me seront maintenant, ou pourront peut-être m'être confiés dans la suite ; à moins que ce ne soit à un frère ou à des frères véritables et en règle avec l'ordre, et encore, dans ce cas, je ne le ferai pour ce frère ou ces frères qu'après une épreuve concluante et décisive, un stricte examen, ou une assurance positive d'un maçon bien connu que ce frère ou ces frères sont dignes de toute confiance, ou enfin devant une loge régulière juste et parfaite de maçons libres et acceptés."

Je jure en outre solennellement de ne jamais écrire ces secrets, de ne jamais les imprimer, graver ni lithographier, ni décrire d'une manière quelconque. Je ne le ferai pas faire par d'autres. Je m'opposerai de toutes mes forces, à ce qu'on le fasse, sur quoi que ce soit ici bas meuble ou immeuble, en sorte qu'une lettre, un caractère une figure, ou même la moindre partie d'une lettre, d'un caractère, d'une figure, puisse être lisible ou intelligible pour moi ou pour qui que ce soit au monde, et qu'ainsi nos

secrets, arts et mystères cachés ne soient connus par mon indigne conduite.

“ Je jure solennellement d’observer ces différents points, sans équivoque ou restriction mentale d’aucune sorte.”

“ Si je viole la moindre de mes obligations, je consens à avoir la gorge coupée, la langue arrachée par la racine, le corps enseveli dans le sable de la mer à marée basse, ou à une longueur de cable du rivage, là ou le flot monte et descend régulièrement en vingt-quatre heures.....

“ Ou bien, peine plus efficace encore, d’être flétri comme un vil parjure, un homme sans valeur morale indigne d’être reçu dans cette loge ou dans aucune autre loge légitime et société de maçons qui estiment l’honneur et la vertu plus que tous les avantages extérieurs du rang et de la fortune.”

“ Que Dieu me soit en aide, et me garde fidèle à ce grand et solennel serment d’apprenti maçon (Carlisle’s Manual of Free-Masonry p. 9).

Tel est le serment de l’apprenti *dans la maçonnerie anglaise*, à quelque rite qu’elle appartienne.

Il est aussi le même dans la *maçonnerie française*. Il n’y a que quelques légères différences dans les expressions, mais, obligations, menaces pénalités tout cela est identique :

Voici le serment de l’apprenti, suivant le rituel français.

Serment de l'apprenti dans les loges françaises.

“ Je jure, au nom de l'Architecte Suprême de tous les mondes, de ne jamais revèler *les secrets*, les signes les attouchements, les paroles, les doctrines et les usages des francs-maçons, et de garder là dessus un silence éternel.”

“ Je promets et je jure à Dieu de n'en jamais rien trahir, ni par la plume, ni par signes, ni par paroles ni par gestes : de n'en jamais rien faire écrire, ni lithographier, ni graver, ni imprimer, de ne jamais publier ce qui m'a été confier jusqu'à ce moment, et ce qui le sera encore à l'avenir. Je m'engage et je me sou mets à la peine suivante si je manque à ma parole : qu'on me brûle les lèvres avec un fer rouge, qu'on me coupe les mains, qu'on m'arrache la langue, *qu'on me tranche la gorge* que mon cadavre soit pendu dans une loge pendant le travail de l'admission d'un nouveau frère pour être la flétrissure de mon infidélité et l'effroi des autres ; qu'on le brûle ensuite et qu'on en jette les cendres au vent afin qu'il ne reste plus aucune trace de la trahison ” (St-André, p. 440. Voir tous les rituels maçonnique.)

Comme on le voit, dans le rite français la formule du serment finit avec la pénalité de “ la gorge coupée ” Elle ne mentionne pas l'autre alternative “ d'être flétri comme parjure, etc...” que le rituel anglais laisse au maçon coupable.

Cette alternative, du reste, est de date récente. Les anciens maçons l'ignoraient. On l'a probablement introduite dans le rituel pour adoucir un peu la féro-

cité des menaces, et tromper les profanes qui ignorent les mœurs véritables de la franc-maçonnerie.

Quoi qu'il en soit, les vieilles menaces existent toujours, et toujours aussi l'ancienne pénalité subsiste.

*

Voilà donc comment on devient maçon.

Pour une société qui se vante d'être une grande "école de moralité et de vertu," qui prétend éclairer ses membres et les perfectionner afin qu'ils puissent "mener la société à sa perfection morale," ce sont là de singuliers moyens de recrutement et de préparation !

Vous attirez, dites-vous, les hommes dans vos loges pour les rendre "meilleurs et plus heureux."

Alors qu'est-il besoin d'effrayer vos candidats par ces épreuves redoutables ?

Vous enseignez la vertu et la plus pure morale. Pourquoi donc exiger, par un serment terrible, le secret le plus inviolable sur des enseignements si précieux ?

Vous cherchez la perfection de l'humanité. A quoi bon ces mystères ? Pourquoi cette défense faite aux apôtres du progrès, de rien révéler des doctrines destinées à obtenir un but si glorieux ?

Vit-on jamais contradiction plus flagrante entre un but que l'on prétend honnête et les moyens employés pour l'atteindre ?

Au lieu d'assister à une assemblée "d'hommes

sages et vertueux," ne croirait-on pas voir plutôt un conciliabule de conspirateurs, tramant un complot contre la religion et la société ?

Evidemment, la maçonnerie ne veut pas et ne peut pas tout dire à l'initié du premier degré.

Il apprendra plus tard la raison de ce silence mystérieux.

CHAPITRE IV.

LE NOUVEAU MAÇON VOIT LA LUMIÈRE.

Secrets du premier degré.

Quand le postulant a prononcé le serment maçonnique, le Vénérable lui adresse ces paroles :

“ Monsieur, après avoir été si longtemps dans les ténèbres, quel est maintenant le plus ardent désir de votre cœur ? ”

Le postulant répond : “ Voir la lumière. ” Ce désir est légitime. Il y a plus d’une heure en effet que le malheureux porte son bandeau sur les yeux.

Le Vénérable dit alors au jeune diacre :

“ Faites voir la lumière au candidat. ”

“ Tous les membres, forment cercle autour du postulant. Ils frappent des mains et du pied droit le plus fort qu’ils peuvent pendant qu’on enlève le bandeau du candidat. Celui-ci après avoir été si longtemps dans les ténèbres, se trouve tout-à-coup en face d’une lumière éblouissante, et parfois, cela produit les effets les plus alarmants. J’ai connu, dit Morgan, un homme qui s’évanouit en ce moment, et l’on eut bien de la peine à lui faire reprendre ses sens. Depuis ce jour, il ne remit plus jamais le pied dans une loge. ” (Morgan, p. 20.)

Dans d'autres loges, les frères entourent le postulant avec des épées nues dont la pointe est dirigée vers sa poitrine. " Ces épées, dit le Vénérable, protègent le maçon fidèle, mais aussi elles punissent le traître. Tremblez ! "

" Monsieur, continue le Vénérable, par votre conduite douce et candide, vous avez échappé ce soir à deux grands dangers, mais il en est un troisième qui vous menacera jusqu'à la dernière heure de votre existence."

" A votre entrée en loge, on présenta cette épée à votre sein découvert. Si vous vous étiez précipité témérairement en avant, vous vous donniez la mort sur ce glaive. Le frère qui tenait l'épée n'eût pas été responsable de cet acte, il n'eût fait qu'accomplir son devoir."

" De plus, la corde à nœud coulant que vous portiez au cou, vous interdisait toute tentative de retraite. Elle vous eût étranglé, si vous eussiez voulu reculer."

" Voilà les deux dangers auxquels vous avez échappé."

Il en existe un troisième, et celui-là vous menacera jusqu'à la dernière minute de votre existence : c'est la pénalité de votre serment : *d'avoir la gorge coupée plutôt que de révéler les secrets de la franc-maçonnerie.*" (Carlile, p. 7.)

Voilà certes, une étrange révélation.

Que signifiaient alors les paroles du Vénérable ? " que la maçonnerie est libre, qu'elle demande une inclination libre pour ses mystères." Ce n'était donc là qu'hypocrisie et mensonge ?

Dès qu'on entre aux loges, la liberté disparaît. Il faut aller de l'avant, se soumettre, obéir.

Le Vénérable continue :

“ Maintenant que vous avez prêté le serment solennel de la maçonnerie, je puis vous apprendre qu'il y a différents degrés dans l'ordre. Chaque degré a ses secrets particuliers. Ces secrets ne sont pas communiqués à tous sans distinction, mais on les donne au candidat selon *son mérite et ses aptitudes*.”

“ Je vais vous instruire du signe de votre degré et des marques qui nous servent à nous connaître les uns les autres et à nous distinguer des profanes.”

“ Avancez vers moi d'un pas, partant du pied gauche, et portant le talon droit dans le creux de l'autre pied.”

“ C'est le premier pas maçonnique, et c'est aussi dans cette position que sont communiqués les secrets du premier degré.”

*

Secrets du premier degré.

Ces secrets consistent en *un signe, un attouchement, un mot de passe*.

Le Signe : Placez ainsi votre main droite—(horizontale, le pouce tendu en équerre, s'appuyant sur le côté gauche de la gorge.)

Le signe est donné en tirant vivement la main d'un côté à l'autre de la gorge, et en la laissant tomber le long du flanc. C'est une allusion à votre ser-

ment : “ comme homme d’honneur et comme maçon vous préféreriez avoir la gorge coupée plutôt que de révéler nos secrets.” Voilà le signe.

L’*attouchement* se fait en pressant le pouce de la main droite sur la première phalange (à partir du poignet), du premier doigt de la main droite de votre interlocuteur, et en saisissant ce doigt avec la main.

Cet attouchement demande *un mot*. Ce mot, les maçons le tiennent en haute estime, car il garde leurs privilèges. Ils ne sauraient donc prendre trop de précautions, quand ils le communiquent. Il ne faut jamais le donner en entier, mais seulement par lettres ou par syllabes.

Ce mot, c’est *Boaz*.

Le jeune diacre va vous enseigner la manière de le dire.

Le jeune diacre vient alors donner l’attouchement au maçon et lui demande : “ Qu’est-ce que cela ? ”

Le maçon répond : “ l’attouchement de l’apprenti.”

Jeune diacre : “ Que demande cet attouchement ? ”

Frère ... “ Un mot.”

Jeune diacre : “ Quel est ce mot ? ”

Frère ... “ A mon initiation, l’on m’a recommandé la prudence. Je vous dirai ce mot en l’épélant avec vous. Commencez :

Jeune diacre : “ B ”

Frère ... “ O ”

Jeune diacre : “ A ”

Frère ... “ Z ”

Jeune diacre : “ C’est le nom de la colonne gauche du temple de Salomon. Il signifie Force.”

*

Le premier surveillant présente alors au nouveau frère le tablier maçonnique “ plus ancien que la Toison d’or ou l’Aigle Romaine, plus honorable que l’ordre de l’Etoile ou de la Jarretière, c’est l’emblème de l’innocence et de l’amitié.”

Ensuite on apprend au maçon que “ *la charité est la vertu caractéristique de l’ordre.*”

Les maçons se trouvent répandus dans tout l’univers, les uns sont riches, mais d’autres sont pauvres. On invite donc le nouveau frère à faire immédiatement la charité.

Le maçon de répondre : “ L’on m’a dépouillé de tout mon argent, sans cela je donnerais libéralement.”

Le Vénérable l’invite à quêter parmi les frères. Il va de l’un à l’autre demander l’aumône, mais sans succès... On lui explique alors la signification symbolique de cette cérémonie.

C’était d’abord pour éprouver ses principes : puis pour montrer qu’au moment de l’initiation, il n’avait aucun argent sur lui, autrement l’initiation eût été nulle, enfin pour l’engager à secourir ses frères : “ se souvenant qu’il a été reçu dans la maçonnerie, pauvre et sans ressources.”

“ Maintenant, continue le Vénérable, vous pouvez vous retirer et reprendre vos habits. A votre retour en loge, je vous instruirai de l’excellence de notre ordre et des devoirs de ses membres.”

Quand le nouveau frère revient en loge, le Vénérable lui donne l'instruction maçonnique du premier degré. Cette instruction est longue. Elle ne comprend pas moins de sept différentes sections, et chaque section renferme trois clauses ou chapitres.

“ C'est là, dit le Vénérable, que l'on dépeint la vertu sous les couleurs les plus magnifiques, et que l'on enseigne tous les devoirs de la plus stricte moralité. Les principes de la science sont imprimés dans la mémoire par des images saisissantes et de nature à influencer la conduite dans l'accomplissement de nos devoirs sociaux.” (Carlile.)

Nous verrons plus loin ce que vaut la doctrine religieuse et sociale de la maçonnerie.

Un banquet solennel termine l'initiation au premier degré.

Le Vénérable recommande aux frères qui vont se livrer à “ une joie innocente ” d'éviter les excès... les discours obscènes et l'intempérance.

Pour des hommes “ sages et vertueux ” ces avis sembleraient inutiles.

Pourtant le Vénérable est le meilleur juge des avis convenables à donner à ses subordonnés.

Puis il leur enjoint le silence vis-à-vis des *profanes... de la famille et des amis*, et il les exhorte à “ cultiver l'amitié fraternelle, le fondement, la clé de voûte, le ciment et la gloire de cette ancienne fraternité... afin que le monde voit encore comme il a vu et comme il verra toujours la bienfaisante influence de la franc-maçonnerie.”

Amen, so mote it be.

(Carlile, *Manual of Freemasonry*, p. 38.)

CHAPITRE V.

AVANCEMENT AU DEUXIÈME DEGRÉ MAÇONNIQUE.— LE COMPAGNON OU FELLOW CRAFT.

L'intérieur de la loge est le même qu'au premier degré, seulement on suspend la lettre G au gazelier qui se trouve au milieu de la salle.

Le Vénérable.— ouvre la loge au second degré :

Vénérable— “ mes frères, le fr. X. se présente ce soir pour le second degré, mais il faut voir d'abord s'il donnera des preuves de progrès dans le premier.”
Après cet examen, le Vénérable continue.

“ Frère X. venez ici, jurez vous sur votre honneur d'homme, et votre fidélité de maçon, de persévérer avec constance dans les cérémonies de votre avancement au second degré ? ”

Le Candidat.— “ je le jure.”

Vénérable.— “ jurez vous également de cacher ce que je vais vous révéler avec le même soin que les autres secrets maçonniques ? ”

Candidat.— “ je le jure.”

Quelles sont ces cérémonies et ces secrets ? Le candidat l'ignore, mais il jure cependant de les observer.

C'est toujours la même tactique.

Après avoir reçu ce serment du candidat, le Vénérable continue :

“ Je vais vous confier, puisque vous en êtes digne, l’attouchement et le mot de passe qui mène à la porte de la loge où vous voulez entrer. L’attouchement se donne en pressant le pouce de la main droite entre les joints du premier et du second doigt de la main droite d’un frère. Cet attouchement demande un mot de passe. Ce mot est *Shibboleth*. Il signifie abondance. On le représente ordinairement dans nos loges par un épi de blé près d’une chute d’eau.

Rappelez vous ce mot, car sans lui, vous ne pourriez pas obtenir votre entrée dans une loge supérieure.”

Le Candidat se retire pour procéder à la

*

Toilette maçonnique.

Au second degré le bandeau et la corde ont disparu, mais le postulant, toujours en caleçon et en chemise, a le bras gauche, le sein droit et le genou droit à découvert, tandis que le pied gauche est chaussé d’une pantoufle acculée.

On l’introduit en loge avec les mêmes formalités qu’au premier degré. Le Vénérable le reçoit au nom “ du Grand Géomètre de l’Univers,” puis il lui fait faire trois fois le tour de la loge, en donnant l’attouchement et le mot de passe, alors il lui dit :

“ Agenouillez-vous sur le genou droit, plaçant votre pied gauche en forme d’équerre. Tenez le corps droit, placez la main droite sur le volume sacré de

la loi et supportez le bras gauche sur l'équerre... puis répéter après moi les paroles du serment." (a)

*

Serment du compagnon.

"Moi X... en présence du Grand Géomètre de l'Univers, dans cette loge vénérable et légitime de compagnons maçons, dûment constituée, régulièrement assemblée et ouverte selon les règles, de mon plein gré et consentement, je promets solennellement et je jure de toujours cèler, cacher, et ne jamais révéler à celui qui n'est qu'apprenti, ou à ceux qui ne sont pas initiés et qui ne sont pas maçons, les secrets et mystères du second degré de la maçonnerie, connu sous le nom de compagnon."

"De plus, je jure solennellement d'agir comme un vrai et fidèle compagnon ; d'obéir aux signes et de maintenir les principes qui m'ont été inculqués dans le premier degré."

"Je jure d'observer tous ces points sans évasion, équivoque ou restriction mentale d'aucune sorte, sous peine, si je les viole, d'avoir, en outre de mes premières obligations, *le sein gauche ouvert, le cœur arraché et jeté en pâture aux oiseaux du ciel et aux bêtes de la terre.*"

"Que le Tout-Puissant me soit en aide, et me garde fidèle à ma grande et solennelle obligation de compagnon." (Carlile's manual, p. 43.)

(a) Ce serment se donne comme celui du premier degré, seulement trois mots à la fois.

Faisons quelques courtes remarques sur ce serment :

1°. Il maintient les pénalités du premier degré (la gorge coupée, etc.), et en ajoute de nouvelles.

2°. L'alternative de " la flétrissure maçonnique " laissée dans le premier degré au maçon infidèle, disparaît au second. Il n'est plus question que du châ-timent barbare qui menace le maçon indiscret ou traître... d'avoir " le sein ouvert... le cœur arraché, etc..."

3°. Le compagnon s'engage au silence le plus complet, vis-à-vis de l'apprenti, et cependant il l'appelle " frère," il se dit comme lui enfant de la même mère !

Singulière fraternité que celle-là ! Comme elle est loin de la charité chrétienne qui unit ensemble les enfants de l'Eglise !

*

Les secrets du compagnon.

Quand le serment a été prononcé, le Vénérable dit au nouvel élu : " Levez-vous, compagnon maçon. Je vais maintenant vous instruire des secrets du second degré."

Ils consistent en un signe—un attouchement—un mot de passe.

Le signe.

Il est divisé en trois parties :

Signe de fidélité.—Il vous apprendra à cacher nos secrets aux *cowans*. (1) Le voici : Pressez la main droite sur votre sein gauche, en étendant le pouce de manière à former équerre.

Signe d'appel.—“ Elevez le bras gauche et tenez le horizontal depuis l'épaule jusqu'au coude, et vertical du coude à la main le pouce étendu pour faire équerre avec le premier doigt.”

Signe pénal.—“ Tirez la main droite d'un travers à l'autre de la poitrine, et laissez la retomber le long du côté.”

“ C'est une allusion à votre serment, que, vous préféreriez avoir le cœur arraché de la poitrine plutôt que de révéler témérairement les secrets de votre degré.”

*

L'attouchement.—Le mot de passe.

“ Pressez le pouce de la main droite sur la première phalange du second doigt de la main d'un frère maçon.”

“ Cet attouchement demande un mot, et ce mot est “ *Jachin*.”

“ C'était le nom du pilier droit du temple de Salomon. Il signifie “ établir.”

Il faut donner ce mot en usant des plus grandes précautions, comme au premier degré, et seulement

(a) “ On désignait sous ce nom les Rois et ceux qui persécutèrent la maçonnerie.” (Carlile, p. 3). Les Papes sans doute !

par lettres ou par syllabes. Le vieux diacre vous enseignera les réponses à faire...

Plusieurs officiers de la loge viennent alors donner au nouveau compagnon, l'attouchement du degré, et lui demander le mot de passe :

—“ Qu'est-ce que cela ? ”

—“ L'attouchement du compagnon.”

—“ Que demande-t-il ? ”

—“ Un mot.”

—“ Donnez-le moi ? ”

—“ L'on m'a recommandé pour ce degré une aussi grande prudence qu'au premier. Je l'épelerai avec vous par lettres ou syllabes.

—“ Comme vous voudrez, commencez : ”

—“ Ja,” dit le compagnon.

—“ Chin,” répond son interlocuteur.

—“ Jachin,” reprend le compagnon.

Le mot de passe est donné.

Le Vénérable confère alors au compagnon l'insigne de son degré, puis il passe à l'instruction religieuse, dont nous nous occuperons plus loin.

Après l'instruction religieuse vient l'instruction maçonnique : le catéchisme où l'on fait répéter au compagnon les enseignements qu'il a reçus. Enfin le Vénérable ferme la loge “ au nom du Grand Géomètre de l'univers.”

CHAPITRE VI.

TROISIÈME DEGRÉ MAÇONNIQUE—LE MAITRE MAÇON.

“ La loge de maître est décorée en noir. Sur l'autel est un crâne humain et une lampe à esprit de vin allumé. Sur le tapis un cercueil..... la loge est obscure. Tous les frères, sont habillés en noir, et dans quelques loges on met un tablier noir sur lequel se trouve brodée une tête de mort.” (Eckert, Franc-maçon t. I. p. 52).

Les préliminaires ressemblent à ceux des degrés précédents.

La toilette de rigueur, c'est d'avoir les deux bras, les deux seins et les deux genoux à découvert. les pieds sont chaussés de pantoufles acculées au talon.

Dans cet état l'on amène le candidat au Vénérable qui lui dit d'un ton grave. “ Il est juste, Monsieur de vous avertir qu'on vous prépare une épreuve très sérieuse pour votre courage, en même temps qu'on va vous demander un serment des plus solennels êtes vous prêt à accepter l'une et l'autre ?”

Un candidat voulant agir en homme libre et prudent répondrait alors au Vénérable.

“ Vénérable.— je suis courageux, pourtant j'aimerais à connaître d'avance l'épreuve dont il s'agit. Quelle est-elle ?

“ Vous me demandez un serment des plus solennels. Un homme prudent ne peut contracter pareille

obligation, sans en connaître les termes et sans en examiner les conséquences.

Quel est donc ce serment solennel ?

Voilà ce que dirait un homme libre et raisonnable. Mais la maçonnerie veut, non des hommes qui examinent et discutent, mais des esclaves.

Jure d'abord, obéis ensuite ! Telle est la théorie de l'ordre, et telle est aussi sa pratique.

Le Candidat répond affirmativement aux deux propositions du Vénérable.

Alors on le fait agenouiller au pied de l'autel.

Il pose les deux mains sur la Bible et repète, après le Vénérable le serment du maître maçon.

*

Serment du maître maçon.

“ Moi, X... en présence du Très Haut et de cette digne et vénérable loge, dûment constituée, régulièrement assemblée et ouverte selon les règles ; de mon plein gré et consentement, je promets solennellement et je jure de toujours cèler, cacher et ne jamais révéler les secrets et mystères du degré de maître maçon, à personne au monde, si ce n'est à celui ou à ceux à qui légalement et justement je puis le faire. Encore ne le ferai-je pour eux qu'après avoir par épreuves et strict examen, obtenu la conviction qu'ils en sont dignes et qu'ils appartiennent à une loge de maître maçon.”

“ De plus, je jure solennellement de ne pas révéler

les secrets du troisième degré à celui qui n'est que compagnon maçon, de même que le compagnon doit cacher les secrets de son degré à celui qui n'est encore qu'apprenti. Tous ces secrets, je ne les révélerai à personne au monde, si ce n'est à de vrais et fidèles frères maçons."

" Je m'engage à obéir *aux signes légaux* et *aux ordres* que me donnera une loge de maîtres maçons, pourvu qu'ils soient compris dans mes obligations. Je n'apporterai aucune excuse, excepté la maladie ou l'urgence pressante de mes occupations privées ou publiques."

" Je jure solennellement de maintenir et d'observer en paroles et en actes, les cinq points du compagnon maçonnique."

" Ma main donnée à un maçon sera un gage certain de fraternité."

" Mon pied traversera dangers et difficultés pour se mettre près du sien et former une colonne de défense mutuelle et de sûreté."

" La position que je prendrai dans mes prières quotidiennes me rappellera ses besoins et disposera mon cœur à soulager ses infortunes, autant que je pourrai le faire, sans détriment pour moi et les miens."

" Ma poitrine gardera comme chose sacrée, les secrets qu'il me confiera. Toutefois le meurtre, la trahison et la félonie et autre offense contraire à la loi de Dieu, et aux règlements du royaume, font exception à cette règle en tous temps, *ou à mon propre choix.*"

“ Enfin, je défendrai le caractère d’un maçon en son absence aussi bien qu’en sa présence. Je ne le mépriserai pas moi-même et je ne le laisserai pas mépriser par d’autres, mais je repousserai hardiment toute calomnie contre son honneur, et je respecterai strictement la chasté de ceux qui lui sont chers, c’est-à-dire, la personne de sa femme, de sa sœur et de son enfant. Je n’aurai avec eux, le sachant bien, aucune relation charnelle illégitime.”

“ Je jure encore solennellement de ne jamais faire le moindre tort à un maçon et de ne pas souffrir qu’on lui en fasse, sans l’en avertir de suite. Je préférerai aussi toujours un maçon dans mes entreprises, et je le recommanderai aux autres selon mon pouvoir tant qu’il agira honnêtement, honorablement et fidèlement vis-à-vis de moi et des autres.”

“ J’observerai tous ces points sans équivoque ni restriction mentale. Si je manque à l’un d’eux, je consens à avoir *le corps coupé en deux, les entrailles arrachées et brûlées, et les cendres jetées aux quatre vents du ciel*, en sorte qu’il ne reste de moi aucun souvenir parmi les hommes, et surtout parmi les maçons.”

“ Que Dieu me soit en aide, et me garde fidèle à cette grande et solennelle obligation de maître maçon.” (Carlile, Manuel, p. 65.)

*

Réflexions sur le serment du maître.

Voilà donc le serment du maître maçon.

Avant de passer outre, faisons quelques observations :

1°. Le maître jure de ne rien dire des secrets de son degré au compagnon maçon, et celui-ci fait le même serment vis-à-vis de l'apprenti. Pourtant, apprenti, compagnon et maître s'appellent frères et se disent enfants de la même mère.

Singulière fraternité que celle-là !

2°. Le maître jure d'obéir *aux signes légaux et aux ordres* d'une loge de maître maçon :

Voilà une obligation bien vague et bien risquée. Si par hasard, la loge vous commandait un jour quelque besogne compromettante, que feriez-vous ?

“ La maçonnerie est morale, me direz-vous, elle n'ordonne rien que d'honorable et de juste.”

En êtes-vous bien sûr ?

Vous avez prêté bien des serments depuis votre entrée en loge.

Serment de l'apprenti : “ Que l'on me coupe la gorge si je trahis les secrets de la franc-maçonnerie.”

Serment du compagnon : “ Que l'on m'arrache le sein gauche et le cœur.”

Serment du maître : “ Que l'on m'ouvre le ventre, qu'on brûle mes entrailles, si je manque à mes engagements maçonniques.”

Sont-ce là des menaces puériles et sans portée ? ou faut-il les prendre au sérieux ?

La maçonnerie elle-même les prend-elle au sérieux ? Le maçon infidèle à ses serments, ne promet pas, il est vrai, de se suicider, mais il se résigne à subir sa peine de la main d'un autre.

“ En jurant de garder les secrets de l'ordre, dit le

fr. Bazot dans son Manuel approuvé par le Grand Orient de France, *l'apprenti se voue en cas d'infraction à l'exécution de ses frères.*" (Manuel, p. 19, 21.)

Il en est de même du compagnon et du maître. Voilà qui est clair.

Les loges anglaises et américaines sont elles plus indulgentes pour les maçons coupables ?

L'assassinat de William Morgan en 1829, semblerait prouver le contraire.

Sachez bien une chose : la franc-maçonnerie est sérieuse. Tout ce qu'elle promet à ses membres, elle le donne.

3°. Vous jurez encore d'observer les cinq points du compagnonnage maçonnique.

Libre à vous, Messieurs, de commencer votre œuvre sociale, en vous formant d'abord en compagnie d'assurance mutuelle. Mais du moins ne vantez ni votre générosité, ni surtout votre chasteté maçonnique.

Vos lumières, vous les gardez dans vos loges. Les profanes en sont exclus.

Votre bienfaisance, vous la réservez aux frères, et encore... !

Votre chasteté, vous semblez la restreindre exclusivement à la famille du maçon. "Vous respecterez sa femme et ses enfants," mais votre serment ne vous oblige qu'à cela. La maçonnerie paraît vous laisser toute latitude d'aller chercher fortune chez les profanes, si bon vous semble.

L'Eglise catholique est plus austère. Elle ne fait d'exception pour personne.

4°. Vous promettez enfin d'aider, d'assister, de patroner les maçons, de leur prêter secours dans leurs entreprises commerciales, ou dans leurs efforts pour se hisser aux emplois publics et à quelque bonne position qui donne à la fois honneur et profit.

Tout cela, bien entendu, à l'exclusion *des profanes*.

Et vous voudriez voir ces profanes s'extasier sur l'excellence de votre association, et s'incliner respectueusement devant le triangle des loges et votre tablier maçonnique !

Allons donc !

*

Les papes connaissaient-ils bien la franc-maçonnerie quand ils la définissaient :

“ Une société d'hommes qui se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable... qui s'engagent par un serment solennel et rigoureux, sous les peines les plus terribles à tenir cachés par un silence inviolable, les pratiques secrètes de leur société.” (Bulle de Clément XII, 1738.)

Avaient-ils tort de conclure que :

“ Si les francs-maçons ne faisaient pas le mal, ils n'auraient pas cette haine de la lumière.” (Id.)

N'étaient-ils les défenseurs de la vraie liberté de conscience, les vengeurs de la morale divine quand ils prononçaient :

“ La *nullité absolue* du serment tout à la fois impie et criminel par lequel ceux qui sont agrégés à ces

sectes s'obligent à ne révéler à personne ce qui regarde leur société.”

“ Enfin ne faisaient-ils pas acte de prudence et de fermeté lorsqu'ils obligeaient les catholiques à dénoncer les adhérents à ces sociétés secrètes.”

Ces condamnations et ces obligations subsistent encore et subsisteront toujours, car toujours la franc-maçonnerie sera par ses principes et ses doctrines, l'ennemie de la religion catholique et de l'état chrétien.

CHAPITRE VII.

L'ENSEIGNEMENT SOCIAL DE LA MAÇONNERIE.

Le maçon est maintenant préparé à recevoir l'enseignement social de l'ordre.

Il ne lui sera cependant pas donné ouvertement, en termes clairs et précis. La maçonnerie est trop prudente pour cela.

Elle enveloppe sa doctrine sociale sous le voile de l'allégorie.

Déjà dans les deux premiers degrés, on avait parlé au candidat d'un temple à construire. On l'avait engagé à se montrer digne d'être choisi pour cette œuvre. Maintenant l'ordre va définitivement l'enrôler parmi les vrais ouvriers maçons, et lui montrer dans la personne du prétendu fondateur de la franc-maçonnerie, Hiram Abiff, ce qu'il doit être et ce qu'il doit vouloir comme maçon.

Cette allégorie se trouve dans tous les rites et dans tous les manuels de l'ordre.

Le véritable secret de la maçonnerie s'y trouve certainement renfermé.

Pour comprendre cette allégorie, rappelons nous ceci :

1o. Hiram Abiff est le type de l'homme libre, dépouillé de tout préjugé, de toute superstition, et ne

se conduisant que par les principes de la pure raison.

2o. Trois compagnons complotent sa mort et le tuent.

3o. La maçonnerie ressuscite Hiram Abiff et s'engage à venger son trépas en mettant à mort les trois compagnons coupables.

Voici maintenant cette allégorie.

*

“ Quinze compagnons ayant charge de surveiller les autres ouvriers, voyant l'ouvrage presque fini, et n'étant pas encore en possession des secrets du maître que connaissaient seuls, Salomon et Hiram Abiff, conspirèrent pour les obtenir par n'importe quel moyen, fut ce même par la force.”

“ Au moment d'exécuter leur complot 12 sur 15 reculèrent, mais les trois autres plus déterminés et d'un caractère plus féroce, persistèrent dans leur dessein impie. Pour l'accomplir ils se placèrent aux portes de l'est, du nord et du sud du temple où s'était rendu notre maître Hiram Abiff pour payer, selon sa coutume, son tribut d'adoration au Très-Haut à l'heure de midi.”

“ Ses dévotions finies, notre Grand Maître voulut sortir par la porte du nord, mais un des brigands l'en empêcha, et faute d'autre arme, il s'était muni d'une lourde règle de plomb. D'une voix menaçante il demanda à notre Grand Maître les secrets du maître-maçon, menaçant de le tuer s'il refusait de répondre. Hiram Abiff, fidèle à ses obligations, dé-

clara que ces secrets n'étaient connus que de trois personnes et qu'il ne pouvait les révéler sans leur consentement ; la diligence et la patience ne pouvaient manquer de rendre un jour un maçon digne de connaître ces mystères, mais pour lui, il aimerait mieux souffrir la mort plutôt que de trahir le dépôt qu'ou lui avait confié. A ces mots, le brigand essaya de le frapper à la tête, mais troublé par la fermeté de la contenance d'Hiram, il manqua son coup, et la règle au lieu d'atteindre le front, frappa seulement la tempe droite, avec une telle force que le Grand Maître chancela et tomba sur le genou gauche (posture du candidat en prêtant le serment du 1er degré)."

"Se relevant aussitôt, Hiram Abiff courut à la porte du sud. Là il fut accosté par le second brigand de la même manière, mais il répondit encore avec la même fermeté. Alors l'assassin qui était armé d'une équerre en asséna un coup sur la tempe gauche de maître Hiram, ce qui le fit tomber *sur le genou droit* (posture du candidat prêtant le serment du 2e degré)."

"Voyant la fuite impossible de ce côté, Hiram s'avance en chancelant, faible et perdant son sang, vers la porte de l'est, où le troisième brigand était posté. Celui-ci recevant à son insolente demande la même réponse qui avait été donnée aux autres (car notre Grand Maître, même à ce moment terrible, resta inébranlable), le frappa violemment au milieu du front avec un pesant maillet. Notre excellent maître roula sans vie aux pieds du meurtrier."

"Telle fut sa mort !"

“ Je vous ai déjà indiqué la leçon morale que cette mort enseigne au frère fidèle.

“ Dans de pareilles circonstances, un homme a l'esprit bien constitué, qui a pris pour base de sa vie les principes de la vérité morale et de la justice, et qui, développant ses facultés pour la gloire de Dieu et le bonheur de l'humanité, aura atteint le but de sa création, celui enfin qui aura appris à considérer la mort comme le terme de ses afflictions, et l'entrée d'une vie meilleur, imitera aussi le courage magnanime de notre Grand Maître.”

“ Vous ne fléchirez pas, je l'espère sous l'influence de la peur, maintenant que votre épreuve approche, maintenant que vous êtes là devant moi comme une victime prête pour le sacrifice, maintenant que la main de la mort est sur notre tête, maintenant que ce moment est le dernier pour vous...(Carlile p. 69.)

*

L'épreuve du 3ème degré.

A ces mots un frère qui, à l'insu du candidat s'était approché de lui, en arrière, le frappe sur la tête avec un maillet et l'envoie rouler sur le plancher.

Pendant qu'il est tout abasourdi par ce coup, les frères l'entourent en s'écriant “ c'est un traître il a livré nos secrets, qu'il meure ! ”

On saisit le malheureux et on le jette dans un cercueil, que l'on referme immédiatement sur sa tête.

Ce cercueil a au milieu un trou qui permet à l'air de s'introduire, mais le malheureux au moment où on l'ensevelit ainsi tout vivant ignore ce détail.

Le silence le plus complet règne dans la loge, au bout de quelque temps on enlève le couvercle.

Le candidat reste toujours étendu dans son cercueil ; pendant que le Vénérable dit :

“ Nos frères remarqueront que dans cette cérémonie aussi bien que dans sa situation présente, notre frère représente un des plus brillants caractères la maçonnerie : notre maître Hiram Abiff.

Il perdit la vie à cause de son inébranlable fidélité à garder le dépôt qui lui avait été confié.”

Alors le Vénérable relève le candidat par les cinq points de la maçonnerie.

C'est ainsi, continue-t-il que tout maître maçon se lève d'une mort figurative pour se réunir à ses premiers compagnons de travail ” (Carlile, manuel p.)

Ces paroles sont remarquables.

Avant que le candidat ne se présentât aux loges, *l'ignorance, la superstition, le fanatisme*, avait tué en lui l'homme *raisonnable*, tel que la nature l'avait fait et et le voulait.

La maçonnerie par sa doctrine rend à cet homme la vie et la vraie lumière.

Elle en fait un *homme nouveau*, affranchi de préjugés nuisibles ou insensés, digne de travailler à la reconstruction du temple, c'est-à-dire de la société.

Il ne lui reste plus qu'à poursuivre les ennemis qui l'avait si indignement traité, et à s'en venger.

*

Les secrets du 3ème degré.

Après avoir entendu raconter la mort d'Hiram, le candidat se retire pour aller reprendre ses habits.

Quand il revient en loge, le Vénérable lui communique les secrets du 3ème degré.

Ces secrets sont un signe, un attouchement, un mot de passe.

“ *Le signe pénal* du degré se fait en passant vivement la main d'un travers à l'autre du ventre, et en la laissant retomber le long du flanc puis en plaçant la pointe du pouce sur le nombril.”

“ Cela veut dire que comme homme d'honneur, le maçon aimerait mieux avoir le corps coupé en deux plutôt que de révéler les secrets du degré.”

L'attouchement est le premier des cinq points du *compagnonage maçonnique*. (a)

1°. Saisir la main droite du maçon et toucher le poignet avec la pointe des doigts.

2°. Placer le pied droit parallèle à son pied droit à l'intérieur.

3°. Mettre le genou droit près de son genou droit.

4°. Le sein droit contre son sein droit.

5°. La main sur l'épaule, supportant le dos.

(a) Voir dans le serment l'explication de ces cinq points.

Dans cette position seulement, excepté en loge, le mot de passe est donné.

Ce mot est *Mahabone* ou *Macbenach*.

“La mort d’un frère ou le frère est assommé.”

*

Le Vénérable remet alors au candidat les insignes de son degré, puis il lui raconte la découverte du corps d’Hiram Abiff et le supplice des trois compagnons coupables.

“Salomon inquiet de la disparition d’Hiram Abiff envoya trois bandes à sa recherche.”

“La première revint sans avoir rien trouvé.”

“La seconde plus heureuse, découvrit le corps d’Hiram Abiff, qu’on avait enterré près d’un arbuste (l’acacia) et le rapportèrent avec eux à Jérusalem.”

“La troisième bande, en passant près d’une caverne entendit des lamentations, et trouva trois hommes qui répondaient à la description des travailleurs manquant au rôle. Ils les accusèrent du meurtre d’Hiram. Ces hommes voyant toute chance d’échapper impossible, confessèrent leur crime.”

“On les amena à Jérusalem et Salomon les condamna à mort.”

“C’est le souvenir de cette mort d’Hiram Abiff que rappelle le troisième degré, aussi bien que le cercueil, la tête de mort et les autres ornements funèbres de la loge.” (Carlile, Manuel, p. 75.)

CHAPITRE IX.

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DE LA MAÇONNERIE DANS LES TROIS PREMIERS DEGRÉS.

Pour atteindre son but, la maçonnerie commence d'abord par former ses membres dans le secret des loges. Elle les pénètre de sa doctrine et en fait des hommes nouveaux, préparés au grand œuvre qu'ils doivent accomplir dans le monde.

Quelle est donc cette doctrine de la maçonnerie ? C'est ce que nous allons examiner maintenant.

“ L'apprenti, ni *nu* ni *vêtu*, comme parlent nos rituels, les yeux couverts d'un bandeau épais, la corde au cou, et amené au temple pour y recevoir la lumière, figure dans cet état *l'homme de la nature*. Les ténèbres de son corps figurent celles de son âme, la corde qui le lie, *les préjugés, les erreurs et les superstitions* qui l'enchaînent et lui ôtent la liberté.”

C'est ainsi que le fr. Bazot dans son Manuel maçonnique approuvé par le Grand Orient de France, décrit l'état du profane qui se présente aux loges.

La Maçonnerie va l'éclairer en “ lui faisant déposer les préjugés nuisibles ou insensés, et en lui enseignant les principes de la tolérance et des maximes humanitaires,” comme parlait le programme de 1723.

Ces paroles vont nous faire comprendre *l'esprit* de l'enseignement maçonnique.

*

L'enseignement religieux au 1er degré.

Après avoir subi les épreuves maçonniques et prêté le serment du premier degré, le candidat débarrassé de son bandeau, est amené en présence du Vénérable. Il va recevoir l'enseignement religieux des loges :

“ Frère, lui dit le Vénérable, permettez-moi de vous féliciter de votre admission dans notre ancienne et honorable société. La Maçonnerie est ancienne, car elle a existé de temps immémorial. Elle est honorable, car elle imprime ce caractère à tous ceux qui suivent fidèlement ses préceptes. Aucune institution ne peut se vanter d'une base plus solide. Elle repose sur la pratique de la vertu sociale et morale.”

“ Comme maçon, je recommande à votre sérieuse attention le volume sacré de la loi.”

“ C'est la règle infallible de la vérité et de la justice.”

“ Réglez votre conduite d'après ses préceptes. Vous apprendrez ainsi vos devoirs envers Dieu, le prochain et vous-même.”

Envers Dieu, en mentionnant son Nom avec crainte et respect, comme il convient à la créature vis-à-vis son créateur, implorant son assistance dans toutes vos justes entreprises, et portant vers lui vos regards pour en obtenir aide et consolation.”

“ *Envers le prochain* : Agissant envers lui avec droiture, lui rendant les services que la justice ou la miséricorde pourront réclamer, le soulageant dans la

détresse, le consolant dans ses misères faisant en un mot pour lui ce que vous voudriez que l'on fit pour vous-même.”

“ *Envers vous-même* : Ayez une conduite prudente et bien réglée qui garde à vos forces physiques et intellectuelles toute leur vigueur pour les appliquer à la gloire de Dieu et à l'avantage de nos semblables.”

“ Comme citoyen vous serez exemplaire à vous acquitter de vos devoirs civils, *vous ne ferez jamais et vous n'encouragerez pas un acte qui tendrait à troubler la paix et le bon ordre de la société*, vous obéirez aux lois...etc...”

“ Comme individu je vous recommande la pratique de toute les vertus privées et publiques...surtout maintenez dans toute sa splendeur celles qui sont les plus précieux ornements de l'ordre maçonnique : *La bienveillance et la charité*.” Instruct. du 1er degré, (Carlile manuel p. 15 et suiv.)

Comme individu, Je vous recommande la pratique de toutes les vertus privées et sociales. Que la prudence vous dirige, que la tempérance vous retienne, que la force vous supporte, que la justice soit le guide de toutes vos actions. Surtout maintenez dans toute sa splendeur les deux vertus vraiment maçonniques : la bienveillance et la charité.”

Le rituel consacre plus loin un chapitre entier à l'explication “ de ces vertus cardinales ” comme il les nomme.

La tempérance...donne à l'esprit une habitude de contrôle général sur ses appétits, ses passions et même ses vertus...Elle modère par son influence, comme les anciens maîtres de la lyre, les diverses cor-

des des affections et des sympathies généreuses, jusqu'à ce qu'elles rendent le son juste qui les fonde dans une douce harmonie.

La force arme l'âme contre les tempêtes de l'adversité. Elle la rend supérieure à la misère et au danger elle lui donne le pouvoir de résister aux tentations et aux sollicitations du vice.

La prudence, est la vue claire et nette, des relations qui existent entre nos actes et les fins qu'ils poursuivent. C'est le premier principe de la sagesse humaine.

La justice nous enseigne à poursuivre des fins qui puissent s'accorder avec nos diverses relations sociales, rendant à chacun sans distinction, le devoir auquel il a droit."

"La Maçonnerie voit une allusion à ces quatre vertus dans les quatre fleuves qui arrosaient le paradis de délices. Heureux furent nos premiers parents tant qu'ils gardèrent ces enseignements sacrés dans leur cœur, et heureux seront nous, si nous observons les leçons qu'ils nous donnent."

"Ainsi le vertueux maçon après avoir par ces sages préceptes de morale, éclairé son intelligence, sera prêt aussi à éclairer et à élargir l'intelligence de ses semblables. (Carlile, p. 34 et suiv.)

*

Enseignement religieux du 2ème degré.

"Dépouillé pendant son apprentissage des *préjugés et des fausses maximes*, puisés parmi les profanes, l'i-

nitié devenu compagnon, va travailler activement à édifier en lui, *le temple nouveau de la nature.*” (Bazot, Manuel, p. 184.)

L'enseignement religieux du second degré est court, mais dans sa concision il dit beaucoup à qui veut comprendre.

“ Frère, dit le Vénérable au compagnon, la Maçonnerie est une science progressive...”

“ Au premier degré on vous enseigna les principes de la vérité et de la vertu ; vous pouvez maintenant étendre vos recherches, *aux mystères cachés de la nature et de la science.*”

“ L'étude des arts libéraux tend à orner l'esprit et à le polir. Je vous la recommande avec instance, surtout l'étude de la géométrie ou de la maçonnerie (ces deux termes étaient jadis synonymes). Cette science est d'un caractère moral et divin. Elle donne à l'esprit les connaissances les plus précieuses et, tout en prouvant les étonnantes propriétés de la nature, elle démontre la plus importante vérité de la morale.” (Instr. du 2e degré, Carlile. p. 48.)

*

Enseignement religieux et social du 3ème degré.

Après le serment du candidat, le Vénérable lui donne l'enseignement religieux et social du 3ème degré. Cet enseignement a une grande importance. Il résume la doctrine des deux premiers degrés et en montre l'application à l'ordre social.

Que le lecteur veuille bien se rappeler ce qui a été dit plus haut du caractère *exclusivement humain et rationaliste* de la doctrine maçonnique. Il en verra ici une nouvelle preuve.

“ Mon devoir, dit le Vénérable, est d’attirer votre attention sur les degrés que vous avez reçus pour vous faire apprécier l’ensemble de notre système et la dépendance mutuelle de toutes ses parties.”

“ Votre admission parmi les maçons, dans un état d’indigence complète, représentait l’entrée de tout homme en ce monde. C’était vous enseigner d’une manière saisissante l’égalité naturelle, et la mutuelle dépendance des hommes, afin que vous cherchiez dans les principes d’une bienfaisance active, un soulagement à votre propre misère, en même temps que vous deviez secourir votre prochain dans la détresse.”

“ Cette leçon débarrassait votre âme de la tyrannie de l’ambition et du préjugé. Elle vous apprenait à regarder au-delà des étroites limites d’institutions particulières, religieuses ou sociales, et vous montrait dans chaque fils d’Adam, un homme tiré de la même poussière.”

“ Enfin, par dessus tout, elle vous enseignait à vous courber humblement sous la main du Grand Architecte de l’Univers, à lui consacrer votre cœur ainsi purifié de toute passion mauvaise et à vous préparer à recevoir la vérité et la sagesse pour sa gloire et le bien de vos semblables.”

“ Vous avez ensuite passé au second degré de la Maçonnerie.”

“ Là vous avez contemplé les facultés intellectuelles et à travers les sentiers d’une science divine, vous

avez tracé leur développement jusqu'au trône de Dieu.”

“ Les secrets de la nature et les principes de la vérité morale, vous ont été révélés.”

“ Vous avez appris à estimer les merveilleuses facultés que Dieu mit dans l'être formé à son image, et vous avez compris l'obligation que vous aviez de cultiver cet attribut divin, pour le faire servir à sa gloire et au bien de vos semblables.”

“ A l'esprit ainsi façonné par la vertu et la science, la nature donne une grande et utile leçon qui est : “ de se connaître soi-même.”

“ Par la contemplation, elle vous prépare aux derniers moments de votre existence. Après vous avoir conduit à travers les voies tortueuses de la vie, elle vous enseigne à bien mourir.”

“ C'est l'objet de ce troisième degré de la maçonnerie.”

“ Vous en aurez un exemple frappant dans la personne de notre Grand Maître Hiram Abiff.” (Carlile, Manuel, p. 67.)

CHAPITRE X.

L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX DE LA MAÇONNERIE EST
LA NÉGATION DE LA RÉVÉLATION ET DE
L'ÉGLISE CATHOLIQUE.

Avant d'examiner la valeur de cet enseignement maçonnique, posons aux maçons les deux questions suivantes :

1°. La doctrine des loges est-elle conforme à celle de l'Eglise Catholique et de la Révélation ?

S'il en est ainsi, pourquoi vous formez vous en société spéciale pour redire à des chrétiens ce qu'ils savaient déjà ? Pourquoi surtout vous vantez vous d'une morale dont la gloire revient de droit à J.-C. et à la société qu'il fonda pour perpétuer son enseignement ?

2°. Votre doctrine maçonnique, au contraire, est-elle différente de celle de J.-C. et de l'Eglise ?

Mais alors que prétendez-vous donc nous donner de meilleur ? de plus propre à perfectionner l'homme et la société que la doctrine et la morale de l'Evangile ?

Une pareille assertion n'est-elle pas un blasphème impie, un renoncement complet à l'autorité doctrinale de J.-C. et de son Eglise ?

Que les maçons répondent.

La Maçonnerie Anglo-Canadienne demande à ses

membres de croire à l'existence de Dieu. C'est le premier et unique article de foi du symbole maçonnique.

Oui.—Mais le Dieu des loges n'est pas Celui que les chrétiens adorent.

Ce n'est pas le Dieu Unique dans la Trinité de Personnes, qui aima le monde au point de lui donner son Fils pour le racheter, son Esprit divin pour le sanctifier.

“ La Maçonnerie, disait un maçon italien en 1803, ne connaît qu'un Dieu Unique, immense, immuable, créateur et conservateur des mondes, *en excluant toute idée hétérodoxe d'une filiation ou d'une procession co-éternelle et infinie.*” (a)

Les loges canadiennes se font exactement la même idée de Dieu.

“ La Maçonnerie ne définit pas expressément le concept qu'elle se forme de la Divinité. Elle demande seulement à ses candidats de croire à un Être personnel, doué de facultés qu'il exerce selon son bon plaisir.” (b)

Voilà pourquoi le juif aussi bien que le chrétien peut être admis dans les loges canadiennes.

Le Dieu de la Maçonnerie est donc la Divinité que les philosophes de Rome et d'Athènes révéraient dans le secret de leurs assemblées. C'est le Dieu que les rationalistes, les déistes, tous ceux qui rejettent la révélation, sans vouloir pourtant être athées,

(a) Cl. Janet, t. III, p. 297.

(b) Annuaire maç. de Québec, 1881, p.

consentent encore à reconnaître et à adorer. La Maçonnerie le nomme tantôt le Grand Architecte de l'Univers, tantôt le Grand Géomètre ou encore l'Etre Suprême.

Pour connaître l'existence de ce Dieu Créateur et Maître-Souverain, les seules lumières de la raison suffisent à l'homme.

La Maçonnerie s'en tient là.

Elle regarde comme inutiles ou peu sûrs, les développements que *la Révélation* est venu ajouter à cette connaissance primitive de Dieu.

Elle ignore complètement la Révélation et la mission de l'Eglise ; et pour la conduite de la vie, elle ne demande de règles *qu'aux seules lumières de la raison.*

Cet enseignement eût été bon dans les écoles de Rome et d'Athènes.

Après dix-huit siècles de christianisme, il est insuffisant et incomplet.

Pour des païens, cette doctrine eût été un progrès.

Pour des chrétiens, c'est une décadence et une apostasie.

*

Que trouvons nous, en effet, dans cette doctrine des loges ?

Des principes élémentaires de *morale naturelle* " des maximes humanitaires," l'éloge de vertus toutes humaines, en un mot un enseignement *purement rationaliste.*

Voilà ce que nous voyons au 1er degré

La morale naturelle remplace la Morale surnaturelle et révélée.

Au second degré la Science se substitue à la Foi. L'homme est ainsi renfermé dans une sphère purement humaine.

L'élément surnaturel fait complètement défaut. Il est banni et de la croyance religieuse, et de la morale qui règle les devoirs envers Dieu, le prochain et soi-même.

Et pourtant la Maçonnerie donne cette doctrine, comme *supérieure* à toute autre doctrine, elle se vante d'être l'institution " la plus morale qui exista jamais." Elle se propose par ces instructions " d'élever le niveau de l'intelligence, de faire progresser la morale et de conduire la société à sa plus haute perfection possible."

*

Quelles conclusions tirer déjà ?

C'est que la Maçonnerie canadienne, comme la Maçonnerie continentale considère *la Révélation et la mission de l'église*, comme parfaitement inutile, sinon nuisible à l'homme et à la société.

Elle les nie pratiquement.

Si l'homme, en effet, par les seules lumières de la raison, peut connaître complètement ce qu'il y a à faire pour se conduire honnêtement et atteindre la perfection de son être, il faut en conclure qu'il n'a pas été atteint dans son intelligence et dans sa volonté par ce que les chrétiens nomment la *faute originelle*.

Si la *faute originelle* n'existe pas ; l'homme n'a eu besoin ni de relèvement ni de rédemption.

Par conséquent l'Incarnation du Fils de Dieu, sa mission divine, sa médiation entre Dieu et l'homme coupable, la nécessité de la grâce, la vie surnaturelle, la mission de l'Eglise, ses dogmes et ses sacrements tout cela n'est que " préjugés, superstitions, mensonges."

Un maçon éclairé s'élève au dessus de ces croyances populaires... et les méprise.

Aussi dans ces trois premiers grades où elle forme l'esprit de ses membres par sa doctrine religieuse, la maçonnerie ne *dit-elle pas un mot de Jésus-Christ et de son Eglise.*

Jésus-Christ pour elle est non avenu.

Ce n'est pas un Dieu qu'il faut adorer et suivre. C'est un homme, un sage, si l'on veut, mais il n'a pas le droit de se substituer à la Raison humaine, et de marcher à sa place à la tête de l'Humanité.

Ces conclusions, il est vrai, ne seront peut être pas aperçues par les naïfs ou les ignorants qui se présentent aux loges. Aussi la Maçonnerie ne compte-elle pas sur ces gens là pour avancer son œuvre.

Elle s'adresse aux esprits cultivés et perspicaces. Eux, du moins, tireront facilement des principes maçonniques les conséquences qu'ils renferment.

A la place de la morale surnaturelle, ils prendront comme règle de leur vie, la morale naturelle et humaine ; ils remplaceront les dogmes révélés par

ce que l'on nomme aujourd'hui orgueilleusement la Science.

Ils cesseront d'être Chrétiens pour devenir simplement *des Rationalistes, des Franc-Maçons.*

CHAPITRE XI.

LA MAÇONNERIE EST-ELLE UNE RELIGION ? LAISSE-T-ELLE LES MAÇONS LIBRES DE SUIVRE LA RELIGION QUI LEUR CONVIENT LE MIEUX ?

Les francs-maçons vont crier bien haut :

“ Vous nous calomniez, la franc-maçonnerie n'est pas une religion. Elle laisse ses membres suivre les croyances religieuses que bon leur semble. Restez chrétiens, catholiques même, si vous le voulez, nous ne nous y opposerons pas.”

Montrons de suite la fausseté de ces affirmations.

“ *La Maçonnerie, dites-vous, n'est pas une religion ?* ”

Mais alors, expliquez donc ce que signifie les définitions suivantes tirées de votre Manuel officiel ?

“ La Maçonnerie est un système particulier de moralité, voilée sous l'allégorie et enseignée par des symboles.” (Manuel de Carlile, p. 32.)

“ La Maçonnerie a pour but de cultiver l'esprit humain et de le faire progresser. Elle enseigne les leçons de la plus pure morale... Dans ses instructions elle peint la vertu sous les couleurs les plus magnifiques, et inculque à ses membres les principes de la plus stricte moralité.” (Manuel, p. 32.)

“ La moralité est le grand objet dont s'occupe la franc-maçonnerie. Elle éclaire le maçon vertueux par ses préceptes sages et moraux, et le rend ainsi

capable d'éclairer à son tour et d'élargir l'intelligence de ses semblables." (Manuel, p. 36.)

Nous pouvons donc en justice donner le nom de *Religion*, à une société qui, par sa doctrine, se propose ainsi d'éclairer l'intelligence et de régler le cœur de ses membres ?

Cette société d'ailleurs, avec le dogme et la morale, possède tous les accessoires d'un culte véritable.

Elle a un autel, des cérémonies religieuses, des formules de prières, des pontifes, des espèces de sacrements, des secrets qui relient ensemble tous les membres de l'association.

Aussi les frères d'Europe ne se gênent-ils plus pour l'avouer hautement.

" La Maçonnerie est *une religion*... la religion de l'idéal... Elle dédie ses temples au culte qui survivra à tous les cultes, parce qu'il repose sur une conception progressive de la nature."

" Notre religion, disait en 1881 le fr. Bélat devant le Grand Orient de France, notre religion est la religion naturelle, unique, universelle, immuable : c'est la franc-maçonnerie." (a)

*

" La Maçonnerie laisse ses membres libres de suivre la religion que bon leur semble.

Oui, avant qu'ils deviennent maçons.

Non, dès qu'ils sont entrés dans l'ordre.

(a) Cl. Janet, t. I, p. 22.

La Maçonnerie est tolérante pour le “matériel” qu'elle appelle dans son sein. Elle invite le juif aussi bien que le chrétien, le catholique comme le protestant ou le déiste à venir s'éclairer en loge.

Mais quand “ce matériel” s'est agenouillé devant l'autel maçonnique, qu'il a prêté serment d'obéissance aux chefs ; cette prétendue tolérance fait place à l'intolérance doctrinale la plus absolue et la plus complète. La fusion s'opère.

“Les distinctions nationales et religieuses disparaissent. Il n'y a plus ni juifs ni chrétiens, mais seulement des franc-maçons, unis par les mêmes principes.”

Et ces maçons acceptent comme doctrine religieuse la doctrine des loges, comme règle de leur conduite, la morale des loges, ses instructions, et ses maximes humanitaires.

Il n'y a plus pour eux *de liberté religieuse*.

Ils doivent obéissance à *la religion de la franc-maçonnerie* qui est la négation de toute religion révélée.

*

Résumons en quelques mots les accusations que, nous catholiques, nous formulons contre cette religion maçonnique :

Elle est ennemie déclarée de la révélation et de l'Eglise catholique :

1o. Par ce que, au lieu d'élever l'humanité, elle la rabaisse à l'état d'ou N. S. vient la tirer par sa doctrine et la grâce de sa Rédemption.

2o. Par ce que, ignorant à dessein l'enseignement et la morale de l'Évangile, elle les remplace par une doctrine et une morale purement humaine et rationaliste.

3o. Par ce qu'elle donne cette doctrine comme *suffisante* pour mener l'homme et la société à leur plus haute perfection, et par conséquent, elle nie la nécessité de la grâce, des sacrements et de tout l'ordre surnaturel.

4o. Par ce que par ses affirmations explicites aussi bien que par son silence calculé, elle rejette la mission de N. S et de son Eglise, *et veut positivement déchristianiser l'homme et la société.*

*

C'est le jugement que l'Eglise catholique a porté contre la Franc-Maçonnerie.

Et c'est aussi la conclusion à laquelle des ministres protestants, fidèles encore à la révélation, sont arrivés, après avoir étudié les doctrines de cette société impie.

Voici comment s'exprime à ce sujet le Révd J. Day Brownles :

“ La Maçonnerie est une religion. Elle prétend sauver l'homme et le perfectionner... Elle se proclame elle-même la vraie religion, la religion de l'humanité... Or elle profane le nom de Dieu, elle profane les Saintes Ecritures... Mais c'est surtout le Christ qui est exclu de leurs prières... Je les ai toutes analysées, et elles sont nombreuses. Il y en a pour la dédicace de leurs lieux de réunion, pour

l'ouverture et la conclusion des tenues de loges, pour la réception de leurs membres et leur avancement à de nouveaux degrés, pour leur enterrement. Eh bien ! il n'y en a pas une seule où Notre Seigneur Jésus-Christ soit reconnu comme notre sauveur et notre médiateur. Or c'est là le renversement radical du christianisme."

"Quelle est la religion de la Maçonnerie ? C'est le pur déisme. Elle ne croit ni dans le Fils de Dieu, notre sauveur, ni dans le Saint-Esprit, notre sanctificateur. Elle ne croit pas davantage à la Bible, puisqu'elle en arrache l'Évangile, qui en est le couronnement... Quelle est donc sa foi ? Rien autre chose que ce que *la pure nature nous indique*." Cité par Cl. Janet, p. 545.)

CHAPITRE XII.

LA MAÇONNERIE TEMPLIÈRE NIE LA DIVINITÉ DU CHRIST—RÉCEPTION DU ROSE-CROIX.

La Maçonnerie est hostile à Jésus-Christ et à son Eglise. L'examen des rituels et les témoignages que nous venons d'entendre le prouvent assez. Mais dans ces premiers grades, l'on a bien soin d'envelopper cette hostilité dans des symboles et des allégories obscures, afin de ne pas effaroucher le vulgaire.

Si nous voulons voir à découvert la haine que la Maçonnerie porte à Jésus-Christ et à son Eglise, il faut lire le Rituel des hauts grades du rite Ecossais. Là plus de voiles, plus d'allégories, plus de demi-jour. La négation directe et positive de la Divinité du Christ y est enseignée ouvertement.

“ Notre adversaire, disait le fr. Conrad en 1872, est l'Eglise Romano-catholique, papale, infaillible avec son organisation compacte et universelle.”

“ C'est l'ennemie héréditaire et implacable.”

Cette haine remonte jusqu'au fondateur de cette Eglise, et c'est Notre Seigneur Jésus-Christ lui-même que l'on bafoue, que l'on méprise et qu'on renie dans le grade de la maçonnerie templière, nommé le Grade du chevalier de l'Aigle blanc (18ème du rite Ecossais) ou chevalier Rose-Croix de St André (7ème et dernier du rite Français).

Description du degré de Rose-Croix ou le “ nec plus ultra ” de la maçonnerie.

“ Cette dignité, dit Carlile, est regardée comme le *nec plus ultra* de la Maçonnerie.”

“ Sa possession est d’une telle importance que ses membres ont le droit d’être admis dans toutes les loges inférieures, sans examen.”

“ Personne n’est admis à ce degré de Rose-Croix sans avoir reçu tous les degrés précédents.” (Carlile, *Manual of Freemasonry*, p. 306.)

Ces deux remarques prouvent bien, je crois, la connexion intime du grade de Rose-Croix avec la maçonnerie symbolique des trois premiers degrés.

*

La loge doit être tendue de rouge, et, à l’Orient, au lieu d’un trône, c’est un autel triangulaire, dont une face est tournée vers l’Occident.

Sur cet autel, il faut un grand tableau en transparent représentant une croix avec une rose au milieu. Au-dessus est l’inscription : Jésus de Nazareth, Roi des Juifs.

Des colonnes brisées sont placées de chaque côté du transparent ; une tombe est à l’est et trois lumières à l’ouest.

*

A l’ouverture de la loge, le très sage est assis sur la troisième marche de l’autel, qui en compte sept, la tête appuyée sur une de ces mains.

Après les premiers ordres, il dit : “ Il est temps de commencer nos travaux. Invitez les respectables chevaliers à m'aider à ouvrir le chapitre souverain des rose-croix.

“ Nous sommes accablés de tristesse, le voile du temple est déchiré, les colonnes de la maçonnerie sont brisées, la pierre cubique a sué sang et eau, la parole est un danger d'être perdue : et c'est presque fini...”

Respectables chevaliers, aidez-moi à retracer la parole avant qu'il ne soit trop tard.

Ils prononcent le mot J. N. R. J.

La parole est retrouvée, je vous en félicite.

Le chapitre est ouvert.

*

Le candidat écrit son nom, son adresse, les degrés de maçonnerie qu'il a reçus, et se donne l'âge de 33 ans.

Le maître des cérémonies le conduit à la porte et demande son admission.

On prend le vote, et s'il lui est favorable, les frères applaudissent sept fois et prononcent trois fois le mot “ oyez.” Le candidat est introduit :

“ Son habillement est faite en forme de *chasuble* très courte au milieu il doit y avoir une croix de ruban rouge ; sur le tablier il y aura un grand J. et un peu plus loin Jéhovah qui veut dire la parole expirante. Au milieu du tablier sera un globe repré-

sentant le monde, le globe est entouré d'un serpent.”
(Teissier, manuel de maç. p. 162.)

Les officiers de la loge portent le même costume. Une espèce de longue robe blanche, et une chasuble, quelque chose comme les ornements du prêtre qui va dire la messe.

Quand le candidat est introduit dans la loge, le très sage lui demande qui il est ? Et le récipiendaire répond :

“ Je suis né de parents nobles de la tribu de Juda.”

Le très sage : “ digne chevalier, vous m'inspirez la plus profonde estime ; mais vous nous voyez accablés de tristesse : tout est changé, le premier soutien de la Maçonnerie n'est plus, le voile du temple est déchiré, les colonnes sont brisées, les ornements les plus précieux sont enlevés, et la parole est perdue.

“ On peut la recouvrer par votre courage. Nous promettons-vous de l'employer pour nous ?

Réceptiendaire.—Oui, très sage.

Très sage.—Approchez vous de l'autel en prêtant serment que, si vous venez à connaître nos mystères, vous en garderez le plus profond silence.”

*

Serment du Rose-Croix.

Le réceptiendaire s'approche de l'autel : *il met le genou droit sur l'évangile* et dans cette position répète l'obligation suivante :

“ Je promets de ne jamais révéler les secrets du Chevalier de l’Aigle, ou du Rose-Croix de St André, à aucun chevalier maçon, grand architecte, maître maçon, compagnon ou apprenti, ni à aucuu profane, sous peine d’être à jamais privée de la *vraie parole* et de rester dans l’obscurité perpétuelle.”

“ Qu’un ruisseau de sang et d’eau sorte sans cesse de mon corps, que mon âme soit plongée dans l’angoisse, qu’on m’abreuve de fiel et de vinaigre, que ma tête soit couronnée d’épines et que je meure sur une croix, si je trahis mon serment.”

“ Que le Grand Architecte de l’Univers me soit en aide ! ” (Carlile, Manuel, Rose-Croix de St André, p. 300.)

Après ce serment, on conduit le candidat à la chambre obscure. On cherche à l’effrayer par des bruits de chaînes et des apparitions de fantômes. Puis on le ramène au chapitre.

*

Le très sage lui fait alors les questions suivantes, auxquelles le frère qui le conduit, dicte les réponses

D. “ Digne chevalier, d’où venez-vous ? ”

R. “ De Judée.”

D. “ Par où avez-vous passé ? ”

R. “ Par Nazareth.”

D. “ Qui vous a conduit ? ”

R. “ Raphaël.”

D. “ De quelle tribu êtes-vous ? ”

R. “ De la tribu de Juda.”

D. “ Rassemblez les lettres initiales de ces quatre mots, que font-elles ? ”

R. “ J. N. R. J.”

Le très sage.—“ C’est l’inscription qui est sur la croix. C’est la *parole* que votre zèle rendra invincible et qui sera transmise jusqu’à la fin des siècles.”

“ Venez recevoir l’honneur dû à votre mérite.”

Le récipiendaire obéit et lorsqu’il est à genou au pied de l’autel, le très sage lui met son épée nue sur la tête et dit à haute voix : En vertu du pouvoir que j’ai reçu de la métropole loge d’Hérédon, et devant cette auguste assemblée de chevaliers, mes frères et mes égaux, je vous admet, reçois et constitue à présent et pour toujours chevalier prince de l’Aigle et du Pélican, parfait maçon libre d’Hérédon, sous le titre souverain de Rose-Croix.

Le très sage le relève et lui donne le cordon, la parole, le signe et l’attouchement ; la parole est *Inri*. (Carlile, Manuel, p. 309. Cl. Janet, t. I, p. 55 et suiv.)

*

Le signe.

Le signe se fait en levant les yeux au ciel, et en joignant les mains avec l’index pointé en haut, puis en les laissant retomber ensemble sur le ventre. C’est le signe d’admiration.

Le second signe est la réponse.

Il se fait en levant la main droite et en pointant

l'index vers le ciel, les autres doigts restant fermés, pour montrer qu'il n'y a " *qu'un seul Etre qui est le Souverain et la Vérité pure.*" (Carlile, Manuel, p. 303.)

*

La Maçonnerie, nous l'avons vu, n'enseigne dans ses trois premiers grades qu'une religion purement *humaine*.

Elle ignore complètement le surnaturel.

Elle ne dit pas un mot de Jésus-Christ et de son œuvre.

Elle reçoit dans ses loges le protestant et le déiste, le libre-penseur, le juif et le mahométan.

Quand donc au grade de Rose-Croix, en face d'un tableau représentant le crucifiement du Christ, on fait donner le signe du Rose-Croix, c'est-à-dire élever la main droite avec l'index pointé en haut " pour montrer qu'il n'y a *qu'un Etre qui est le Souverain et la Vérité pure,*" ne nie-t-on pas ouvertement la Divinité du Christ? Quelle autre signification peuvent attribuer à ce signe, le déiste, le libre-penseur, le juif et le sectateur de Mahomet, qui tous ne voient en Jésus qu'un homme et non pas le Fils de Dieu?

N'est-ce pas là encore ce qui ressort du rôle allégorique donné au candidat à ce degré de Rose-Croix?

Il personnifie Jésus de Nazareth, comme au degré de maître il avait représenté le personnage du Grand Maître Hiram Abiff.

" Il a 33 ans."

" Il est né de parents nobles de la tribu de *Juda.*"

“ Il a passé par *Nazareth*.”

“ Conduit par *Raphaël*.”

“ De la tribu de *Juda*.”

Rassemblez ces initiales vous avez le mot de la Croix *Inri* : la *parole* est retrouvée.

“ C'est-à-dire que Celui qui se nomma Jésus, n'est plus qu'un homme comme un autre, un Juif mort sur la croix infâme.”

Le reniement du Christ ; telle est dans ses hauts grades, la science maçonnique. (Claudio Janet, t. I, page 59.

*

Nous allons encore en voir une preuve plus manifeste dans le banquet qui termine la réception du Chevalier Rose-Croix.

C'est une parodie impie et sacrilège de la dernière cène du Sauveur.

Rappelons-nous que les acteurs de cette cérémonie sont avec des catholiques, des libres-penseurs, des déistes, des juifs et des musulmans.

*

Banquet des Roses-Croix.

“ Une table en forme de croix est préparée. Elle est couverte d'une nappe ; il y a douze morceaux de pain (le nombre prescrit de chevaliers en loge) et un gobelet de vin.”

Un papier contenant les initiales du mot sacré *Inri* est placé sur l'autel.

Chaque chevalier tient à la main une baguette blanche. Le très sage frappe deux fois la terre de sa baguette et déclare le chapitre ouvert.

Sept fois, il fait le tour de la salle, suivi des frères, et à chaque fois, il s'arrête devant le transparent qui représente la Croix et fait le signe du degré (Lever la main droite en portant l'index vers le ciel, pour montrer qu'il n'y a qu'un Etre Souverain et Vérité pure) Les frères font aussi le signe.

Au dernier tour, chaque chevalier prend un morceau de pain et le mange. Ensuite restant toujours en cercle autour de la table, chacun prend le calice, boit et passe à la ronde.

Quant le calice revient, le très sage le place sur l'autel et les chevaliers se donnent l'attouchement du Rose-Croix.

Alors on met dans la coupe vide, le papier sur lequel est inscrit le mot *Inri* et on le brûle.

Une dernière fois les chevaliers font le signe du Rose-Croix, puis le très sage finit la cérémonie en disant : " Consummatum est " Tout est consommé ! (Carlile Manual of Freemasonry, p. 311).

*

Il n'y a pas de doute possible sur la signification impie de ce degré.

Ou est l'homme assez naïf pour voir dans ces cérémonies un hommage rendu à la croix et à la passion

de Jésus-Christ ? Qui verra dans cette cène maçonnique un souvenir pieux de la Cène Eucharistique, surtout quand on songe à la qualité des personnes qui reçoivent ce degré de Rose-Croix ?

Il y a donc là une véritable négation de la divinité de Notre Seigneur, un reniement du Christ Fils de Dieu.

La doctrine maçonnique est facile à saisir. Jésus-Christ adoré comme Dieu, ruine non seulement les fausses religions du paganisme, mais encore il supprime la religion naturelle, la religion de la Maçonnerie pour la remplacer par la Révélation. “ Alors le voile est déchiré les colonnes sont brisées les fondations du temple détruites, les plus précieux ornements de la Maçonnerie mis à néant et *la parole* en danger de périr.”

Pour sauver *cette parole maçonnique*, il faut enlever à la *parole divine*, au Verbe, son auréole de Fils de Dieu, pour n'en faire qu'un homme mis à mort à Jérusalem.

Et quand *Inri* ne signifiera plus “ qu'un Juif de Nazareth conduit par Raphaël à Jérusalem ” *la parole* sera retrouvée et la Maçonnerie reprendra joyeusement son œuvre.

Voilà ce que signifie le degré de Rose-Croix. Et ce degré est maçonnique, c'est le *nec plus ultra* de l'ordre. Carlile nous l'assure, et le Grand Maître de la loge de Quebec, nous affirme qu'il constitue avec les autres ordres de Chevalerie et les trois premiers degrés symboliques ce que l'on nomme “ le Rite anglais de la franc-maçonnerie.”

Que les maçons catholiques reçus dans l'un des trois premiers degrés comprennent maintenant en quelle compagnie, ils se trouvent. (a)



(a) Ce reniement de J.-C. au grade de Rose-Croix explique pourquoi tous les blasphémateurs de la divinité de N. S. sont particulièrement chers à la Maçonnerie. Après la publication de la *Vie de Jésus* par Renau, une souscription fut faite dans toutes les loges belges pour offrir une *plume d'or* à l'auteur. (Cl. Janet, t. I, p. 62.)

CHAPITRE XIII.

UN FRANC-MAÇON PEUT-IL ÊTRE CATHOLIQUE ?

Trois choses font le Catholique ; la croyance aux dogmes et à la morale de l'Évangile, la participation aux sacrements et la soumission à l'autorité du Pape. Or la Maçonnerie Canadienne, nous venons de la voir, rejette ces trois choses. Le catholique qui entre dans les loges, renonce donc, par là même à sa foi et se sépare de la communion des fidèles.

Qu'il ne dise pas pour se tranquilliser, je suis franc-maçon mais je reste catholique. Je crois à la doctrine des loges mais je n'abandonne pas pour cela ma croyance à l'Évangile et à l'Église.

La foi est une essentiellement. Elle ne souffre pas de division. Croire à Jésus-Christ et à sa doctrine, c'est regarder tout autre enseignement religieux comme insuffisant ou nuisible au salut, et par conséquent le rejeter. La Franc-Maçonnerie est l'ennemie de Notre Seigneur et de son Église. Elle enseigne une doctrine purement naturelle qui nie toute vérité surnaturelle.

Comment donc serait-il possible à un homme de croire en loge à l'efficacité souveraine de la Raison et de la Science, pour perfectionner son intelligence, et en dehors des loges de reprendre les dogmes de la Foi et la morale de l'Évangile ? Comment peut-il être à ses heures, rationaliste et libre penseur, en

même temps que catholique et soumis à l'Eglise. Il y a là une contradiction absurde et impossible.

Les franc-maçons le confessent clairement :

“ Maçonnerie et Catholicisme s'excluent réciproquement. Ce sont les antipodes, dit un ancien dignitaire des loges. La Maçonnerie est une religion purement humaine. Elle a pour base et pour guide la seule raison.”

“ Comment donc un catholique peut-il être un vrai maçon et rester encore fidèle à sa religion, en professant des doctrines maçonniques qui sont en contradiction évidente avec son Eglise ? ”

“ Chaque fois que j'ai vu en loges, des membres de différentes religions, je me suis imaginé qu'ils s'étaient détachés intérieurement des dogmes de leurs églises, pour adopter l'idée de la Maçonnerie sur Dieu et le monde. (a)

Dès l'apparition de cette doctrine anti-catholique, les papes résolurent la question de la même manière.

Ils défendirent absolument, à tous et à chacun des fidèles d'entrer dans ces loges de franc-maçons et cela “ sous peine d'excommunication par le fait même et sans autre déclaration.”

Donc lorsqu'un catholique met le pied dans une loge, il n'est plus pour l'Eglise qu'un fils rebelle, un apostat, une excommunié.

Elle lui refuse ses sacrements et ses prières, et s'il meurt franc-maçon, elle lui refusera la sépulture

(a) Voir Eckert.

ecclésiastique et la croix qu'on ne peut planter que sur la tombe des chrétiens.

Canadiens catholiques, qui vous laissez entraîner aux loges, persisterez-vous encore malgré le plus simple bon sens, malgré le Pape, malgré Notre Seigneur qu'il représente, à vous dire à la fois franc-maçons et catholiques ?

Vous vous faites une illusion étrange, et vous vous trompez grossièrement.

Si vous continuez d'aller à la messe, de fréquenter les Eglises et de vouloir être regardés extérieurement comme catholiques, vous faites acte d'hypocrisie et de mensonge.

Si vous osez vous approcher des sacrements, vous êtes des sacrilèges.

Si vous répandez secrètement vos doctrines et tâchez de recruter de nouveaux membres pour vos loges vous faites l'œuvre du démon, et vous vous préparez un terrible jugement quand vous aurez à rendre compte des âmes enlevées à Dieu et à son Eglise.

CHAPITRE XIV.

UN PROTESTANT PEUT-IL ÊTRE FRANC-MAÇON ?

Entendons-nous bien d'abord sur ce nom de protestant. Le protestantisme dans ce qu'il a de meilleur, se donne encore comme une fraction de la grande famille chrétienne. Il croit à la Divinité de Notre Seigneur. Il reconnaît le Christ comme seul Médiateur et Sauveur. Il reçoit la Révélation et considère la Bible comme le livre sacré qu'il faut étudier sans cesse pour y trouver la règle de la foi et des mœurs.

Ceux là seuls qui admettent ces vérités, peuvent encore porter le nom de protestants.

Les autres ne sont plus que des déistes, des rationalistes, des athées.

Or la Franc-Maçonnerie rejette absolument toute Révélation. Elle rejette la Bible comme livre inspiré, et n'ajoute aucune foi à l'Évangile. Sa religion est purement naturelle et humaine.

Le protestant qui devient maçon, s'il est conséquent avec lui-même, devra donc cesser de se dire membre d'une église qui admet la Révélation et la prêche dans ses temples. Il n'a plus le droit de se dire chrétien. Le Révd Day Brownles le lui disait tout à l'heure et le franc-maçon Strauss le lui répète avec une brutale énergie : " Nous sommes francs-maçons et rien autre. Les amateurs francs-maçons

n'ont pas d'avantages pour l'humanité. Ce sont des non-valeurs pour notre société. *Chrétiens ou francs-maçons, faites votre choix !* (Cl. Janet, t. I, p. 20.)

Les protestants anglais francs-maçons se mettent aujourd'hui dans une position d'une inconséquence ridicule.

En entrant aux loges, ils font serment d'observer les us et coutumes de l'ordre, de recevoir sa doctrine et sa morale, de la considérer comme efficace pour élever l'homme à la plus haute perfection. Ils font profession d'une religion purement naturelle et considèrent toute croyance révélée comme superstitieuse et nuisible.

Et pourtant nombre d'entre eux tiennent encore à être présents au temple le Dimanche. Ils y font acte de christianisme et reçoivent la Cène des mains d'un ministre qui prêche la doctrine et la morale de la Révélation comme nécessaires au salut.

N'est-ce pas là donner un démenti éclatant aux affirmations des loges ? N'est-ce pas faire preuve d'une inconséquence inexplicable ?

Les maçons européens du moins sont plus logiques. Ils s'éloignent de l'Eglise et ne professent plus comme doctrine religieuse que la croyance au Rationalisme des loges. Le maçon anglais lui, trouve moyen de concilier ensemble l'affirmation et la négation, et d'être franc-maçon tout en restant un excellent protestant.

La cause en est-elle dans l'irréflexion ou la force des habitudes premières ? Résulte-t-elle de l'affaiblissement progressif des idées surnaturelles au sein du protestantisme ? Exprime-t-elle en pratique ce

que l'on dit souvent de l'enseignement protestant qu'il n'est plus qu'une morale purement naturelle et ne s'appuyant que sur la raison humaine ?

Tout porterait à le croire.

Alors on s'expliquerait comment le protestant franc-maçon se trouve parfaitement à l'aise au temple et dans les loges. La doctrine et les croyances seraient les mêmes, il n'y aurait de différence que dans les cérémonies extérieures.

Mais si le protestant croit encore à la Révélation divine et à la nécessité de la foi, il ne peut ni logiquement, ni en conscience devenir franc-maçon sans abjurer sa croyance religieuse et cesser d'aller au temple.

“ Lorsque la Maçonnerie accorde l'entrée de ses temples à un juif, à un mahométan, à un catholique, à un *protestant*, disait le fr. Golphin à la loge Memphis à Londres en 1877, c'est à la condition que celui-ci devienne un homme nouveau, qu'il abjure ses erreurs passées, qu'il dépose les superstitions et les préjugés dont on a bercé sa jeunesse.”

“ Sans cela, que vient-il faire dans nos assemblées maçonniques ? ” (V. Cl. Janet, t. I, p. 115.)

CHAPITRE XV.

LES RÉVÉRENDIS MINISTRES ET LA FRANC-MAÇONNERIE.

Que dire alors et que penser de ces révérends ministres qui, en Canada, en Angleterre, en Allemagne, aux États-Unis, partout enfin où règne le protestantisme, se font affiliés aux loges, prônent ses doctrines lui fournissent des chapelains pour ses cérémonies et des harangueurs pour ses banquets ?

Ignorent-ils donc la doctrine des loges ? Ne savent-ils pas, que “ la Maçonnerie ne cesse d'affirmer que “ que le Christianisme n'est point une révélation “ divine. Dans les symboles de ses loges, elle consacre “ le culte du naturalisme. Elle prêche une doctrine “ abominable, monstreux mélange de philosophie de “ Judaïsme et de christianisme, qui se résout en “ dernière analyse au déisme le plus grossier.”

C'est un protestant, l'avocat saxon Eckert qui juge ainsi la doctrine maçonnique, et son jugement, nous l'avons vu, n'est que strictement exact.

Ces Révérends font encore profession de croire à la divinité du christianisme, et à sa morale. Ils admettent la nécessité de la grâce et la demandent dans leur prières. Ils sont les ministres d'une religion révélée, comment donc peuvent-ils devenir les disciples d'une religion purement naturelle ?

Or la Maçonnerie n'est que cela.

“ Le clergé protestant (en Allemagne) est en grande

partie initié. Le culte protestant est exercé par des ministres qui ne croient pas même à la divinité de leur mission, puisque dans ces loges *ils professent le rationalisme*. Faut-il dès lors s'étonner que de tels hommes montrent si peu de zèle pour remplir une fonction qui n'est pour eux qu'un moyen d'existence? Faut-il s'étonner qu'on ne les voit plus paraître au lit des malades et des mourants, qu'ils n'aient plus aucun souci de l'état de leurs ouailles... En un mot faut-il s'étonner qu'ils soient si indifférents pour la plus belle et la plus importante partie de leur mission?

“ Quand les personnages les plus éminents d'une société apprenent dans les loges à *ne considérer la foi du peuple que comme une vaine superstition*... quand on les voit consacrer leur culte au *naturalisme*... il faut s'attendre à voir un peuple dégénérer et rétrograder jusqu'à la barbarie.” (Eckert t. I. p. 124.)

Que pensent de ces lignes les révérends maçons canadiens?

Auront-ils bonne grâce à parler à leurs ouailles de la nécessité de la Révélation quand eux-mêmes la rejettent positivement comme maçons?

Montreront-ils le Christ comme l'unique médiateur, quand en loge, ils nient et sa divinité et sa mission?

Feront-ils encore appel à la Bible pour régler la croyance et les mœurs, quand la raison humaine éclairée par la lumière maçonnique est donnée comme suffisante pour mener l'homme à sa perfection morale?

“ La religion de la Maçonnerie, dit le Rev. Day Brownles, c’est le pur déisme.

“ Elle ne croit ni au Fils de Dieu, notre Sauveur, ni à l’Esprit Saint, notre sanctificateur.

“ Elle ne croit pas davantage à la Bible, puisqu’elle en arrache l’Evangile qui en est le couronnement.

“ Sa foi n’est rien autre chose que la pure raison.”

Etre chrétien et vouloir devenir franc-maçon, c’est une apostasie.

De quel nom pourrons nous donc qualifier la conduite d’un homme qui après s’être agenouillé devant l’autel maçonnique, monte en chair pour y prêcher la doctrine évangélique ?

Y a-t-il là manque d’intelligence religieuse ou hypocrisie délibérée et dégradante ?

Que nos révérends maçons répondent. (a)

(a) “ En 1757, en Ecosse, le synode de Stirling de la confession presbytérienne adopta une résolution privant les Francs-Maçons de toute participation aux sacrements, mais ces dispositions ne furent pas appliquées.” (V. Mackay, *Lexicon*, p. 246.)

QUATRIÈME PARTIE.

CHAPITRE I.

BUT SOCIAL DE LA MAÇONNERIE—LIBERTÉ—ÉGALITÉ—FRATERNITÉ.

Déchristianiser les individus pour arriver à déchristianiser la société, est, avons-nous dit, le but final de la Maçonnerie.

Ebauché dans les grades d'apprenti et de compagnon, il est fort nettement indiqué au candidat du 3ème degré, par l'Instruction maçonnique du Maître (a) et surtout par la fameuse allégorie de la mort d'Hiram.

L'instruction contient les principes qui doivent aider à reconstruire le Temple nouveau, c'est-à-dire, la Société, d'après les idées et le plan maçonnique.

Les maçons ont résumé ces principes dans une formule, devenue depuis la devise universelle des révolutions.

Liberté—Egalité—Fraternité.

Liberté,—d'après les loges, signifie tolérance absolue, illimitée pour toutes les croyances religieuses.

(a) Voir Carlile, Instr. du 3ème degré, p. 67.

L'Etat n'en reconnaît plus officiellement aucune, et, par conséquent, se sépare de l'Eglise Catholique et du surnaturel, pour se renfermer dans une politique purement humaine. Il n'est plus l'allié, l'auxiliaire de la religion, il n'aide plus les peuples chrétiens à tendre plus facilement vers leur fin dernière, mais il reste simplement une administration qui ne connaît que les intérêts de la terre sans relation aucune avec les intérêts éternels. Ses lois, sa politique, ses institutions publiques, ignorant complètement les principes surnaturels de la Révélation, n'auront plus d'autre base que les données de la raison humaine ou les maximes philanthropiques de la franc-maçonnerie.

Egalité.—C'est-à-dire suppression, non seulement de tout privilège, mais encore de toute immunité, de tout droit acquis et traditionnel surtout pour l'Eglise Catholique.

Fraternité.—C'est-à-dire : Union des peuples, non plus par la communauté de vues religieuses et les liens de la morale évangélique, mais par des intérêts purement matériels, et des principes utilitaires sous la direction des loges.

Cette formule maçonnique entendue de la sorte signifie par conséquent : Guerre aux idées catholiques !

Guerre à toute politique basée sur la doctrine et les enseignements de la Révélation chrétienne.

Guerre à toute administration qui accepterait le contrôle des principes de l'Eglise.

Guerre à toute institution sociale, à toute association extérieure, à tout enseignement, qui, s'inspirant

de l'esprit catholique chercherait, par une propagande de zèle, à le faire adopter aux autres.

La conduite des maçons, surtout en France, en Belgique et en Italie, est le commentaire le plus évident du sens que les loges attachent à leur fameuse formule. Liberté—Égalité—Fraternité.

*

L'application de ce programme maçonnique ne se fera pas sans difficultés. La Maçonnerie rencontrera sur sa route des obstacles sérieux et des ennemis résolus à s'opposer à ses desseins. Il faudra combattre ces ennemis, renverser ces obstacles ; le maçon devra donc être un lutteur avant de se reposer dans la gloire du triomphe.

C'est ce qu'on lui enseigne par l'allégorie célèbre de la mort d'Hiram,

Hiram est le type de l'homme parfait, affranchi de tout préjugé, de toute superstition. Il est assassiné par trois compagnons coupables. Le nouveau maçon doit ressusciter en sa personne les vertus d'Hiram et punir les meurtriers qui le mirent à mort.

Quels sont ces meurtriers ? Le Rituel répond : ce sont *la Superstition—l'Ignorance et le Fanatisme* c'est-à-dire d'après l'interprétation des maçons.

L'Église catholique—les Institutions catholiques—l'État catholique.

Ceux qui veulent à tout prix, ne voir dans la Maçonnerie qu'une société de bienfaisance, auront, sans doute, peine à croire à une pareille interprétation : Pour les convaincre de son exactitude, laissons les

maçons eux-mêmes, nous expliquer comment ils entendent l'allégorie d'Hiram Abiff.

Le Vénérable J. Bergé, Grand Maître des Loges Belges en 1875 définissait en ces termes la position de la Franc-Maçonnerie vis-à-vis de l'Eglise Catholique.

“ On a dit, et je le crois, que la Maçonnerie est la véritable ennemie de la religion catholique. *Oui nous sommes les ennemis de la religion catholique si le syllabus doit en être la base.*”

“ La Franc-Maçonnerie a mission de s'occuper des questions politiques et sociales, elle doit pour employer une expression usitée parmi nous, la pierre brute.”

“ Nous ne pouvons rester indifférents vis-à-vis des manœuvres de nos ennemis. Quand les hommes de ténèbres répandent *l'Ignorance, la Superstition et le Fanatisme*, et mènent la populations à l'abrutissement et à la décrépitude, nous avons mission de planter le drapeau du libre examen, de répandre *l'Instruction*, d'éclairer et de protéger tous ceux sur lesquels ils s'efforcent d'exercer leur influence néfaste. Et cette mission, nous n'y faillirons pas. Voilà la politique Maçonnique en opposition avec les doctrines cléricales.” (Voir Cl. Janet. t II p. 502.)

Notons en passant, que ce Grand Maître Belge, si farouche ennemi de *l'Ignorance de la Superstition et du Fanatisme*, représentés par l'Eglise Catholique, est un ami intime de notre Grand Loge de Québec.

En 1875, en effet, comme en 1883, la Belgique était en communion maçonnique avec Québec. Or, d'après le Code de la Maçonnerie, cette communion

implique communauté de vues, de principes et d'actes ; nous pouvons donc, sans injustice, tenir notre Grande Loge de Québec responsable de ces paroles.

Encore un ami de notre Grande Loge québécoise cet ex-Grand Maître de Belgique, le frère Couvreur qui dans la même *Tenue*, portait un toast

“ *A la mort de l'esprit clérical ! A la chute d'une Eglise dont l'empire repose sur l'Ignorance et la Superstition, de celle que Luther, le grand Luther, appelait déjà la prostituée des temps modernes, à la chute de l'Eglise Romaine !* ” (a)

Nos francs-maçons canadiens sauront désormais ce qu'ils promettent quand, au *degré de maître*, on leur fait jurer de poursuivre les meurtriers de Hiram Abiff. Ils ne s'étonneront plus de voir les catholiques qui, au dire du monde maçonnique, (mai 1883, p. 29), “ ont fondé leur puissance *sur l'Ignorance, le Fanatisme et la Superstition*, combattre la maçonnerie comme leur ennemi la plus implacable.

(a) Cl Janet, t. II., p. 504.

CHAPITRE II.

LA MAÇONNERIE EST HONNÊTE *par ce que* DES ROIS
ET DES PRINCES EN FONT PARTIE.

Fidèle à ses allures hypocrites et trompeuses, la Maçonnerie cherche aujourd'hui comme jadis à abriter ses secrets sous des manteaux de princes, et à justifier l'honnêteté de ses vues, en recevant dans ses loges des Rois et des Empereurs. Elle se fait gloire de ces royales conquêtes : "des Monarques eux-mêmes, dit le Vénérable à l'Apprenti, n'ont pas cru déroger à leur dignité, en échangeant le sceptre contre la truelle. Ils ont patronné nos mystères et sont venus à nos assemblées maçonniques." (a)

Que prouve l'affiliation de ces grands du monde quand il est question de l'honnêteté des desseins de la Maçonnerie ?

Nous ne sommes plus, hélas, aux temps où la présence d'un prince ou d'un Roi suffisait pour garantir la parfaite *honorabilité* des sociétés qu'ils fréquentaient. N'avons-nous pas vu des Rois se rendre à des conciliabules où le citoyen honnête ne pouvait aller sans trahir sa conscience, et fréquenter des sociétés où l'homme d'honneur était forcé de s'arrêter à la porte ? Louis Napoléon, Victor Emmanuel étaient francs-maçons, comme aussi Cavour, Garibaldi, et le

(a) Carlile, p. 15.

vieux Palmerston, si longtemps le chef de la Maçonnerie Anglaise, comme encore Jules Ferry, Paul Bert et une foule d'autres *gens distingués*, actuellement les maîtres de la France.

Les actes de ces hommes ont-ils été de nature à rassurer les honnêtes gens sur l'excellence des doctrines religieuses et sociales qu'ils puisèrent au sein des loges ? Quel catholique oserait soutenir une pareille absurdité ?

*

Les princes et les rois se présentent aux loges, ou comme complices ou comme dupes.

S'ils savent ce qu'est la Maçonnerie, quels desseins elle médite, alors ils entrent pour offrir leurs services et être au besoin, les instruments dociles des loges. Ce fut à ce titre que durant de longues années, la Maçonnerie employa Louis Napoléon et Victor Emmanuel, et leur fit commettre bien des vilenies.

Si les princes, en devenant maçons, ignorent les véritables vues de la société, on les reçoit dans les loges à titre de dupes et de paravents fort utiles contre les regards indiscrets des profanes, mais les vrais affiliés ne se gênent pas pour plaisanter entre eux sur le compte de ces maçons de fantaisie. Ecoutez comme ils en parlent.

“ L'entrée des souverains dans l'ordre est de très bon augure... Ils sont très précieux soit à cause de leurs richesses, soit à cause de leur immense influence.... Leur présence produit d'assez heureux résultats sur ceux-là surtout à qui il en coûte déjà beau-

coup de faire quelque chose d'utile dans l'ombre et le silence... Puissent nos augustes hôtes être toujours dispensés de travailler à la sueur de leur front, et *continuer de rester muets et inactifs comme la poupée à Martin.*" (F. Venturini, Hist. de la Fr.-Maç. p. 149.)

" La Haute-Vente, disait Piccolo-Tigre, désire que sous un prétexte ou un autre, on introduise dans les loges maçonniques *le plus de princes et de riches qu'on pourra... Ils serviront de glu aux imbéciles, aux intrigants, aux citadins et aux besogneux. Ces pauvres princes feront notre affaire en croyant ne travailler qu'à la leur.*" (a)

" Grâce au mécanisme habile de l'institution, dit le franc-maçon Louis Blanc, dans son histoire de la Révolution (t. II p. 83), la Franc-Maçonnerie trouva " dans les princes et les nobles moins d'ennemis que " de protecteurs... *l'existence des hauts grades leur étant " soigneusement dérobée, ils savaient seulement de la " Franc-Maçonnerie, ce qu'on en pouvait montrer sans " péril, et ils n'avaient point à s'en inquiéter, retenus " qu'ils étaient dans les grades inférieurs où le fond " de la doctrine ne se perçoit que confusément à " travers l'allégorie et ou beaucoup ne voyaient " qu'une occasion de divertissement, que des ban- " quets joyeux, qu'une comédie d'égalité. Mais en " ces matières, la comédie touche au drame : et il " arriva, par une juste et remarquable dispensation " de la Providence, que les plus orgueilleux contemp- " teurs du peuple furent amenés à couvrir de leur nom, " à servir aveuglement de leur influence les entreprises " latentes dirigées contre eux-mêmes."*

(a) Papiers secrets, lettre de 1822, cité par St André, p. 461.

Voilà ce que les *maçons sérieux* pensent et disent de ces rois et princes fourvoyés dans les loges.

La Maçonnerie, du reste, a inventé un moyen fort ingénieux, en même temps que peu compromettant pour elle, de satisfaire ces goûts princiers. Elle fait *maçons à vue*, les princes et rois épris du désir de ceindre le tablier maçonnique.

Qu'est ce à dire ? le voici. Dans une seule *tenue de loge*, le Grand Maître a le pouvoir de conférer au *Royal candidat*, les trois premiers degrés de l'ordre, en le dispensant, bien entendu, des cérémonies bizarres auxquelles les simples profanes doivent se soumettre. Ce privilège d'être fait *maçon à vue* est réservé, nous dit Mackey aux princes de la famille Royale d'Angleterre et à quelques hauts personnages de l'aristocratie. (a)

Le duc de Connaught, le duc d'Albany et le prince de Galles, ont été reçus de cette manière dans la Franc-Maçonnerie. Bien plus, le prince de Galles est, comme on le sait, Grand Maître honoraire de toute la Maçonnerie anglaise.

Pourtant, malgré ce titre pompeux, il nous est bien permis de demander ce que le futur roi d'Angleterre, connaît réellement du but et des pratiques de l'ordre. Fort peu de chose probablement.

A-t-on exigé de lui ce qu'on demande à ses humbles sujets qui veulent devenir maçons ?

A-t-il paru en loge, *en caleçon et en chemise* ? Lui a-t-on mis au cou la corde de pendu, le fameux

(a) Mackey. The principles of Masonic Law p. 44.

“ *cable de remorque* ” ? A-t-il “ *paradé* ” en loge ? Les yeux bandés, a-t-il sauté à travers “ *le cerceau maçonnique,* ” franchi les degrés de “ *l'échelle sans fin,* ” subi les inconvénients “ *du plancher mobile,* ” ou éprouvé les émotions “ *du siège hérissé d'aspérités et porté sur des pieds d'inégale hauteur ?* ” A-t-il été empesté par “ *la chandelle de soufre* ” du surveillant, brûlé par “ *le flambeau de phosphore* ” et marqué enfin du fameux “ *Sceau maçonnique* ” ? L'a-t-on forcé de s'étendre dans le “ *cercueil de Maître Hiram* ” ? A-t-il subi les longues et fastidieuses “ *Charges, Leçons, Instructions et Clauses Maçonniques* ” que le Vénérable inflige au pauvre candidat amené en loge ?

Tout cela est peu probable. La Maçonnerie connaît son monde.

“ Il est avec la cour des accommodements. ” Sans doute encore, on a du lui épargner le serment “ *de la gorge coupée,* ” du “ *sein droit arraché,* ” “ *du ventre ouvert* ” et autres aménités semblables, bonnes pour le vulgaire, mais fort inconvenantes pour des princes.

Fait maçon dans ces circonstances, le Prince de Galles n'en sait probablement pas plus long sur la Franc-Maçonnerie que n'en savait le Général Magnan quand, par ordre de Napoléon III, il fut fait Grand Maître Officiel de la Maçonnerie en France, sans connaître le premier mot des secrets de la secte.

Si vraiment le Prince de Galles aussi bien que les autres Princes Anglais, sont instruits de l'esprit anticatholique et anti-social qui anime la Maçonnerie en Angleterre comme dans le reste du monde, alors il n'y a plus qu'à déplorer leur aveuglement, et à voir dans cette conduite une preuve nouvelle de l'abais-

sement des caractères et de la ruine de tout esprit religieux et conservateur, chez ceux qui, par position, devraient donner l'exemple aux peuples.

*

Le fr. Th. White fera donc bien désormais, dans ses discours aux “*piques-niques maçonniques*” de chercher à défendre les loges avec d'autres arguments que les “*naïvetés*” suivantes :

“La Franc-Maçonnerie est honnête, *parce que* le Prince de Galles en fait partie. L'Ordre n'a pas de *secrets*, tout se borne à quelques pratiques pour se reconnaître entre frères—les obligations d'un maçon ne lui imposent rien d'incompatible avec ses devoirs comme homme et comme honnête citoyen.” (Gazette, 28 juillet 1883.)

Le fr. Th. White fera bien encore de ne plus mettre au compte des catholiques, des simplicités comme celles-ci : “J'ai entendu parler hier d'un livre qui prétend faire connaître l'esprit intime de la Maçonnerie. Il y est dit qu'à l'*Initiation*, les maçons foulaient aux pieds l'image du Rédempteur et crachaient à la face d'une statue de la Vierge Marie.” (Rires de l'assemblée.) (Gazette, 28 juillet 1883.)

Les catholiques savent parfaitement à quoi s'en tenir sur la Maçonnerie et les Maçons. Si ce petit livre ne suffit pas pour en convaincre le fr. Th. White, qu'il se procure les trois volumes du P. Deschamps, sur la Maçonnerie, et là, tout maçon qu'il est, il trouvera encore à s'instruire dans les mystères du *Royal-Art*.

CHAPITRE III.

L'ARMÉE MAÇONNIQUE.

“ La *Chaîne d'Union* de 1878 p. 147, évalue à 3,500,000 le nombre des franc-maçons qui sont, dit-elle, réunis dans une commune aspiration.”

“ La Grande Loge Anglaise compte 1,649 loges sous son obédience avec 101,234 membres. La Grande Loge d'Ecosse a 504 loges et celle d'Irlande 344. Les Etats-Unis, environ 10,000 loges comprenant 540,000 maçons actifs.

Le Dominion du Canada en 1883, 535 loges et 26,246 membres actifs.

Outre ces forces imposantes, l'armée maçonnique a encore un grand nombre d'alliés, qui s'inspirant de ses principes, travaillent au même but par des moyens divers.

L'Eglise catholique, une par sa doctrine et son esprit, se fait aider dans son œuvre par un nombre considérable de sociétés particulières, fondées sous ses auspices et soumises à sa direction. Les ordres religieux prennent dans le grand travail commun une tâche spéciale pour en faire le but propre de leur activité. Les uns s'occupent de l'éducation de l'enfance, d'autres se livrent à la prédication ou aux œuvres de charité, d'autres enfin se vouent exclusivement à la propagande, à l'apostolat catholique. Les

travaux sont différents mais tous convergent vers la même fin et sont soumis à la même impulsion.

L'Eglise Maçonnique, la Synagogue de Satan suit la même marche et emploie des moyens identiques. Elle a créée autour d'elle, au dessous d'elle une foule d'associations qui s'inspirent de son esprit et subissent d'une manière plus ou moins directe son influence. Ainsi la branche des *odd Fellows* "est une véritable société dépendant de la Franc-Maçonnerie, étroitement affiliée avec elle et comme elle se proclamant " *une institution destinée à délivrer le peuple des prêtres, des superstitions et du fanatisme.*"

" Actuellement en France, la Maçonnerie emploie les mêmes procédés. Elle a fondée à côté d'elle, il y a 14 ans, *la ligne de l'enseignement et ses cercles*, puis sont venus *l'œuvre du sou des écoles, l'œuvre des crèches maçonniques, des amis réunis, des frères unis etc etc* " (V. Cl. Janet, t. I p. XXX. Introd.)

*

Dans les pays catholiques, elle ne reculera pas même devant l'hypocrisie de la dévotion, pour pervertir peu à peu les chrétiens et les préparer à recevoir ses doctrines.

" A la Martinique, un vénérable évêque à été obligé de dissoudre toutes les associations de pénitents et même les confréries de femmes. Quelques francs-maçons s'introduisaient dans la confrérie. Ils n'affiliaient pas directement les membres à la Maçonnerie, mais ils leur faisaient jurer le secret, faisaient tenir les réunions dans la soirée et les mettaient au service

du pouvoir occulte des sectes “ Mgr Fava 2e lettre sur la Franc-Maçonnerie.”

Nous avons eu quelque chose de semblable à Montréal, il y a une quinzaine d'années.

Une pieuse association d'ouvriers s'y était fondée sous le patronage d'un saint. Quelques meneurs occultes s'étant glissés dans leurs rangs, écartèrent des réglemens de la confrérie toute idée chrétienne, et amenèrent les membres à se contenter, à l'ouverture des réunions. d'une *prière faite debout*, et dans laquelle on adressait des *hommages à l'Être Suprême*, sans la moindre mention du nom de Notre Seigneur ni d'aucune doctrine révélée.

L'autorité ecclésiastique eût quelque peine à faire comprendre à ces braves gens qu'on les menait dans une fausse direction. Tout ne tarda pas cependant à rentrer dans l'ordre.

*

Outre les corps de réserve, sur lesquels la Maçonnerie compte, pour façonner peu à peu l'opinion publique, selon ses vues, elle emploie encore ce que l'on pourrait appeler des *sociétés d'avant garde*, des associations de combat qui ont directement le révolution pour but, et la force pour moyen.

Personne n'ignore aujourd'hui les liens intimes qui unissent à la Maçonnerie tous les révolutionnaires modernes : Les agitateurs les plus en vue Garibaldi, Mazzini, Kossuth, Cavour, n'étaient-ils pas en relations suivies avec les Grandes Loges Maçonniques du continent, surtout avec la Grande Loge Anglaise ? N'ont-ils pas trouvé à Londres leur point

d'appui le plus solide, et dans la presse britannique leur auxiliaire le plus efficace pour toutes leurs entreprises contre les souverains Italiens et principalement contre le pouvoir temporel des Papes ?

Aussi l'homme des loges et de la révolution Garibaldi, faisait-il simplement acte de reconnaissance, lorsqu'il disait à Londres en 1864 :

“ Je parle de ce que je sais, la Reine et le gouvernement d'Angleterre représenté par Lord Palmerston, Lord Russell et Mr. Gladstone, ont merveilleusement aidé ma terre natale l'Italie. Sans leurs secours, nous serions encore sous le joug des Bourbons de Naples. Si l'amiral Mundy ne m'eut aidé, je n'eusse jamais pu traverser le détroit. (Tablet, 14 juillet 1883.) (a)

*

Parmi *les sociétés de combat*, issues de la Franc-Maçonnerie, il en est une qui, à cause des circonstances actuelles, mérite une mention toute spéciale, je veux parler de *l'Orangisme*.

Voici comment Cl. Janet raconte l'origine de cette association, et le jugement qu'il porte sur ses tendances :

“ En 1794, dit-il, à l'époque où la malheureuse Irlande commençait à reprendre quelque vie nationale, des protestants fanatiques imaginèrent de for-

(a) Cl. Janet, t. III p. 166 et suivantes cite des preuves nombreuses de la part active prise par Palmerston, Grand Chef de la Maçonnerie anglaise dans ces révolutions de la péninsule.

mer une association secrète analogue à la Maçonnerie pour combattre l'émancipation des catholiques et maintenir les droits de la maison de Hanovre, quoique personne à cette époque ne songeât plus à les contester. Le fondateur de cette association appelée *Orangemen*, Thomas Wilson, était un franc-maçon, et c'est sur le type de la Franc-Maçonnerie qu'il la constitua. Il en copia le rituel, les cérémonies d'affiliation, les mots de passe, les serments, et divisa son association en loges, relevant d'un Grand Orient, qui leur donna l'impulsion.

“ On a compté en Irlande jusqu'à 20 grandes loges provinciales et 1,510 loges d'*Orangemen* avec 200,000 adhérents. Cette organisation a été étendue à l'Angleterre : à Londres seulement, elle a compté 50,000 membres.

“ Les *Orangemen* ont excité des troubles en Irlande et en Angleterre à maintes reprises, et leur violente opposition à toutes les mesures libérales du gouvernement anglais n'a pas peu contribué à maintenir ce pays dans un état d'agitation continu. Leur fanatisme, malgré les couleurs de *Loyalisme* dont ils aimaient à se parer, n'épargnaient pas la couronne elle-même.

“ En 1828, quand le bill de l'émancipation des catholiques était discuté à la Chambre des Communes, un des chefs des *Orangemen* s'écriait, dans un meeting, qu'il ne défendait la dynastie qu'autant qu'elle-même resterait le ferme soutien du protestantisme.

“ Ces loges ont été depuis près d'un siècle une provocation constante au peuple irlandais.” (Cl. Janet, t. III, p. 514.)

On sait que dans la crise périlleuse que traverse l'Irlande en ce moment, les Orangistes sont encore comme toujours, les plus féroces ennemis des catholiques, et les adversaires les plus acharnés de toute mesure qui tendrait à rendre la paix à ce malheureux pays. Ils restent fidèles à l'esprit de leur ancien serment: "En la présence terrible du Dieu tout-puissant, je jure solennellement de faire tout mon possible pour défendre le roi et le gouvernement actuel: *Je jure encore de faire tous mes efforts pour exterminer tous les catholiques du royaume d'Irlande.*" (Hist. d'Irlande par J. Mitchell.)

Les Orangistes ont transporté sur nos rivages leur organisation et leurs haines. Depuis plusieurs années, ils cherchent à se faire reconnaître légalement à Ottawa, *comme société de bienfaisance*. Les députés catholiques et nombre de membres protestants se sont unis pour repousser la demande de ces sectaires fanatiques, et tous les sophismes de leur avocat, le franc-maçon Thomas White ont échoué contre cette opposition. (a) Cependant les Orangistes veulent encore cette année, paraît-il, renouveler leurs efforts. Espérons toutefois que malgré l'appui des députés et des ministres francs-maçons, ils se verront toujours refuser une autorisation qui serait une injure sanglante aux irlandais et à tous les catholiques du Dominion.

(a) D'après le fr. Th. White, les Orangistes seraient 200,000 dans toute la Puissance. Il y a évidemment exagération dans ce chiffre. C'est peut-être 20,000 qu'il faut lire. Certes, ce serait déjà beaucoup trop. (V. Gazette de Montréal, 17 avril 1883.)

Les sociétés secrètes les plus avancées, les *Internationaux*, les *Communistes*, même les *Nihilistes de Russie* et la *Main Noire d'Espagne*, trouvent dans la Maçonnerie sympathie et encouragement.

Je ne dis pas cependant qu'elle approuve toutes leurs doctrines, encore moins qu'elle suggère à ces hommes de sang, les moyens horribles par lesquels ils cherchent à les faire prévaloir. Mais, tout en blâmant ce qui lui semble excessif dans les moyens, la Maçonnerie ne trouve-t-elle pas qu'il y a du bon dans les principes de ces révolutionnaires ? n'encourage-t-elle pas leurs prétendues aspirations nationales, leurs désirs d'émancipation sociale ? Au fond, pourquoi pas ? Le but de ces hommes n'est-il pas celui de la Franc-Maçonnerie elle-même ? Ne luttent-ils pas pour la fameuse devise des loges : *Liberté, Egalité, Fraternité* ?

Si la Maçonnerie ne veut pas ouvertement reconnaître ces sociétés secrètes pour ses filles légitimes, elle ne peut du moins leur refuser le titre *d'alliées, d'auxiliaires puissants* pour un but commun. Leur organisation, du reste, est calquée sur la sienne et de plus, elles ont toutes avec elle, deux traits de ressemblance bien caractéristiques : *La haine de l'Eglise catholique, et la haine des principes chrétiens appliqués à la société.*

La Franc-Maçonnerie se sert de ces sociétés de combat, pour atteindre ses fins spéciales.

Elle les encourage en secret. Quand les révolutions tramées par ces hommes réussissent, elle est là pour recueillir les dépouilles et mettre ses fidèles aux premiers emplois publics.

Si elles échouent ; la Maçonnerie les désavoue en public, et redit alors plus haut que jamais “ *que dans les loges on ne s’occupe pas de politique.* ” C’est un mensonge audacieux, tout le monde le sait aujourd’hui. La Maçonnerie est au fond de toutes les révolutions sociales. Elle les dirige, souvent même les trame dans ses loges, et les encourage de toutes manières. La révolution est son but.

Nous en avons une preuve manifeste dans ce qui se passe actuellement en Espagne. (a)

Un mouvement insurrectionnel vient d’y éclater. Il est conduit par le signor Zorilla.

Or cet homme *était en 1876 Grand Commandeur de l’Orient Espagnol.* Ses mérites spéciaux sont d’avoir organisé la franc-maçonnerie Espagnole fort insoumise.

Il a réuni plus de 60 loges sous sa direction. (Corresp. de Genève citée par Cl. Janet t. II p. 435).

*

Un premier ministre d’Angleterre d’Israëli, avait donc raison de dire dans un discours prononcé à Aylesbury le 20 septembre 1876.

“ Les gouvernements de ce siècle n’ont pas affaire seulement aux gouvernements, aux empereurs, rois et ministres, mais encore *aux sociétés secrètes,* éléments dont il faut tenir compte, qui, au dernier moment, peuvent mettre à néant tous les arrange-

(a) Septembre 1883.

ments, qui ont partout des agents sans scrupules qui poussent à l'assassinat, et peuvent, s'il le faut, amener un massacre." (Cité par Cl. Janet, t. I p. 36).

Ces lignes ne sont-elles pas une justification éclatante de la conduite des Papes et des condamnations qu'ils ont portées contre les sociétés secrètes, surtout contre la Franc-Maçonnerie, la plus puissante et la plus redoutable de ces associations ténébreuses ?

CHAPITRE IV.

TEMPÉRAMENT DES LOGES ANGLAISES.

Trompés par certaines apparences extérieures, nombre d'hommes s'imaginent ici que la Maçonnerie anglaise n'a rien de commun avec l'esprit révolutionnaire et antisocial de la Maçonnerie du continent. Nous avons déjà vu les relations multiples qui unissent ensemble les maçons de l'univers entier pour n'en faire qu'un seul corps, animé d'un même esprit et tendant vers un même but.

La Maçonnerie anglaise ne peut donc, en aucune manière, décliner la responsabilité des actes qui sont accomplis par les différents corps d'armée de la secte dans les diverses contrées du monde.

Il y a plus. Malgré l'attitude calme et conservatrice que prend à l'extérieur, la Maçonnerie anglaise, les faits les mieux avérés, nous forcent à la considérer comme *la force motrice* de toutes les agitations sociales essayées par les sectes en Europe.

La Franc-Maçonnerie anglaise est l'*Etat Major* de la grande armée de la révolution c'est elle qui dresse les plans d'attaque, combine les mesures antireligieuses ou antisociales, lance les forces maçonniques et les dirige dans leurs mouvements.

Si le lecteur veut se renseigner à fond sur la vérité de ces accusations, qu'il lise dans le III vol. des *Sociétés Secrètes* par Cl. Janet, les preuves multiples

et écrasantes de ce rôle de révolutionnaire et d'agitateur joué en Suisse, en Italie en France par Lord Palmerston le Grand Maître de la Maçonnerie anglaise. Après cette lecture, il ne pourra plus lui rester aucun doute sur l'esprit anticatholique et antisocial qui anime les loges d'Angleterre.

*

Pour achever de faire connaître les vraies tendances de la Maçonnerie anglaise, je ne puis mieux faire que de rapporter textuellement le jugement qu'en porte Mr. Claudio Janet dans le livre cité ci-dessus.

Voici ses paroles :

“ Nous avons signalé à maintes reprises, l'appui immoral que le gouvernement anglais appuyé souvent, il faut le reconnaître sur l'opinion publique du pays, avait donné à la révolution cosmopolite.

“ Ces sympathies mal placées, cette corruption de l'opinion publique, sont en grande partie le fait des loges, qui accueillaient comme frères, les pires révolutionnaires italiens, français, espagnols. En 1875, à l'occasion de la nomination du prince de Galles comme Grand Maître, la Grande Loge de Londres et le Grand Orient d'Italie ont échangé des protestations de fraternité. La mort de Garibaldi a été l'objet de batteries de deuil et d'adresses de condoléances dans toute la Maçonnerie anglaise. Pour les frères anglais, comme pour les frères français et italiens, c'était le type du maçon parfait

“ Les hauts grades sont assez répandus en Angleterre : or les rituels du Rose-Croix et du Kadosh

sont à peu près les mêmes qu'en France et inculquent à certains esprits cette haine aveugle de la papauté, de la monarchie et surtout des Bourbons, que l'on remarque chez tant d'anglais. Il ne faudrait pas grand chose pour réveiller, même en Angleterre, l'esprit d'antagonisme qui est le fond de la doctrine maçonnique. En 1874, le Marquis de Ripon, Grand Maître de la Grande Loge, avait abandonné la Maçonnerie à la suite de sa conversion au catholicisme.

A la réunion de la grande loge provinciale du Warrwickshire, sous la présidence de Lord Leigh, un certain fr... Parkinson, grand maître lui-même de la grande loge de Middlesex a déclaré "qu'il regrettait la retraite du marquis de Ripon, mais qu'il ne pouvait partager le naïf étonnement de ceux qui ne comprennent pas qu'un catholique romain ne pût continuer à occuper une position dans l'ordre. Le système de l'Eglise romaine et celui de la Maçonnerie, a-t-il ajouté, sont, non seulement incompatibles, mais encore radicalement opposés."

"L'année suivante, à la réunion d'une des plus importantes loges de Londres, le lord Maire se livrait aux plus violentes déclamations contre la Papauté, et déclarait que la Maçonnerie serait toujours du côté de la lumière contre l'obscurantisme."

"Est-ce Mr. Gladstone qui faisait écho à la loge dans ses pamphlets, publiés à cette époque contre le Saint Siège, ou la loge qui renvoyait à Mr. Gladstone ses imprécations et ses calomnies?.....
.....

"Les anglais croient pouvoir impunément entretenir chez eux ces foyers de contagion. Ils commencent à avoir cependant un groupe d'impies et de

révolutionnaires. Bradlaugh, l'elu de Northampton est uu franc-maçon, il est lié avec toute la révolution continentale. Quelque vigoureuse que soit la constitution sociale de l'Angleterre, il est imprudent de s'inoculer le mal de propos délibéré.

(Les Sociétés Secrètes et la Société t. III p. 505 et 506).

CHAPITRE V.

TEMPÉRAMENT DES LOGES AMÉRICAINES ET CANADIENNES.

La Franc-Maçonnerie, c'est la révolution religieuse et sociale. Tout ce que nous avons dit jusqu'ici le prouve suffisamment. Toutefois les loges Américaine et Canadiennes, semblent avoir des allures bien plus modérées que les loges Françaises Italiennes et Belges. Elles déclament moins contre le Pape et le Catholicisme. Elles paraissent satisfaites de l'état social du pays et n'essaient pas d'introduire les réformes radicales que rêve ailleurs la Franc-Maçonnerie.

Pour ce qui regarde les Etats-Unis, cette position s'explique facilement.

La Maçonnerie s'y est fortement implantée. Elle y compte ses adeptes par millions. Elle a pour forme de gouvernement la République, l'Idéal des Loges. Cette République ne reconnaît comme principes de sa politique et de ses institutions sociales que les principes de la pure Raison, les maximes humanitaires, enseignées par les Loges. Elle a enfin imposé à l'immense majorité des enfants une éducation "*libre de tout préjugé, de toute superstition*" une morale purement humaine, tel que la veut la Maçonnerie sans relation aucune avec la morale surnaturelle et révélée.

Que demander de plus ? Aux Etats-Unis, la Maçonnerie possède, elle jouit, elle règne.

Il ne s'agit donc plus pour elle que de conserver la position acquise.

Mais vienne le jour où les catholiques, devenus une grande force politique, soient capables de saisir la direction des affaires publiques, l'on verra alors le vieil esprit maçonnique se réveiller dans toute sa fureur, et la lutte commencer, ardente, implacable féroce comme en Europe entre la Franc-Maçonnerie et son ennemie mortelle, l'Eglise catholique.

Un écrivain bien au courant des affaires américaines dans une série d'articles remarquables, publiés par "*la Vérité*" de Québec, sur les *Sociétés Secrètes et la Société* apprécie de la manière suivante la position de l'Eglise catholique et de la Maçonnerie aux Etats-Unis.

"Malgré l'infidélité qui déborde aujourd'hui dans les mœurs, dans les institutions, dans l'opinion, le corps social peut encore, à cause de la prospérité matérielle, éblouissante pour les masses conserver une belle apparence extérieure, mais il mourra, car la décomposition est dans son sein. La Franc-Maçonnerie saisira ces sectes comme une proie qui lui appartient, alors se produira entre l'athéisme et le catholicisme la grande lutte, lutte ardente et peut-être prolongée, mais dont le catholicisme sortira victorieux." (*Vérité*, 24 Nov. 1883.)

L'homme de la Maçonnerie aux Etats, le général Grant poussa dans sa dernière campagne présidentielle le cri de guerre des Loges : "Le catholicisme, voilà l'ennemi." Et ce cri, on le sait, trouva un formidable écho chez nos voisins.

En Canada, je veux dire notre province de Québec, la Maçonnerie semble jusqu'à cette heure assez calme par ce qu'elle est encore relativement faible. Elle n'attaque ouvertement ni le catholicisme, ni nos institutions sociales, parceque pareille attaque serait prématurée et téméraire mais l'esprit de la Maçonnerie Québécoise est aussi anticatholique, aussi antichrétien que celui de la Maçonnerie continentale.

Le même poison a infesté l'ordre dans l'Univers entier. Ce poison déposé dans *le programme même de la Société, dans son manuel, dans sa doctrine, ses sermons et son but final*, pourra bien encore tarder à faire sentir ouvertement son action au dehors, à cause des obstacles particuliers qui s'opposent ici à sa circulation ; mais ce n'est qu'une question de temps ; le mal existe, il se développera.

Notre Maçonnerie Québécoise n'est-elle pas en union intime avec les Grandes Loges continentales ? Ne donne-t-elle pas la main aux franc-maçons de Belgique, d'Espagne et du Brésil, qui, à leur tour sont frères et bons amis des franc-maçons français et italiens ? Nos loges par conséquent, sympathisent pleinement avec les faits et gestes de ces maçons du continent. Elles approuvent, au moins tacitement, la guerre acharnée qu'ils font depuis quelques années à l'Eglise et à Jésus-Christ. On se contente maintenant d'admirer les maçons de France et de Belgique, bientôt l'on songera à les imiter et à les suivre.

Les maçons anglais aveuglés par leurs préjugés protestants, trompés par la conduite de leurs ministres, qui, au lieu de condamner la Maçonnerie, se font gloire d'en devenir les disciples, peuvent jusqu'à

un certain point, plaider ignorance ou essayer de justifier leurs intentions.

Les maçons canadiens catholiques, n'ont pas ces excuses.

“ Le clergé, depuis longtemps, a rempli énergiquement son devoir d'avertir la conscience des fidèles, et les Canadiens français qui se sont fait affilier aux loges Anglaises de leur pays, à celles des Etats-Unis ou à celles d'Europe, sont des apostats ayant la parfaite connaissance de leurs actes.

“ Ils sont d'autant plus dangereux que, sauf un ou deux, qui ont l'audace d'avouer leur affiliation la plupart la dissimulent soigneusement.”

(Cl. Janet. La franc-maçonnerie au Canada t. III p. 562.)

*

De temps à autre, la Maçonnerie Canadienne laisse percer la haine qu'elle porte à la religion catholique et à ses pratiques religieuses.

En voici une preuve toute récente.

La Grande Loge de Québec tenait son assemblée annuelle en 1881.

On lisait la correspondance étrangère ; et le Grand Maître de l'Arkansas proposait aux maçons le cas de conscience suivant :

“ Un frère étant tombé malade, envoya chercher un prêtre catholique. Mais pour recevoir ses secours spirituels, il dut renoncer à la Franc-Maçonnerie. Revenu à la santé, cet homme désire retourner aux

loges, en même temps qu'il déclare vouloir mourir dans la foi catholique :

“ Peut-on le recevoir ? ”

Voici continue le Grand Maître, la réponse que j'ai donnée.

“ La Maçonnerie n'exclut personne de ses loges, pour principes politiques ou croyances religieuses. Si un catholique veut devenir maçon, qu'on le reçoive. Nous n'imiterons pas la bigotrie de l'Eglise du Pape (Romish Church), en demandant à un homme de renoncer à tout pour rester avec nous. La Maçonnerie est fondée sur de larges bases. Les hommes de toute nation, de toute politique, de toute croyance trouvent dans nos loges un asile assuré, un repos profond. Si donc un membre désire renoncer à la Maçonnerie par principe et demande à se retirer, fort bien ! l'on règlera son affaire. Mais tant qu'il voudra rester avec nous, nous ne le mettrons pas à la porte.

“ Au contraire, lui tendant une main charitable, nous tâcherons de le débarrasser de ses superstitions pour qu'enfin il puisse se mettre au-dessus de la crainte servile d'une mort sans cérémonies.” (Annuaire Maç. de Québec 1881, p. XVII.)

Voilà ce que dans son langage brutal, disait aux catholiques le Grand Maître de l'Arkansas ; et notre Grande Loge de Québec approuvant cette réponse, adopta cette doctrine maçonnique.

CHAPITRE VI.

L'INSTITUT CANADIEN DE MONTRÉAL.

Veux-t-on une démonstration encore plus directe, de l'esprit anti-catholique qui circule au fond de notre Maçonnerie Québécoise ?

Que l'on se rappelle l'histoire du fameux Institut Canadien de Montréal. Il a compté jusqu'à plus de 600 membres. Plusieurs de ses chefs étaient et sont encore des hommes connus par leur hostilité à l'Eglise Catholique. Or il est démontré par un document publié par la *Minerve* (18 avril 1881) qu'un grand nombre de membres de l'Institut Canadien étaient affiliés aux *Odd-Fellows* qui sont eux-mêmes une fondation et une branche populaire de la Franc-Maçonnerie. (a)

Voici ce document :

“ L'Institut Canadien de Montréal créé en 1844, et nourri, dès son origine, de l'esprit de Voltaire, était déjà en 1853, pour ne pas dire avant, dirigé en grande partie par l'influence des sociétés secrètes.

(a) La société des Odd-Fellows est d'origine anglaise et est née d'une transformation des anciens compagnonnages. Ce n'est qu'une simplification populaire et moins coûteuse de la Maçonnerie..... On lui applique généralement les censures qui frappent la Maçonnerie, au moins aux Etats-Unis et au Canada. (V. Cl. Janet, t. III, p. 23)

La preuve en est qu'en 1853-1854, une seule loge, désignée sous le nom de loge des Francs-Frères et soumise à la grande loge des Odd-Fellows de Montréal, contenait environ *deux-cents membres du susdit Institut Canadien*. Il est à remarquer en passant que ces 200 membres comprenaient les sommités libérales rouges de l'Institut Canadien ; car, à cette époque, les conservateurs n'étaient pas admis, en pratique, à la loge des Francs-Frères."

"Les réceptions à la loge des Francs-Frères se faisaient comme chez les Francs-Maçons. On bandait les yeux du nouveau candidat pour lui faire subir les premières épreuves, puis on le conduisait par une corde au cou dans une chambre tendue de noir, où se trouvait un cercueil vide recouvert d'un drap mortuaire, avec une tête de mort pour complément. Là, en face d'une table où se trouvait une espèce de Bible, et en présence de plusieurs francs-frères, armés de poignards, après avoir enlevé le bandeau qui lui couvrait les yeux, on faisait jurer au novice franc-frère, et cela sous menace de mort, entre autres les points suivants : 1° de garder le secret absolu sur tout ce qu'il connaissait de la société des francs-frères ; 2° d'obéir aveuglement au Grand Maître de la loge et aux ordres des loges supérieures ; 3° d'être toujours démocrate, libéral en politique, et de combattre de toutes ses forces toute autre forme de gouvernement, spécialement la monarchie ; 4° enfin de propager autant qu'il serait en son pouvoir les doctrines des francs-frères."

"On est donc en droit de conclure qu'à l'époque indiquée, il y avait à Montréal, au moins 200 cana-

diens-français catholiques qui s'étaient engagés au service de Satan pour combattre l'Eglise de Dieu."

" Il faut avouer que quelques-uns de ces 200 francs-frères sont revenus sincèrement à l'Eglise leur mère, en renonçant aux doctrines perverses de l'enfer ; mais la masse ne semble pas avoir modifié ses manières de penser et d'agir sans faire mention de tous ceux qui vont encore grossir les rangs des sociétés secrètes depuis cette date." (Un ex-membre de l'Institut Canadien.)

Du reste, les principes mêmes sur lesquels s'appuyait l'Institut Canadien, suffiraient pour montrer la frappante ressemblance de famille qu'il avait avec la Franc-Maçonnerie.

Comme elle, il admettait à la base de son association *la tolérance religieuse* la plus complète.

" Une Institution, ayant pour seul et unique but *l'éducation en général* et l'avancement de ceux qui en font partie, doit admettre dans son sein toutes personnes à quelqu'origines et religions qu'elles appartiennent.....

" Tant que l'Institut Canadien possédera *cette tolérance*, nous devons augurer avantageusement de son avenir ; mais du moment qu'il commencera à perdre ce principe, nous pourrons nous préparer à une chute qui sera peut-être sa mort... (annuaire de l'Institut Canadien 1855 p. 16)."

Fidèle à ce principe maçonnique de la tolérance religieuse universelle, l'Institut laissait monter à sa tribune et des catholiques sincères, et des libéraux déclarés et des libres penseurs qui venaient lancer

contre l'Eglise et ses institutions le sarcasme ou la calomnie.

C'était ainsi qu'il prétendait donner à ses membres aussi bien qu'aux nombreux commerçants et ouvriers, invités à ses conférences, le moyen de développer leur intelligence et de promouvoir *leur éducation en général*.

Toujours d'après le même principe de tolérance qui donnait droits égaux à la vérité et à l'erreur, l'Institut avait dans ses salles avec la *Minerve*, le *Pays et l'Avenir*, journaux voltairiens et impies, à côté du *Pilot* et du *True Witness*, courageux défenseurs des principes catholiques, le *Semeur* organe du ministre Suisse, St. Cyr et le *Witness*, connu de tout temps pour sa haine rageuse contre l'Eglise catholique :

Dans sa bibliothèque, l'Institut mettait à côté des œuvres de Bossuet, de Fénelon et de Wiseman, les ouvrages impies de Renan, de Kardec, de Pierre Leroux, d'Auguste Comte, de Saisset, de Volney, de Jules Simon, du ministre protestant Pressence, du socialiste Blanqui et du libre penseur Quinet. Auprès des ouvrages de L. Veillot, et de H. Conscience, l'on trouvait les plus malsaines, les plus immorales productions des romanciers français : les œuvres complètes des deux Dumas, de Fred Soulié, d'Alfred de Musset, de Béranger, d'Eugène Sue, d'Edmond About, de G. Sand, de Balzac, de Murger, de Souvestre et de V. Hugo. L'on y trouvait même les ouvrages infâmes de l'abbé *** l'auteur de la *Religieuse* et du *Maudit*. (a)

(a) V. Catalogue de la bibl. de l'Inst. Can.

L'on voit quelle sentine pestilentielle était cette bibliothèque de l'Institut-Canadien quel foyer de corruption intellectuelle et morale elle entretenait au milieu de notre ville, surtout pour les jeunes gens avides de romans et de lectures à sensation.

Ne dirait-on pas que la Maçonnerie, pour ruiner à Montréal l'esprit catholique, et préparer un terrain favorable aux loges, voulait employer ici les moyens que le franc-maçon Piccolo Tigre, conseillait jadis aux agents de la secte en Piémont ?

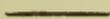
“ Le catholicisme, disait-il, n'a pas plus peur d'un stylet bien acéré que la monarchie : mais ces deux bases de l'ordre social *peuvent crouler sous la corruption, ne nous laissons donc jamais de corrompre... popularisons le vice dans les multitudes, qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles le boivent, qu'elles s'enaturent. Faites des cœurs vicieux et vous n'aurez plus de catholiques... C'est la corruption en grand que nous avons entreprise.*” (Papiers secrets de la Haute Vente. V. St. André, p. 634.)

Telle était, à coup sûr, l'œuvre que l'Institut-Canadien accomplissait au milieu de nous par sa bibliothèque et ses romans immondes.

Il y avait là un péril imminent pour notre ville. L'autorité religieuse dénonça le danger et l'Institut tomba sous le coup des censures qui le frappèrent. Les catholiques qui par irréflexion ou par ignorance excusable avaient prêté leur concours à cette institution, ouvrirent alors les yeux, et se hâtèrent de quitter l'Institut.

Un certain nombre de membres, surtout parmi les meneurs résistèrent à toutes les menaces, et du sein

des loges où ils se sont réfugiés, ils continuent à propager leurs doctrines perverses et à recruter pour la Franc-Maçonnerie un nombre relativement assez considérable de disciples. (a)



(a) La fameuse bibliothèque de l'Institut-Canadien n'a malheureusement pas encore disparue. Après la dissolution de la société, la bibliothèque demeura à la disposition du public, et depuis deux ans on l'a placée en dépôt dans les salles du Club Canadien, rue Dorchester. Puisse-t-elle ne plus être un agent de corruption et d'impiété !.....

CHAPITRE VII.

LA MAÇONNERIE ET LA PRESSE CANADIENNE—“ LA PATRIE.”

Militante par son but et ses doctrines, la Maçonnerie éclaire ses adeptes, pour que ceux-ci, à leur tour, fassent comprendre aux profanes la nécessité d'apporter des réformes dans l'ordre social.

Ces réformes, la Maçonnerie les décore du titre pompeux d'*Idées Modernes, de Progrès des peuples de Perfection morale de la société*. Aujourd'hui les moyens de propagande sont nombreux. La Maçonnerie s'est emparé de ces forces et les a tournées à son profit avec une habileté qu'on ne saurait nier et un succès qui fait la désolation des catholiques. Favorisée par le secret penchant du cœur humain à secouer tout joug qui le gêne, ayant d'autre part une perfection d'organisation incontestable, supérieure même en certains pays, aux moyens de défense de ses adversaires, la Maçonnerie a réussi à imposer ses doctrines sociales à des nations, jadis profondément catholiques, et à leur faire accepter ses principes de gouvernement.

C'est surtout par la littérature populaire et la presse quotidienne qu'elle exerce sa propagande la plus désastreuse.

Elle a à ses ordres une foule de journaux grands et petits, qui, chaque jour, et sur tous les tons, “ex-

altent les faux dogmes de 1789, à savoir : la bonté native de l'homme et la négation du péché originel, ainsi que les mots mal définis de liberté, d'égalité, de progrès, de démocratie, de civilisation. Or les loges sont les officines où retentissent ces mots creux et sonores, et où s'élaborent les idées fausses auxquelles ils servent de véhicule." (Cl. Janet, t. I, p. 64.)

*

L'organe de la Maçonnerie Canadienne—La Patrie.

Plusieurs journaux canadiens anglais sont directement contrôlés par des écrivains francs-maçons, comme la *Gazette*, le *Star* et le *Witness*; et leur rédaction n'est qu'une glorification des principes des loges. Un certain nombre de journaux canadiens français, subissent aussi, à leur insu peut-être, cette influence maçonnique, mais jusqu'ici, il n'y en a eu qu'un seul qui ait eu l'audace de déployer son drapeau et de se donner au public comme l'organe officiel de la doctrine des loges.

Ce journal maçonnique français, c'est *La Patrie* : Son rédacteur en chef, M. H. Beaugrand est, de son propre aveu, "un franc-maçon très avancé."

Lorsqu'il rédigeait "*La République*," à Fall-River, (Massachusetts) M. Beaugrand répondant à certaines accusations portées contre lui par ses adversaires, formulait en ces termes son programme religieux et politique :

" Nous allons faire un plaisir énorme au *Protecteur* car nous allons lui faire l'honneur de répondre caté-

goriquement à ses questions de manière à ce que son digne propriétaire puisse se servir de nos réponses pour soulever contre nous les préjugés religieux de ses abonnés.”

“ Eh bien, cher *Protecteur* redites le à vos abonnés.

“ 1o. *Nous sommes franc-maçon et même franc-maçon très avancé.*”

“ 2o. Nous sommes libéral très avancé.

“ 3o. Nous sommes l'admirateur enthousiaste des principes de la Révolution française et partisan de la déclaration des droits de l'homme.”

“ 4o. Nous marchons et nous en éprouvons un immense orgueil, sous l'étendard du Progrès et de la civilisation.

“ 5o. Nous sommes admirateur et partisan des principes politiques de MM. Grévy, Simon et Gambetta.

“ 6o. Nous croyons et nous pratiquons *ce que bon nous semble*, par ce que la constitution américaine ne connaît pas de Religion d'état.

“ Etez-vous contents, saints apôtres de la rédaction ? Maudissez nous sur toutes les gammes, fourbissez vos tonnerres, lancez vos excommunications..... etc., etc.”

(La République : H. Beaugrand propriétaire et Rédacteur en chef, Fall-River, Samedi 26 Janv. 1878.)

Voilà certes qui est franc et net. Mr. Beaugrand s'est assimilé la doctrine Maçonnique dans tout ce qu'elle a de plus hostile à l'Eglise catholique et à la Société chrétienne, et c'est à la propagation de ces idées qu'il consacre sa plume de journaliste.

Les catholiques de Fall-River, ne goûtèrent pas, paraît-il, ce programme anti-chrétien.

Au mois de Mars 1878, Mr. H. Beaugrand laissait Fall-River et “ *la République* ” pour aller fonder “ *le Fédéral* ” à Ottawa, (4 Mai 1878.)

“ *Le Fédéral* ” vécut 5 mois, puis Mr. Beaugrand se résignant à une nouvelle hégire, apparut à Montreal, comme rédacteur en chef du “ *Farceur* ” (Journal des *Décavés*) : Enfin en 1879 il prit la direction de “ *la Patrie* ” destiné à remplacer “ *le National* ” “ comme organe du parti réformiste dans le district de Montréal.

“ Libéral en politique, disait-il dans son premier numéro, le nouveau journal continuera la tradition du parti qui combat le gouvernement de Sir John MacDonald à Ottawa et qui supporte l'administration Joly à Québec.

“ Nous croyons qu'il ne saurait y avoir d'équivoque sur notre but, nos intentions et la cause dont nous voulons promouvoir les intérêts.” (a)

(Program. de la Patrie 24 Février 1879.)

Depuis lors ce journal maçonnique fait sa besogne à ciel ouvert. Il appuie la république des Gambetta et des Ferry. Il a des louanges pour ces maçons persécuteurs et des excuses pour les iniquités qu'ils commettent. S'ils ont exilé les religieux, crocheté les

(a) Fidèle à sa mission maçonnique, *La Patrie*, déclame avec ferveur le nouveau programme du *Club National* qui, entre autres articles comprend : *le suffrage universel—l'abolition de la peine de mort—l'éducation obligatoire*, etc. Ils vont bien, nos libéraux maçons du Canada !

couvents, banni des hospices les Sœurs de charité ; imposé aux enfants de la France catholique un enseignement laïque, c'est-à-dire athée, gratuit et obligatoire, c'était pour défendre leur république contre les menées réactionnaires des monarchistes.

Enfin ce journal fidèle aux traditions de la Maçonnerie, ne cesse déverser les flots de sa haine stupide et ignorante, sur la Monarchie, française et les principes qu'elle représente. Il reprend en sous-œuvre et dans un langage d'une trivialité, souvent même d'une obscénité qui rappelle les pages du " Père Duchêne " de 1793, le vieux programme des loges " Lilia calcate pedibus " Foulez les Lis aux pieds." (a)

Sarcasmes, railleries, plaisanteries voltairiennes, parfois même rabelaisiennes, calomnies impudentes, mensonges effrontés, tout lui est bon pour atteindre son but, et, signe des temps, ce journal, Maçonique dans sa rédaction, immoral dans ses " *chroniques* " fort libre dans ses Feuilletons, trouve cependant au Canada catholique nombre de lecteurs pour le recevoir et une clientèle suffisante pour le faire vivre et prospérer.

" *Ce franc-maçon très avancé* " actif, remuant, habile,

(a) On a voulu, paraît-il, attribuer la paternité de " *la petite Histoire de France* " à un homme dont s'honore à juste titre la littérature canadienne.

Il nous repugne trop de croire un poète de talent capable de pareilles bassesses :

Nous aimons mieux y voir l'œuvre d'apprentis maçons s'exerçant avec succès au plagiat, à l'insulte et à la calomnie.

est de toutes les fêtes, de toutes les réunions, de toutes les assemblées, de toutes les réceptions publiques. Il impose sa personnalité maçonnique à tous les comités qui se forment ou pour fêter des actrices, ou pour saluer un gouverneur ou pour recevoir les hôtes distingués qui nous arrivent.

Et nous, catholiques, nous l'acceptons, nous le subissons avec patience, en tout et partout, comme une personification de nos idées, de nos principes, de notre nationalité ! Nous le laissons "*poser*" comme un des champions autorisés de notre cause ! Certes ! Nos pères eussent été plus exclusifs et plus fiers.

" *Ce franc-maçon très avancé*" vient de recevoir du franc-maçon Jules Ferry les palmes d'officier de l'Académie française. Ce n'est pas le médiocre prosateur "*de la Patrie*" qu'on a voulu honorer par cette distinction. C'est donc l'homme aux idées "*libérales très avancées... l'admirateur enthousiaste de MM. Grévy, Simon et Gambetta,... le partisan de la déclaration des droits de l'homme*" que l'on a tenu tout à la fois à récompenser et à encourager.

Que nos catholiques Canadiens français ouvrent enfin les yeux et comprennent !

CHAPITRE VIII.

PROGRAMME SECRET DES FRANCS-MAÇONS CANADIENS.

La Maçonnerie Canadienne, depuis qu'elle existe dans notre province a déjà initié des milliers d'hommes à ses mystères, et par conséquent elle leur a fait adopter ses vues religieuses et sa doctrine sociale (a).

Bon nombre de ces maçons, il est vrai, ont depuis brisé toute relation avec les loges. Sans trop savoir ce qu'était la Maçonnerie, par étourderie ou curiosité, ils s'étaient fait recevoir dans l'ordre: mais dès qu'ils entrevirent le but qu'il se propose, ils se hâtèrent de sortir, et depuis, ils sont redevenus bons et sincères catholiques.

Un certain nombre encore ne seront jamais pour la société que des non-valeurs. Incapables de comprendre les doctrines philosophiques des loges et d'apercevoir les fins qu'elles poursuivent, ils ne voient dans les cérémonies d'initiation qu'une amusette, dans les réunions des frères qu'une occasion de rire et de faire bombance.

Ces personnages épais, " ces imbéciles, ces grossiers " comme les nomment dédaigneusement les hauts maçons, ne seront, sans doute, jamais fort

(a) Plus de 1100 canadiens français ont été reçus dans les loges québécoises depuis 1869: 740 à Montréal, 210 à Québec les autres dans les diverses loges de la province.

dangereux pour la société. La Maçonnerie cependant les reçoit avec empressement, car ils lui rendent de précieux services. “ A défaut d’esprit, ils ont des écus ils font nombre,—et remplissent la caisse.”

Surtout, fonction importante dans l’ordre, ils servent à masquer aux yeux des profanes les agissements des maçons actifs.

Ceux-là seuls sont dignes du titre de franc-maçon. Ambitieux, intelligents, sachant très bien ce que veut la franc-maçonnerie et le voulant eux-mêmes, ils mettent au service de l’ordre leurs talents et l’influence politique ou sociale qu’il leur a procurée pour travailler plus efficacement à ses fins secrètes.

Leurs efforts commencent à obtenir des succès marqués en Canada.

Et pourtant, dans notre province de Québec, la tâche est ardue, il faut l’avouer.

Le pays est encore foncièrement catholique. La législation, au moins dans ses grandes lignes, se conforme aux principes chrétiens, et le clergé exerce une influence considérable. Les mœurs publiques contrôlées par l’enseignement de l’église condamnent les doctrines et les actes qui lui sont contraires, et imposent à toutes les classes de la société le respect extérieur du culte et des croyances religieuses.

Cependant les idées maçonniques font leur chemin.

Ne pouvant arriver en ligne droite, elles se glissent obliquement, à la sourdine et pénètrent peu à peu dans toutes les classes de la société.

Le programme maçonnique n’est écrit nulle part.

On n'en parle jamais officiellement ni dans la presse, ni dans les assemblées politiques, mais ce programme existe.

Un groupe, plus considérable qu'on ne pense, d'hommes influents et habiles travaillent activement à le mettre à exécution. Ils vont lentement mais sûrement au but. La chose est évidente, pour quiconque à suivi avec un peu d'attention la marche des idées et des faits, dans notre province, depuis quelques années surtout. Aussi sans craindre d'être taxé d'exagération, je crois pouvoir résumer dans les proposition suivantes, l'ensemble de ces opérations maçonniques, depuis une dizaine d'années à peu près.

Programme secret des francs-maçons Canadiens français

10. Les francs-maçons Canadiens français auront un soin extrême de cacher leur affiliation aux loges. Le mystère fait leur force et leur sûreté.

Pour éloigner tout soupçon, ils continueront donc de fréquenter les Eglises, d'aller à la messe ; même, s'il le faut pour leur influence, ils communieront à Pâques, tout excommuniés qu'ils sont.

Le franc-maçon Voltaire le faisait bien.

20. Le prosélytisme se fera parmi la jeunesse surtout, dans les conversations, les clubs, les assemblées politiques et littéraires. On avancera des propositions favorables à la doctrine des loges :

“ L'Etat est entièrement indépendant de l'Eglise.”

“ La Religion n'a rien à faire avec la politique.”

“ Respectons le prêtre à l’Eglise, recevons l’instruction qu’il donne en chair, mais, hors de là, réclamons en politique toute la liberté de nos actes.”

“ Les majorités font loi. On doit toujours obéir à leurs décisions, car toujours ce qu’elles prescrivent est juste : *Vox populi, vox Dei.*”

“ Toutes les Religions sont bonnes. Que chacun garde celle où il est né, et respecte les croyances de ses voisins.”

“ L’Education appartient à l’Etat.”

“ Il a le droit et le devoir de la surveiller, de la diriger, de l’imposer même pour le bien général.

“ Il peut la rendre “ gratuite obligatoire et laïque.”

Ces propositions et autres semblables, débitez les de *vive voix*, mais ne les formulez *jamais par écrit*.

Si l’on vous attaque, expliquez, atténuez, voilez.

Si vous ne pouvez pas expliquer, niez hardiment avoir jamais rien dit de semblable.

3o. Affaiblissez le plus possible l’autorité ecclésiastique en la critiquant librement.

Neutralisez la en reserrant de plus en plus le cercle de son action, par tous les moyens en votre pouvoir.

Il faut en venir à murer le prêtre dans la sacristie et dans son Eglise. Faites pénétrer cette idée parmi le peuple. A l’occasion, demandez aux tribunaux civils d’appuyer cette doctrine basée sur les vieux principes gallicans, et si favorable à la propagation des idées maçonniques.

4o. Favorisez tout ce qui s’annonce avec des prin-

cipes flottants, indécis, faciles, des vues libérales, des tendances plus prononcées du côté des idées modernes.

Soutenez ces hommes, vantez leurs lumières, exaltez leur science. Faitez à leurs œuvres un succès d'opinion publique ici et à l'étranger. S'il y a des distinctions honorifiques à obtenir, qu'elles soient accordées autant que possible, à ceux qui se font plus volontiers les champions du progrès moderne.

5o. Par contre, ne cessez de combattre tout ceux qui se donnent comme les défenseurs avoués des doctrines catholiques, et qui les soutiennent par la parole et par la plume.

Faites à ces hommes une guerre de corsaire ! Insultes, sarcasmes, insinuations malveillantes, accusations mensongères, calomnies, en un mot, tout ce qui se trouve dans l'arsenal de la Maçonnerie, sera bon pour les combattre et les écraser.

6o. L'éducation est aujourd'hui plus que jamais le grand levier pour le bien et le mal. La Maçonnerie continentale fait des efforts suprêmes pour s'emparer de l'école, et par l'école devenir maîtresse de la société.

Commençons ici un travail analogue.

Les difficultés sont sérieuses, l'Eglise contrôle actuellement notre système d'éducation publique. Pourtant la transformation est possible.

Elle dépend du concours de quelques hommes et d'une situation que les chances politiques peuvent amener à brève échéance.

Si le pouvoir tombe entre nos mains, à l'aide de

quelques mesures législatives nous échapperons à ce contrôle catholique ou nous le dominerons. Nous pourrions même garder intact notre système actuel, avec ses rouages administratifs d'importation française.

Changeons les hommes, et l'éducation est à nous.

Nous avons le corps, il ne s'agit plus que d'y introduire une âme animée de nos principes.

En attendant préparons les voies.

Centralisons le plus possible. La centralisation est la grande force de nos œuvres.

Restreignons les libertés des écoles indépendantes. Parlons avec réserve de l'enseignement des religieux. Tout en lui donnant quelques louanges de convention, montrons-le inférieur en bien des points à l'enseignement laïque.

“ Il est moins pratique, moins avancé dans ses méthodes, moins au courant des améliorations modernes, moins à même de préparer des hommes pour les luttes de la vie... etc.”

Combinons en même temps des mesures habiles qui, peu à peu, sans secousse, sans éveiller l'attention publique, augmenteront la force du pouvoir central et prépareront les voies à l'unification de méthode et de direction.

Ce jour là notre but sera atteint. Il n'y aura plus qu'à suivre l'exemple de la France, et à imposer aux élèves des Manuels de morale civique. Le pays sera à nous.

70. Encouragez de toutes manières les journaux les plus hardis à défendre et à propager les idées modernes.

C'est par la presse surtout, que la Franc-Maçonnerie peut plus facilement et plus sûrement répandre ses doctrines.

Au milieu d'une Rédaction catholique, glissez un frère, ou du moins un homme favorable à nos idées. Mais qu'il soit prudent et habile, car sa besogne demandera une grande souplesse d'esprit.

Il sera l'avocat discret de nos doctrines et les fera pénétrer goutte à goutte, dans l'esprit de ses lecteurs.

Aujourd'hui, un article avec des principes dangereux ou faux, mais enveloppés de formules respectueuses et soumises.

Demain, une appréciation défavorable à des hommes ou à des œuvres catholiques.

Un autre jour, un éloge de la Révolution et de ses bienfaits, une excuse de ses violences, une communication attaquant quelque vérité religieuse ou sociale.

L'écrivain maçonnique a mille moyens à sa disposition, pour distiller dans un Journal le poison de la doctrine des loges.

Les articles ne sont pas signés. Toute la Rédaction est censée responsable mais en définitif cette responsabilité ne retombe sur personne.

Si un catholique, indigné de ces attaques veut les relever dans le Journal, cet être collectif nommé *la Rédaction*, fera une espèce d'apologie: "l'article a été écrit à la hâte, il avait échappé à la révision... on le regrette... etc." Formules banales qui ne rétablissent rien, et qui ne remédient à rien.

Le censeur sera cependant obligé de s'en contenter et de se taire.

La mauvaise doctrine restera et l'on aura soin de la commenter le soir dans les conversations et dans les clubs.

*

Les résultats de ces manœuvres maçonniques sont déjà fort sensibles en Canada.

L'Autorité a beaucoup perdu de son prestige et de ses droits au respect et à l'obéissance des catholiques. La vigueur des principes chrétiens s'affaiblit et baisse. Les idées modernes font vite leur chemin surtout parmi la jeunesse et bon nombre de citoyens appartenant aux professions libérales de la société. Les catholiques sont devenus hésitants, timides, peureux. Ils n'osent plus affirmer hautement leurs principes, ni soutenir les droits de Dieu et de son Eglise. Ils craignent d'être taxé d'exagération, de fanatisme ; de passer pour des esprits chagrins qui voient tout en noir et veulent à tout prix s'ériger en censeurs de leurs frères. Pour échapper à cette situation pénible, plusieurs fléchissent et commencent à faire des concessions. Or quand un catholique fait à ses ennemis acharnés des concessions de principes ou de doctrine, il est perdu. Ou s'arrêtera-t-il en effet ? Concéder un point de la doctrine de l'Eglise, c'est s'engager logiquement à concéder le tout, dès que l'ennemi l'exigera.

Il y a du malaise dans notre société canadienne. Les catholiques sentent d'instinct la présence et l'action d'un ennemi invisible, à l'œuvre au milieu d'eux. Ils s'aperçoivent qu'il mine peu à peu les bases de leurs institutions religieuses et nationales, et qu'il prépare en secret des ruines qui ne pourront plus se relever.

Cet ennemi, ils le nomment d'un mot : *C'est la Franc-Maçonnerie*, non pas audacieuse, provocatrice, violente comme en Europe ; on pourrait alors lutter corps à corps avec elle et la vaincre, mais insidieuse, cachée, tortueuse : on la voit dans bien des endroits, on ne parvient à la saisir nulle part, on veut arracher des masques, et ces masques retombent plus impénétrables que jamais.

Vrai serpent venimeux, qui distille son poison en silence, dans l'ombre, dès qu'on veut l'approcher, il se dérobe et fuit.

L'hypocrisie est le trait caractéristique du franc-maçon canadien.

En commençant sa besogne impie et sacrilège, il fait pieusement son signe de la croix.

Il se courbe plus profondément que qui que ce soit sous une bénédiction d'évêque.

Il crie à tout venant son respect pour l'autorité ecclésiastique, sa soumission aux moindres désirs du Pape, son obéissance à tous les points de la doctrine de l'Eglise, à toutes les décisions de sa discipline. Ce pharisien des loges ne cesse d'énumérer les services qu'il rend, dit-il, à la Religion et à ses Institutions catholiques. Or ces prétendus services, sont des insultes véritables. Cette insolente protection est une injure sanglante, capable de compromettre à tout jamais ceux qui auraient l'imprudence de l'accepter, même une seule fois et de la prendre comme auxiliaire dans la lutte.

On sait en effet, ce que sont les franc-maçons le but qu'ils poursuivent, et les intentions qui les ani-

ment quand ils feignent d'offrir leur alliance aux catholiques.

*

Voir de la Maçonnerie partout en Canada, c'est exagération regrettable; n'en voir nulle part, e'est aveuglement fatal; ou trahison détestable.

Le mal existe, il faudrait être aveugle pour ne le point voir. Il fait des progrès inquiétants, surtout dans les grands centres. Nous avons donc, nous catholiques, à être vigilants et à le combattre par tous les moyens en notre pouvoir. La masse du peuple, dans notre province de Québec, est encore foncièrement catholique, il est vrai, les églises sont trop étroites pour contenir la foule qui s'y presse, je l'accorde. Mais il en était ainsi en France, quand la Révolution de 1789 éclata. Le peuple allait à la messe et quatre ans plus tard, il dansait la Carmagnole autour des échafauds.

La corruption dans les sociétés part d'en haut, puis elle descend vite jusque dans les plus basses couches sociales; et quand on s'est assuré de la tête, l'on peut à coup sûr, compter sur le cœur, le bras et la volonté, c'est-à-dire, sur l'homme tout entier.

*

Rappelons nous donc les graves avertissements que Mgr l'Archevêque de Québec, donnait aux fidèles du Canada dans son Mandement du 10 Juin 1883, sur les Sociétés Secrètes :

“ Personne d'entre vous, Nos Très Chers Frères,

disait-il, n'ignore que pour de très solides raisons la Ste Eglise Catholique défend à ses enfants de s'enrôler dans les *Sociétés Secrètes*, soit qu'on y exige un serment, soit que l'on s'y contente d'une simple promesse.

La peine d'excommunication qu'encourt par le fait même celui qui viole cette défense montre assez quelle importance l'Eglise y attache.

“ L'expérience disaient en 1868 les Pères du Quatrième Concile de Québec, prouve le danger qu'elles offrent pour la Religion et pour la Société. D'ailleurs le simple bon sens ne dit-il pas que la vérité et la justice ne redoutent point la lumière, et qu'une association dont le but serait honnête et avouable ne s'envelopperait pas ainsi de mystères impénétrables ? ”

“ Fermez donc l'oreille, disait le Souverain Pontife Léon XIII, d'heureuse mémoire, fermez l'oreille aux paroles de ceux qui, pour vous attirer dans leurs assemblées, vous affirment qu'il ne s'y commet rien de contraire à la raison et à la Religion. D'abord ce serment coupable que l'on prête, même dans les grades inférieurs, suffit pour que vous compreniez qu'il est défendu d'entrer dans ces premiers grades et d'y rester. Ensuite, quoique l'on n'ait pas coutume de confier ce qu'il y a de plus criminel et de plus compromettant à ceux qui sont dans les grades inférieurs, il est cependant manifeste que la force et l'audace de ces sociétés pernicieuses s'accroissent en raison du nombre et de l'accord de ceux qui en font partie. Ainsi ceux des rangs inférieurs doivent être considérés comme complices de tous les crimes qui s'y commettent. ” (Lettre apostolique de Léon XII 13 Mars 1826.)

Catholiques Canadiens, rallions nous autour de nos Evêques et de notre Chef Spirituel le Pape. Oublions les divisions intestines qui nous affaiblissent. Les ennemis de notre Religion et de notre Nationalité, seuls, en profitent. Unissons nos cœurs et nos bras pour garder toujours notre pays fidèle à Dieu et à son Eglise.

FIN.

Au moment de finir ce travail, je trouve dans les journaux un document que je tiens à mettre sous les yeux de mes lecteurs.

J'ai accusé la Franc-Maçonnerie universelle d'être 1° hostile à la Révélation chrétienne, 2° hostile aux sociétés qui veulent s'appuyer sur des principes surnaturels.

Or voici comment des protestants distingués des Etats-Unis, jugent à leur tour cette fameuse société secrète :

“ Un télégramme de Philadelphie nous annonce qu'une ligue anti-franc-maçonnique vient d'y être fondée. Ses membres se sont réunis hier et des discours ont été prononcés par J. H. Phelps, du Vermont, le Rd J. P. Stoddart et Blanchard, président du collège Lincoln, dans l'état de l'Illinois. M. Blanchard a déclaré à l'assemblée que W. H. Seward et Edwin M. Stanton, étaient tous deux anti-maçons, de même que Thaddeus Stevens, qui est le “ leader ” de la chambre des représentants. “ *La loge, s'est-il écrié, est le mauvais génie des Etats-Unis.* ”

“ On a passé des résolutions sérieuses et sévères condamnant toutes les sociétés secrètes dites loges maçonniques, qui sont en opération active dans toutes les villes, dans tous les villages considérables des Etats-Unis, et dont les membres envahissent toutes les fonctions, tous les emplois séculiers et même religieux. Les sociétés secrètes ont été dénoncées en outre comme “*faussant les destinées politiques des Etats-Unis, et comme subversives des lois de la morale, de la religion chrétienne et des institutions libres.*” (L'Etendard, 20 décembre 1883.)

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

CHAPITRE.	PAGE.
I. Origine de la Franc-Maçonnerie moderne.	3
II. La Maçonnerie Anglaise se répand dans l'univers.....	9
III. Unité de doctrine, rituel et cérémonies maçonniques.....	14
IV. Unité d'organisation.....	17
Congrès de Wilhemsbad.....	18
V. Paroisse—Evêché—Archevêché maçonnique.....	21
VI. Grandes Loges—Grands Représentants...	25
VII. L'Angleterre, berceau de la Maçonnerie universelle.....	29
VIII. Histoire de la Franc-Maçonnerie en Canada.....	33
IX. Histoire de la Grande Loge de Québec....	38
Formation de la Grande Loge de Québec.	39
Difficultés.....	39
Adhésions.....	40
La paix.....	41
La guerre.....	41
X. Relations officielles de la Grande Loge de Québec avec les Grandes Loges d'Amérique et du Continent.....	43
XI. Etat actuel de la Franc-Maçonnerie en Canada.....	48
XII. La Franc-Maçonnerie dans la Province de Québec en 1883.....	52
Moyenne d'Initiation pour l'année 1880..	53
Rapport du comité sur la situation de la Maçonnerie.....	53
District de Québec et Trois-Rivières.....	53

CHAPITRE.	PAGE.
District de Montréal.....	54
District de Bedford.....	54
District de St. François.....	55
District d'Ottawa.....	55
XIII. Liste des loges actives avec le nombre de leurs membres.....	58
XIV. Qualité du "matériel" des Loges Canadiennes—Lettre du Rév. D. Borthwick.	63
L'Imbroglia Maçonique.....	65
Résultats de la Propagande Maçonique..	70
XV. Maçons actifs et non actifs ou retirés.....	72

DEUXIÈME PARTIE.

I. Que faut-il penser de la Franc-Maçonnerie ? Comment les Papes l'ont-ils jugée..	75
La Franc-Maçonnerie Anglaise.....	77
La Franc-Maçonnerie jugée par les catholiques.....	77
Les Papes et la Franc-Maçonnerie.....	78
II. Le programme maçonnique de 1723 hostile à l'Eglise catholique.....	83
La liberté religieuse.....	85
La religion des loges.....	86
III. Le programme de 1723 hostile à la Société chrétienne.....	89
IV. La Franc-Maçonnerie et la Révolution de 1789.....	92
V. La Franc-Maçonnerie au XIX siècle.....	98
VI. La Franc-Maçonnerie et la politique.....	104
VII. La Maçonnerie Canadienne est-elle différente de la Maçonnerie continentale.....	108
VIII. La Maçonnerie Canadienne n'est pas une société de bienfaisance.....	112
IX. La Maçonnerie Canadienne ne doit pas être une association de secours mutuels.	119
X. Organisation de la Maçonnerie Canadienne.....	123
Matériel des Loges Canadiennes.....	125
XI. Le but de la Maçonnerie Canadienne.....	126

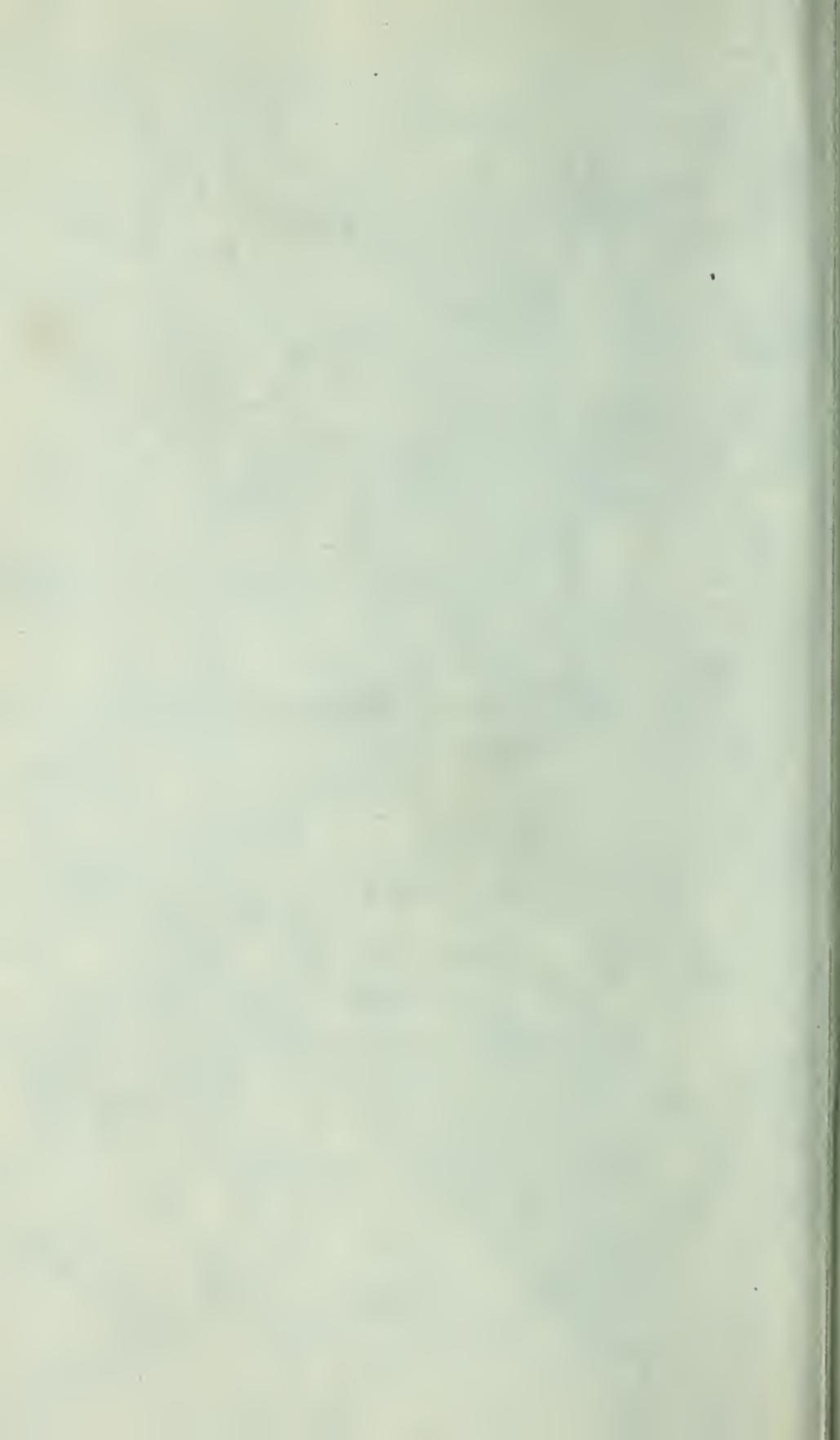
TROISIÈME PARTIE.

CHAPITRE.	PAGE.
I. Initiation aux Loges—Grade d'apprenti..	131
Toilette maçonnique du 1er degré.....	133
Entrée en loge	135
La promenade en loge.....	135
II. Les épreuves du premier degré.....	139
Les préludes du voyage.....	140
Premier voyage maçonnique.....	141
Second voyage maçonnique.....	142
Le sceau maçonnique.....	143
III. Le serment du premier degré.....	146
Serment de l'apprenti dans les loges fran- çaises.....	150
Voilà comment on devient maçon.....	151
IV. Le nouveau maçon voit la lumière.....	153
Secrets du premier degré.....	155
V. Avancement au deuxième degré maçon- nique.....	159
Toilette maçonnique.....	160
Serment du compagnon.....	161
Les secrets du compagnon.....	162
Le signe.....	162
L'attouchement.—Le mot de passe.....	163
VI. Troisième degré maçonnique.....	165
Serment du maître maçon.....	166
Réflexions sur le serment du maître.....	168
VII. L'enseignement social de la Maçonnerie..	173
L'épreuve du troisième degré	176
Les secrets du troisième degré.....	178
IX. L'enseignement religieux de la Maçonne- rie dans les trois premiers degrés.....	180
L'enseignement religieux au 1er degré...	181
Enseignement religieux du 2ème degré...	183
Enseignement religieux et social du 3ème degré.....	184
X. L'enseignement religieux de la Maçonne- rie est la négation de la révélation et de l'Eglise catholique.....	187

CHAPITRE.	PAGE.
XI. La Maçonnerie est-elle une religion ? laisse-t-elle les maçons libres de suivre la religion qui leur convient le mieux.....	193
XII. La Maçonnerie Templière nie la Divinité du Christ—Réception du Rose-Croix...	198
Description du degré de Rose-Croix ou le "nec plus ultra" de la Maçonnerie.....	199
Serment du Rose-Croix.....	201
Le signe.....	203
Banquet des Roses-Croix.....	205
XIII. Un Franc-Maçon peut-il être catholique..	209
XIV. Un protestant peut-il être Franc-Maçon...	212
XV. Les Révérends Ministres et la Franc-Maçonnerie.....	215

QUATRIÈME PARTIE.

I. But social de la Maçonnerie—Liberté—Egalité—Fraternité.....	219
II. La Maçonnerie est honnête par ce que des rois et des princes en font partie....	224
III. L'armée maçonnique	230
IV. Tempérament des loges Anglaises.....	239
V. Tempérament des Loges Américaines et Canadiennes.....	243
VI. L'Institut Canadien de Montréal.....	248
VII. La Maçonnerie et la Presse Canadienne—"La Patrie.".....	254
VIII. Programme secret des Francs-Maçons Canadiens.....	260



FLOOR8 HS 559 Q4 E7

C. 1



3 9157 00131127 6

26502

Spcl

HS

559

BROCK UNIVERSITY

Q4

ST. CATHARINES, ONTARIO

E7



1883

LIBRARY

FOR USE IN SPECIAL COLLECTIONS ONLY

